BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PERSPECTIVES ECONOMIQUES DES ETATS DE L'UEMOA EN 2006

CONDITIONS D'ACCELERATION DES PROGRES ECONOMIQUES ET SOCIAUX

BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PERSPECTIVES ECONOMIQUES DES ETATS DE L'UEMOA EN 2006

CONDITIONS D'ACCELERATION DES PROGRES ECONOMIQUES ET SOCIAUX

PRÉFACE

L'une des missions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est de conseiller les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA) en matière économique et financière, afin de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques économiques efficientes, à même d'induire un développement humain durable et équilibré et de renforcer les fondements de la monnaie commune, le franc de la Communauté Financière Africaine (CFA). Elle assume cette mission à travers notamment les activités d'étude, d'analyse et de recherche, débouchant sur des recommandations de politiques économiques formulées à l'endroit des Etats membres. Les analyses et les projections présentées dans les Perspectives économiques régionales s'inscrivent dans ce mandat.

Fondé sur un examen des performances économiques récentes des Etats membres de l'Union et une évaluation de la qualité des politiques mises en œuvre, ce rapport est conçu comme un instrument d'analyse prospective de la trajectoire des économies à la lumière des prévisions des éléments clés de l'environnement international et formule des recommandations de politiques économiques.

L'analyse repose essentiellement sur les résultats des travaux réalisés par la BCEAO dans le cadre de ses activités de suivi de la conjoncture, des politiques et performances économiques des Etats membres ainsi que du processus d'intégration. Pour la production de ce rapport, la Banque Centrale a initié une démarche novatrice, prenant appui sur un partenariat renforcé avec les administrations publiques des Etats membres de l'Union, les structures représentatives du secteur privé, des consultants, les représentations d'organisations internationales installées dans les pays et les centres de recherche.

Les Perspectives économiques régionales s'adressent aux décideurs des secteurs public et privé des Etats membres de l'UEMOA, aux investisseurs locaux et étrangers, aux administrations nationales, aux partenaires au développement, aux universités et centres de recherche.

Le rapport poursuit ainsi les principaux objectifs ci-après :

- *fournir des éléments d'analyse des politiques et performances économiques des Etats de l'Union ;*
- *approfondir la connaissance des facteurs qui influent sur leurs perspectives économiques à moyen et long terme et développer une solide capacité d'anticipation ;*
- *offrir un cadre global d'analyse prospective des économies de l'Union pouvant servir de référence aux investisseurs et à la définition de projets et programmes de développement appuyés par les partenaires extérieurs.*

Les recommandations formulées à l'endroit des Pouvoirs publics et des autres acteurs économiques visent à entretenir une dynamique de réformes économiques et sociales, bien gérées, parce que dûment anticipées et inscrites dans une vision cohérente, à la lumière des mutations de l'environnement.

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET SIGLES vi

CONVENTIONS vii

VUE D'ENSEMBLE 1

I - PERFORMANCES ECONOMIQUES DES ETATS MEMBRES 7

Bénin 11

Burkina 15

Côte d'Ivoire 20

Guinée-Bissau 23

Mali 27

Niger 33

Sénégal 36

Togo 39

II - PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2006 41

2.1. Environnement international en 2006 43

2.2. Perspectives économiques de l'UEMOA en 2006 46

2.3. Risques potentiels 49

2.4. Perspectives économiques par Etat 52

Bénin 52

Burkina 55

Côte d'Ivoire 58

Guinée-Bissau 60

Mali 63

Niger 65

Sénégal 67

Togo 70

2.5. Défis et recommandations d'actions 71

III - CONDITIONS D'ACCELERATION DES PROGRES ECONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LES PAYS DE L'UEMOA 75

3.1. Les CSLP, le NEPAD et les OMD : Vision, enjeux et stratégies 78

3.2. Mise en œuvre des récentes initiatives de développement 82

3.3. Accélération du rythme de développement : Nécessité d'une hiérarchisation des actions 87

ENCADRES

1 Prix des produits pétroliers dans les pays de l'UEMOA 13

2 Initiative d'annulation de la dette multilatérale des pays à faible revenu 47

3 Evaluation de l'impact des principaux risques liés aux hypothèses de projections économiques pour 2006 51

4 Enjeux de l'aide publique au développement dans la perspective de la réalisation des OMD 91

LISTE DES TABLEAUX

1.1 : Taux de croissance du PIB réel dans l'UEMOA en 2005 12

1.2 : Taux d'inflation en moyenne annuelle 12

1.3 : Indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA 14

1.4 : Matrice des échanges entre les pays de l'UEMOA en 2003 17

1.5 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux du Bénin 19

1.6 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux du Burkina 22

1.7 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux de la Côte d'Ivoire 25

1.8 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux de la Guinée-Bissau 29

1.9 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux du Mali 32

1.10 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux du Niger 35

1.11 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux du Sénégal 37

1.12 : Indicateurs macroéconomiques et sociaux du Togo 40

2.1 : Emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes de l'UEMOA 49

2.2 : Emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes du Bénin 52

2.3 : Emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes du Burkina 56

2.4 : Emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes de la Côte d'Ivoire 58

2.5 : Emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes de la Guinée-Bissau 60

2.6 : Emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes du Mali 63

2.7 : Emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes du Niger 65

2.8 : Emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes du Sénégal 68

2.9 : Emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes du Togo 70

LISTE DES GRAPHIQUES

1.1 : Evolution des cours du pétrole et des principales matières premières exportées par les pays de l'UEMOA (moyennes mensuelles) 10

1.2 : Evolution de la production de coton, de cacao et de café dans l'UEMOA 11

1.3 : Evolution de l'inflation au Bénin 20

1.4 : Evolution de la production de coton au Burkina 22

1.5 : Evolution des dépenses en capital du TOFE en Côte d'Ivoire 26
1.6 : Evolution de la production de noix de cajou en Guinée-Bissau 28
1.7 : Evolution de la production d'or au Mali 31
1.8 : Evolution de la production vivrière et bilan céréalier au Niger 34
1.9 : Evolution de l'inflation au Sénégal 38
1.10 : Evolution du taux de croissance au Togo 39
2.1 : Evolution du cours du pétrole brut 45
2.2 : Taux de croissance du PIB réel dans les pays de l'UEMOA 48
BIBLIOGRAPHIE 95
ANNEXES STATISTIQUES 99

ABREVIATIONS ET SIGLES

AGOA	: African Growth and Opportunity Act
APD	: Aide Publique au Développement
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	: Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMDT	: Compagnie Malienne de Développement Textile
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DDR	: Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DSRP	: Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EU	: Etats-Unis d'Amérique
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	: Fonds Monétaire International
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
HUICOMA	: Huilerie Cotonnière du Mali
INS	: Institut National de la Statistique
MARP	: Mécanisme Africain de Revue par les Pairs
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONATEL	: Office National des Télécommunications
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OPT	: Office des Postes et Télécommunications
OTP	: Office Togolais des Phosphates
PER	: Programme Economique Régional
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissement Public

PMA : Pays les Moins Avancés

PME/PMI : Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries

PNIR : Programme National d'Infrastructures Rurales

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

SBEE : Société Béninoise d'Electricité et d'Eau

SENELEC : Société Nationale d'Electricité du Sénégal

SFD : Systèmes Financiers Décentralisés

SOFITEX : Société Burkinabè des Fibres Textiles

SONABEL : Société Nationale Burkinabè d'Electricité

SONABHY : Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures

SONACOS : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal

SONAPRA : Société Nationale de Promotion Agricole

SONATEL : Société Nationale des Télécommunications du Sénégal

SONIDEP : Société Nigérienne de Produits Pétroliers

SOTELMA : Société des Télécommunications du Mali

TEC : Tarif Extérieur Commun

TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'Etat

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

CONVENTIONS

Les conventions suivantes sont utilisées dans le présent document :

_ Indique que les données ne sont pas disponibles ou pertinentes.

… Signifie que le chiffre est égal à zéro ou qu'il est négligeable.

- Entre des années ou des mois (par exemple 1994-2003 ou janvier-mars) indique la période couverte, de la première à la dernière année ou du premier mois au dernier indiqué.

/ Entre deux années (par exemple 2003/2004) indique une campagne agricole.

Les montants sont arrondis au chiffre supérieur.

Le dollar désigne le dollar des Etats-Unis.

Sauf indications contraires, tous les montants sont en francs CFA.

VUE D'ENSEMBLE

Au cours de l'année 2005, les économies des Etats membres de l'UEMOA ont évolué dans un environnement caractérisé par un ralentissement de l'activité dans la plupart des régions du monde. Le taux de croissance économique mondiale est estimé par le Fonds Monétaire International à 4,3% contre 5,1% en 2004. Ce rythme d'expansion témoigne, toutefois, d'une bonne résistance des économies à l'accentuation des tensions sur les marchés pétroliers.

Les performances des Etats de l'Union portent l'empreinte de ce choc, des fluctuations de taux de change et de la faiblesse des cours mondiaux des matières premières exportées, en particulier du coton.

Nonobstant les orientations de politiques économiques arrêtées par le Conseil des Ministres pour l'année, mettant l'accent sur la consolidation de la stabilité macroéconomique et l'intensification des politiques visant la réduction de la pauvreté, la conjonction de ces facteurs défavorables n'a pas permis de progrès notables dans la consolidation de la stabilité macroéconomique. La persistance des tensions socio-politiques dans certains Etats de l'Union a également entravé la mise en œuvre des réformes économiques requises.

Le taux de croissance économique de l'Union ressortirait ainsi à 3,3% en 2005 contre une réalisation de 3,0% en 2004. Cette relative amélioration est pour l'essentiel imputable au net redressement de la production agricole de la campagne 2005/2006, induit par des conditions climatiques globalement favorables, après le recul de la production vivrière enregistré lors de la précédente campagne. Avec cette performance, le taux de croissance économique reste en deçà de celui de 7%, requis pour escompter, sur le long terme, une réduction de la pauvreté.

L'année 2005 a été également marquée par une accélération de l'inflation dans l'Union, en liaison avec le renchérissement des produits alimentaires induit par la baisse de la production de céréales de la campagne 2004/2005 et la forte hausse des prix des produits pétroliers. Le taux d'inflation, mesuré par la variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), ressortirait pour l'ensemble de l'Union à 4,5% contre 0,5% en 2004. La composante alimentaire a contribué à hauteur de 55% à cette évolution de l'indice des prix. Les taux d'inflation les plus élevés ont été observés au Niger (+8,0%), au Togo (+6,8%), au Burkina (+6,7%), ainsi qu'au Mali (+6,6%). Au Bénin (+5,4%), en Côte d'Ivoire (+3,9%) et en Guinée Bissau (+3,5%), la hausse est de moindre ampleur. Au Sénégal, l'évolution des prix a été modérée et s'est établie à 2,1%, en dessous de la norme communautaire fixée à 3,0% par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

La situation des finances publiques est restée dans l'ensemble fragile, affectée par l'impact de la faiblesse de la croissance économique sur les recettes, la prise en charge partielle par certains Etats du déficit de plus de 90,0 milliards des filières coton et le faible niveau de mobilisation des ressources extérieures. Toutefois, le déficit global, base engagements, hors dons, serait contenu à 4,9% contre 5,1% en 2004, du fait de la compression des dépenses d'investissement par les Etats confrontés à des tensions aiguës de trésorerie. En outre, l'exécution des opérations financières s'est traduite dans trois des huit pays de l'Union, par une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

Au plan de la convergence des économies, les performances moindres que celles escomptées, notamment dans le domaine des finances publiques, ne permettraient à aucun Etat membre

de l'Union de respecter l'ensemble des huit critères définis dans le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

Dans le cadre du traitement de fond de la dette extérieure, cinq Etats membres (Bénin, Burkina, Mali, Niger et Sénégal) ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et obtenu des allégements de leur dette en conséquence. Ces mêmes Etats sont éligibles au bénéfice du mécanisme d'annulation de 100% de la dette multilatérale des pays les plus pauvres de la planète, mis en place à Gleneagles en juillet 2005, par les dirigeants des huit pays les plus industrialisés.

Au plan des comptes extérieurs, les Etats de l'Union sont restés fortement tributaires, pour leurs exportations d'un nombre limité de produits agricoles et miniers et subissent le poids de la facture pétrolière et des importations de produits alimentaires. Ces facteurs ont entravé leurs efforts de réduction du déficit du compte courant extérieur, hors dons, qui s'établit pour l'année 2005 à 5,8% du PIB contre 5,3% en 2004.

Les difficultés de la filière coton et l'alourdissement de la facture pétrolière ont également pesé sur le système bancaire qui a enregistré au cours de l'année des sorties nettes de ressources. Cependant, **l'évolution des agrégats monétaires** est restée bien orientée. Les réserves de change de la Banque Centrale couvrent six mois d'importations de biens et services à fin septembre 2005 et la liquidité globale s'est accrue modérément.

Tenant compte de l'évolution de la conjoncture d'ensemble, la Banque Centrale a maintenu une politique monétaire prudente durant la période sous-revue. Ainsi, l'Institut d'émission a maintenu inchangés ses taux directeurs, mais a relevé le coefficient des réserves obligatoires de 2 points de pourcentage au Bénin et de 4 points de pourcentage au Burkina et au Niger, pour freiner la progression des crédits à l'économie dans ces pays, dans un contexte de tensions inflationnistes.

Par ailleurs, l'année 2005 a enregistré un renforcement du rôle du marché financier régional dans le financement, tant des entreprises privées que des Trésors publics. A fin novembre 2005, les émissions de titres publics ont porté sur un montant total de 514,8 milliards, dont 383,7 milliards de bons du Trésor. Les émissions obligataires par le secteur privé ont concerné 47,6 milliards. En comparaison, pour l'ensemble de l'année 2004, les émissions de titres publics constitués uniquement de bons du Trésor avaient porté sur 123,5 milliards et celles relatives aux obligations du secteur privé étaient ressorties à 61 milliards.

Au titre des perspectives économiques pour l'année 2006, les économies des Etats de l'Union évolueront dans un environnement international quasi identique à celui de l'année 2005, marqué notamment par des tensions persistantes sur les marchés du pétrole brut et d'importants déséquilibres des comptes courants notamment aux Etats-Unis. Le taux de croissance réel de l'économie mondiale ressortirait à 3,9% contre 4,3% en 2005.

Dans l'UEMOA, le taux de croissance réel se situerait autour de 4,0% après 3,3% enregistré en 2005, sous l'hypothèse d'un environnement sous-régional apaisé. La croissance serait tirée essentiellement par l'offre. En effet, il est fait l'hypothèse d'une campagne agricole normale en 2006, caractérisée par une pluviométrie favorable au développement des cultures et l'impact limité d'un éventuel péril acridien. La principale contrainte des économies de l'Union resterait l'incertitude sur l'évolution des cours mondiaux du pétrole. Les projections situeraient le cours moyen du baril de pétrole brut à 65 dollars . Du côté des exportations, les cours du coton devraient se maintenir en 2006 à un niveau quasi stable par rapport à 2005, ce qui ne permettrait pas aux pays de l'Union de tirer pleinement profit de l'augmentation en volume de la production.

Dans l'ensemble des pays de l'Union, l'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par une progression plus modérée des prix, à la

suite d'une amélioration des disponibilités sur les marchés, notamment en produits céréaliers.

Sur le plan des finances publiques, il est attendu une progression des recettes budgétaires qui serait induite par le redressement de la situation économique dans la plupart des pays de l'Union, la poursuite des efforts d'amélioration des performances des régies financières ainsi qu'une mobilisation plus importante d'appuis financiers extérieurs. Le déficit budgétaire, hors dons, s'améliorerait et représenterait 4,4% du PIB contre 4,9% en 2005.

Les échanges extérieurs seraient marqués par une amélioration de la balance des transactions courantes, consécutivement à l'augmentation des exportations sous l'effet conjugué de la progression des volumes des principaux produits de base exportés et de l'appréciation du dollar des Etats-Unis. Cependant, le rythme de progression des importations resterait soutenu, en liaison avec l'alourdissement de la facture pétrolière.

Il ressort de ce qui précède qu'en 2006, les performances économiques régionales dépendront fortement de l'évolution de l'environnement sociopolitique, de la conjoncture internationale, des cours du pétrole et des matières premières exportées, ainsi que de la pluviométrie.

A cet égard, outre le renforcement des processus démocratiques et de la bonne gouvernance, les défis auxquels les pays resteront confrontés en 2006 concernent notamment :

- le desserrement de la contrainte constituée par le poids de la dette, en œuvrant pour que l'ensemble des Etats membres remplissent en 2006 les conditions nécessaires pour bénéficier de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale décidée à Gleneagles et mettent en place des stratégies permettant l'utilisation optimale des ressources y relatives ;
- la gestion des chocs exogènes, notamment les tensions sur les cours mondiaux du pétrole, le faible niveau de ceux des matières premières exportées et les aléas climatiques ;
- la réalisation d'une croissance économique forte et durable, en vue d'accroître les richesses et réduire la pauvreté, notamment par la promotion du secteur privé, l'instauration et le maintien de la stabilité politique, l'amélioration de l'environnement des affaires, singulièrement par l'allègement des procédures de création d'entreprises et des formalités du commerce extérieur, et par l'amélioration de la compétitivité des entreprises de l'Union ;
- le développement des infrastructures pour permettre la disponibilité des facteurs de production à moindre coût. A cet égard, le Programme Economique Régional (PER) a déjà identifié certains projets à mettre en œuvre dans les meilleurs délais ;
- la mise en valeur des matières premières locales dans le cadre de l'exploitation de toutes les potentialités d'augmentation de la production intérieure ;
- le renforcement du rôle de l'Etat pour orienter, catalyser et accompagner les initiatives privées, ainsi que pour assainir le cadre macroéconomique ;
- le renforcement du partenariat entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques privés.

Les actions doivent s'inscrire dans une vision globale d'amélioration des conditions d'accélération des progrès économiques et sociaux dans les pays de l'UEMOA. Le diagnostic établi sur la période 1990-2004 montre que les économies de l'Union ont réalisé un taux de croissance réel moyen annuel de 2,8%. Ces résultats modestes, en comparaison avec le taux de croissance démographique maintenu autour de 2,9%, se sont avérés insuffisants pour assurer une qualité de vie décente aux couches les plus défavorisées de la population, accroître le revenu par habitant, assurer la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école et mobiliser des ressources internes suffisantes pour financer les investissements

dans les secteurs sociaux.

Durant ces dernières années, la priorité a été accordée à la conception et à la mise en œuvre d'une nouvelle génération de programmes économiques et sociaux axés sur la réduction de la pauvreté. S'inscrivent dans ce contexte, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les programmes sectoriels visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Ces programmes forment avec le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), un ensemble d'objectifs et de stratégies complémentaires qui font de la lutte contre la pauvreté un objectif prioritaire. Ainsi, si les OMD sont centrés sur le renforcement du capital humain et social, le NEPAD énonce les actions destinées à renforcer les conditions préalables requises pour amorcer tout processus de développement viable. A cet égard, il accorde la priorité à la bonne gouvernance politique pour, d'une part, créer un cadre de stabilité et, d'autre part, garantir l'ordre public, le bon fonctionnement des institutions et les libertés individuelles. Quant aux CSLP, ils permettent à chaque pays de réunir un consensus sur les priorités d'action à court, moyen et long terme et d'inscrire les efforts de tous les acteurs du développement dans un cadre cohérent. De ce point de vue, les CSLP constituent des instruments opérationnels de planification des mesures visant l'augmentation des investissements consacrés à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, à la promotion des conditions favorables à l'accroissement de la production ainsi qu'au renforcement des capacités. Cependant, seule une meilleure articulation de ces initiatives permettra d'ouvrir des perspectives nouvelles aux pays de l'UEMOA.

La mise en œuvre de ces stratégies a commencé à porter des fruits, principalement dans les secteurs sociaux. Ainsi, dans la plupart des Etats membres, une part plus importante des ressources mobilisées a été consacrée à l'éducation, ce qui a permis une progression des taux de scolarisation. La progression a été de 12 points de pourcentage au Burkina, entre 2002 et 2005 et de 15,9 points de pourcentage au Niger entre 1999 et 2004. Dans le domaine de la santé, la plupart des pays de l'UEMOA ont augmenté la part des budgets accordée à ce secteur, en vue de réduire la mortalité infantile et maternelle et d'atteindre l'objectif de diminution des décès des enfants de 2/3 et ceux des mères de 3/4 tel que fixé à l'horizon 2015. Dans cette perspective, d'importantes initiatives ont été engagées et des programmes élargis de vaccination ont été mis en œuvre. Toutefois, l'évolution des indicateurs sanitaires ne rassure guère quant à la réalisation des objectifs. De manière générale, le rythme des progrès enregistrés reste encore lent, ce qui ne laisse pas présager une amélioration des indicateurs sociaux tels qu'escompté à l'horizon 2015.

Dans ces conditions, pour la mise en œuvre de ces initiatives, une hiérarchisation des priorités d'action s'avère nécessaire, au regard des contraintes en termes de disponibilité immédiate de ressources financières, humaines et matérielles pour engager des actions sur tous les fronts. A cet égard, les actions urgentes concerneraient les mesures permettant d'accroître les capacités de production et principalement celles du secteur agricole. De ce point de vue, en réalisant les objectifs liés à la sécurité alimentaire, les Etats membres de l'Union enregistreraient des progrès dans le domaine de la santé, grâce à l'éradication de la malnutrition, et satisferaient les besoins primaires en matière d'éducation.

Les priorités à moyen et long terme devraient être centrées sur les réformes susceptibles de stimuler l'emploi et la croissance notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les Etats devraient, de ce fait, axer leurs actions sur des politiques et réformes intégrées et cohérentes de développement des secteurs industriels et des services compétitifs, sur le renforcement du capital humain, notamment par l'accroissement des capacités de formation professionnelle dont dépend la qualité de la main-d'œuvre, ainsi que sur la modernisation des infrastructures de base.

Outre la hiérarchisation des priorités d'action, pour garantir le succès des initiatives de développement, les Etats doivent jouer un rôle plus actif dans la mise en œuvre des réformes, tant dans leur rythme, leur enchaînement, que leur chronogramme, en se donnant les moyens d'encourager les transformations structurelles dans les domaines prioritaires précités. Par ailleurs, un rôle majeur devrait être également conféré aux collectivités locales qui sont des relais efficaces pour assurer une forte mobilisation à la base autour des objectifs du Millénaire. Il est impératif d'aller au-delà des aspects institutionnels pour matérialiser dans les pratiques les transferts de ressources propres à renforcer les capacités d'intervention des structures décentralisées.

La mise en œuvre des actions ciblées requiert des ressources importantes qui, compte tenu des contraintes financières des Etats, proviendraient encore, pour une large part, de la communauté internationale. Le potentiel de financement pourrait s'accroître si les engagements pris par les pays partenaires de doubler d'ici 2010, le volume de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique, sont tenus. Il appartiendra donc aux Etats membres de définir une stratégie efficace de mobilisation des ressources pour appuyer l'exécution des programmes prioritaires arrêtés et obtenir des résultats tangibles et durables.

En tout état de cause, le degré d'efficacité des structures de gouvernance est un aspect important dans l'appropriation des programmes de réduction de la pauvreté. Aussi, les Etats doivent-ils accélérer les réformes relatives à la modernisation et à la décentralisation des administrations publiques et des systèmes judiciaires. En outre, une gouvernance crédible assure le renforcement des soutiens budgétaires extérieurs et permet de mieux les canaliser vers les priorités des pays. Aussi, la transparence et la bonne gouvernance seront-elles également un atout pour asseoir les bases d'un partenariat de long terme entre les Etats et les institutions multilatérales de développement, ainsi que les agences bilatérales de coopération, en vue d'assurer la mobilisation de ressources compatibles avec les besoins prioritaires de développement de l'UEMOA.

I

PERFORMANCES ECONOMIQUES DES ETATS MEMBRES

Les économies des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ont évolué en 2005 dans un environnement international marqué par une décélération de la croissance économique dans les pays industrialisés et la flambée des cours mondiaux du pétrole qui ont atteint des sommets jamais enregistrés depuis 1984. L'activité est demeurée vigoureuse dans les principaux pays émergents, en particulier ceux d'Asie, dont les économies ont été soutenues par une demande intérieure dynamique et une hausse constante des exportations consécutive à la fin de l'accord multifibres. Selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance de l'économie mondiale ressortirait à 4,3% en 2005 contre une réalisation de 5,1% un an auparavant.

La persistance des tensions sur le marché du pétrole a été une source de pressions inflationnistes. Dans ce contexte, certaines banques centrales ont imprimé une orientation restrictive à leur politique monétaire, en vue de contenir les risques d'accélération de l'inflation. Sur les marchés des changes, la tendance à l'appréciation de l'euro par rapport aux principales devises du système monétaire international, en particulier le dollar des Etats-Unis, s'est inversée. Quant aux marchés boursiers, ils ont enregistré des évolutions contrastées, avec toutefois une tendance au redressement des principaux indices notamment au deuxième semestre.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique s'établirait à 5,0% en 2005, après une réalisation de 5,1% en 2004. Ce rythme soutenu serait imputable essentiellement à la hausse des exportations induite par la bonne tenue des cours mondiaux des matières premières non agricoles et à la poursuite des investissements.

Au sein de l'UEMOA, les orientations de politique économique arrêtées par le Conseil des Ministres pour l'année 2005 invitaient les Etats membres à s'atteler à la consolidation de la stabilité macroéconomique ainsi qu'à l'intensification des politiques visant la réduction de la pauvreté. Les efforts à déployer devaient s'articuler autour des cinq principaux axes ci-après :

- la préservation d'un climat socio-politique favorable, afin de renouer avec une croissance économique forte et durable ;

- la poursuite des efforts visant la levée des contraintes qui entravent le dynamisme et la compétitivité du secteur privé, notamment par la mise en œuvre de politiques axées sur la réduction des coûts des facteurs et le soutien aux exportations, en vue de bénéficier des initiatives prises par certains pays développés pour contribuer à la promotion des échanges commerciaux des pays à faible revenu ;

- l'assainissement des finances publiques pour conforter la stabilité macroéconomique et restaurer la capacité des Etats à promouvoir des politiques de relance des investissements publics ;

- l'approfondissement des réformes structurelles, notamment à travers la mise en œuvre des politiques sectorielles communes et la restructuration des filières agricoles ;

- l'accélération du processus d'intégration régionale, en vue de stimuler les échanges intra-communautaires.

Les progrès dans ces domaines devaient faciliter la mobilisation, auprès des partenaires au développement, de l'assistance financière nécessaire à la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. Les Etats qui n'ont pas encore atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) devaient accélérer les réformes requises pour bénéficier d'un allègement de leur dette extérieure, susceptible d'accroître les marges de manœuvre en matière de financement des dépenses d'investissement dans les secteurs sociaux.

Graphique 1.1 : *Evolution des cours du pétrole et des principales matières premières exportées par les pays de l'UEMOA (moyennes mensuelles)*

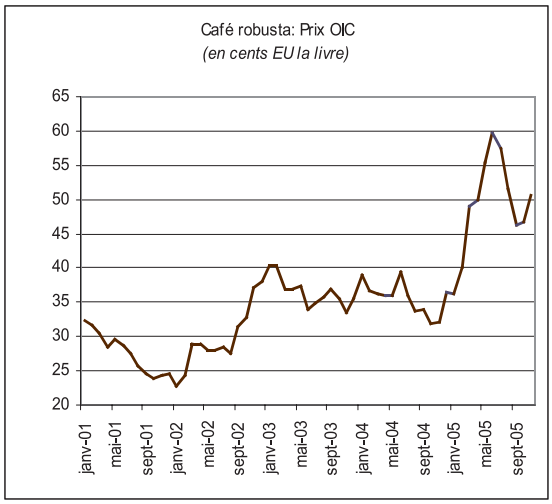

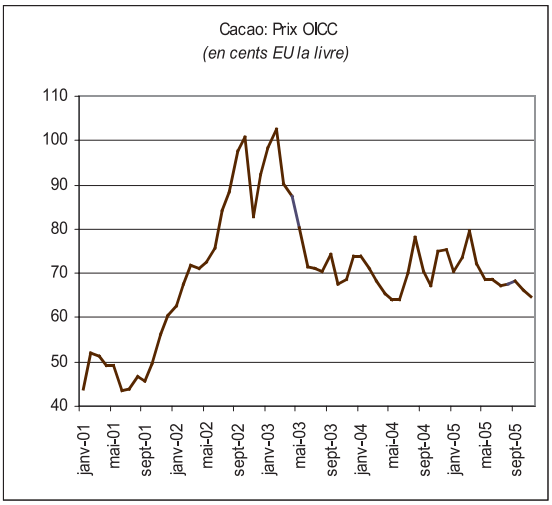

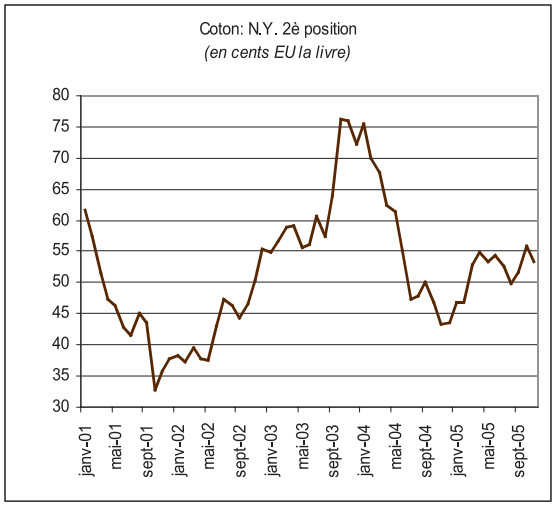

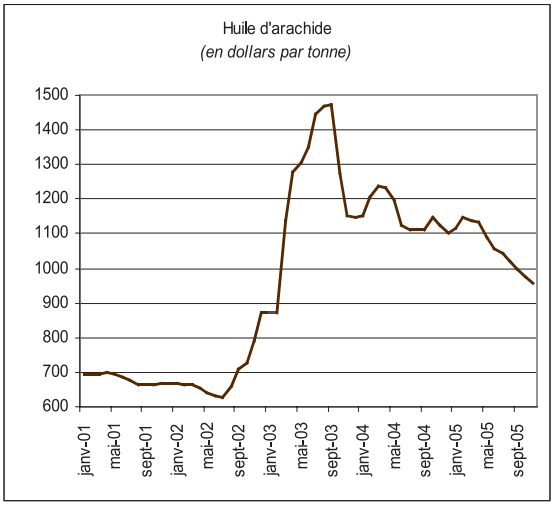

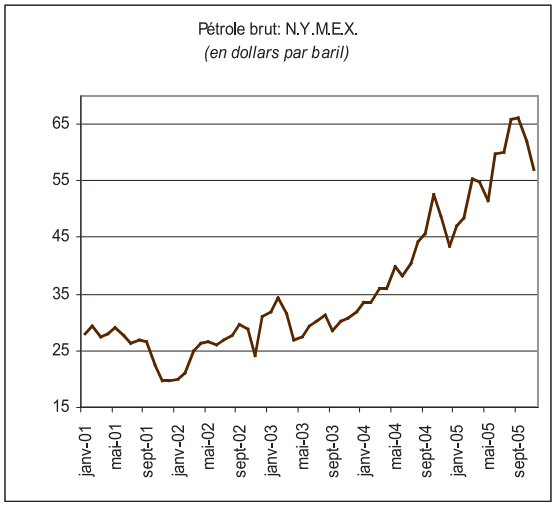

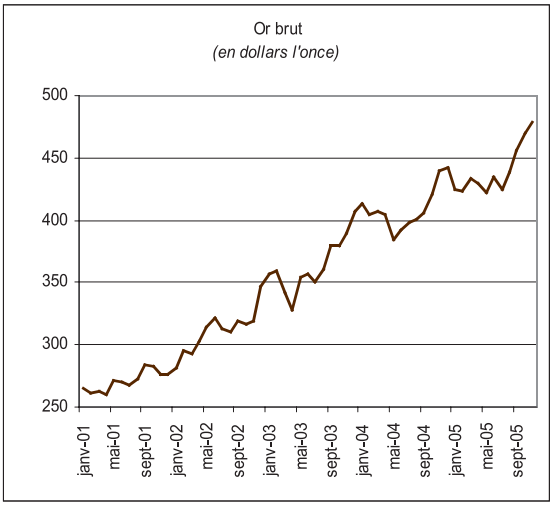

Source: Reuters.

Toutefois, de faibles progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des politiques économiques envisagées, en raison de la conjonction de plusieurs facteurs. En effet, la conjoncture économique dans l'UEMOA a été affectée par la poursuite du renchérissement du pétrole et la faiblesse des prix à l'exportation des principaux produits de l'Union, en particulier le coton (voir graphique 1.1).

En outre, les incertitudes engendrées par la situation socio-politique dans certains Etats ont limité les investissements privés et freiné l'approfondissement des réformes requises pour consolider la stabilité macroéconomique et conforter les bases d'une croissance durable. Aussi, les économies des Etats membres de l'UEMOA ont-elles connu, au cours de l'année 2005, une croissance d'ensemble relativement faible, une recrudescence des pressions inflationnistes et une situation des finances publiques encore plus fragile.

Graphique 1.2 : *Evolution de la production de coton, de cacao et de café dans l'UEMOA*

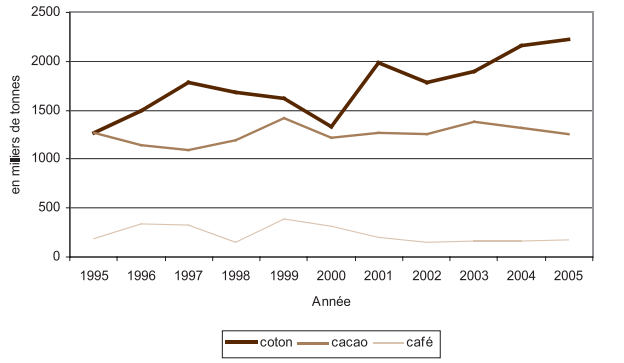

Sources : *Ministères de l'agriculture des Etats.*

Selon les dernières estimations, le produit intérieur brut de l'Union connaitrait, en termes réels, une progression de 3,3% en 2005 contre une réalisation de 3,0% en 2004. Les bonnes performances en matière de production agricole enregistrées lors de la campagne 2005/2006, après le recul de la production vivrière en 2004/2005, et l'intensification dans certains pays des efforts d'exécution des programmes prioritaires retenus dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, expliquent ce léger regain de vigueur de l'activité. En effet, la production des principales cultures vivrières connaîtrait une progression de 7,2% par rapport à la campagne précédente. Les performances sont plus mitigées en ce qui concerne les productions agricoles d'exportation. La production de coton-graine est prévue en hausse de 2,5%, tandis que celles de café et d'arachide progresseraient de 4,7% et 8,4% respectivement. En revanche, la production de cacao enregistrerait un recul de 4,6%. Au regard des déficits financiers importants enregistrés par la filière coton au cours de la campagne de commercialisation 2004/2005, les prix aux producteurs ont été revus à la baisse dans la plupart des pays de l'Union.

Au niveau du secteur industriel, l'évolution de l'activité traduit, au terme des neuf premiers mois de l'année 2005, une amélioration de la production, l'indice calculé par la BCEAO ayant progressé de 4,2% contre 2,4% à la même période de l'année 2004. Cette évolution est imputable à la bonne tenue des industries manufacturières, impulsée par le dynamisme des industries textiles et chimiques, ainsi que des industries extractives.

L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail s'est accru de 5,0% sur les neuf premiers mois de l'année 2005 contre 2,7% à fin septembre 2004, en liaison avec la bonne orientation de l'activité commerciale au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo.

Tableau 1.1 : Taux de croissance du PIB réel dans l'UEMOA en 2005

	2004	2005	
	Réalisations	Prévisions	Estimations
Bénin	3,4	4,3	4,5
Burkina	4,6	5,2	4,7
Côte d'Ivoire	1,6	1,0	1,0
Guinée-Bissau	2,2	3,4	2,4
Mali	2,2	6,2	7,1
Niger	0,9	4,1	4,5
Sénégal	6,2	6,0	5,1
Togo	2,9	3,0	-1,5
UEMOA	3,0	3,6	3,3

Sources : BCEAO, INS

Les pays de l'UEMOA ont fait face à une accélération de l'augmentation des prix à la consommation en 2005. Le renchérissement des produits alimentaires, induit par les déficits de la production céréalière enregistrés lors de la campagne agricole 2004/2005, ainsi que la hausse de près de 40% des prix des produits pétroliers ont alimenté les pressions inflationnistes. Le niveau général des prix à la consommation s'est accru sur les dix premiers mois de l'année 2005 de 4,6% en moyenne contre 0,1% à fin octobre 2004. L'augmentation des prix des produits alimentaires a été observée principalement au Mali, au Burkina, au Niger, au Togo et, dans une moindre mesure, au Bénin. Les prix dans l'ensemble des Etats membres de l'Union se sont ressentis de la répercussion à la hausse des cours mondiaux du pétrole, passés de 42,04 dollars le baril en 2004 à 57,06 dollars le baril en moyenne sur les onze premiers mois de l'année 2005.

Par ailleurs, l'élargissement de l'assiette et le relèvement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, la pénurie de sucre et de pétrole lampant au Niger en juin et juillet 2005, les perturbations enregistrées au premier trimestre dans la distribution des produits pétroliers au Bénin, ainsi que les incertitudes liées à l'environnement socio-politique prévalant en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo, ont également contribué à entretenir des tensions inflationnistes dans l'Union.

Tableau 1.2 : Taux d'inflation en moyenne annuelle

	2002	2003	2004	2005
				Estimation
Bénin	2,4	1,5	0,9	5,5
Burkina	2,3	2,0	-0,4	6,7
Côte d'Ivoire	3,1	3,3	1,4	3,9
Guinée-Bissau	3,9	-3,5	0,9	3,5
Mali	5,0	-1,3	-3,1	6,6
Niger	2,6	-1,6	0,2	8,0
Sénégal	2,3	0,0	0,5	2,1
Togo	3,1	-0,9	0,4	6,8
UEMOA	2,9	1,3	0,5	4,5

Sources : BCEAO, INS

Au total, le taux d'inflation dans l'UEMOA ressortirait en moyenne à 4,5% en 2005, requérant des pays de l'Union des actions pour augmenter l'offre de produits alimentaires et assurer un meilleur approvisionnement des marchés en produits vivriers. L'inflation sous-jacente, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation hors alimentation, ressortirait à 3,0% en 2005 contre 2,4% en 2004.

Encadré 1

PRIX DES PRODUITS PETROLIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Depuis la fin de l'année 2001, les cours mondiaux du pétrole brut connaissent une nette évolution à la hausse, le cours moyen du pétrole, exprimé en dollar des Etats-Unis ayant plus que triplé entre janvier 2002 et septembre 2005.

La formation des prix des produits pétroliers dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine est déterminée par les cours du baril du pétrole brut et l'évolution du cours de l'euro en dollar des Etats-Unis. Dans presque tous les pays de l'Union, le calcul est effectué à partir du prix ex-dépôt qui est la somme des prix parité à l'importation et des droits de douane.

Le prix parité à l'importation est la base de tous les tarifs des carburants. Son évolution suit celle des cotations sur les marchés internationaux, qui sont hors du champ de contrôle des autorités nationales. Il comprend trois éléments : le prix moyen méditerranéen, la prime et les frais annexes. La prime correspond à un montant forfaitaire destiné à couvrir les frais et marges (en US dollars par tonne) du négociant pour la livraison des produits pétroliers de la Méditerranée à la côte ouest africaine.

A tous les éléments cités précédemment, s'ajoutent les droits à l'importation, des taxes spécifiques (taxe spéciale sur les produits pétroliers, taxe intérieure sur les produits pétroliers), les frais de transport, les frais d'entreposage, de manutention, de coulage et les marges des sociétés de distribution.

Les pays de l'Union procèdent à des ajustements périodiques des prix des produits pétroliers en fonction de l'évolution des cours mondiaux du baril de pétrole brut. Cet ajustement est mensuel au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal. La période n'est pas définie en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

Ainsi, de janvier 2002 à septembre 2005, seize (16) révisions des prix des carburants à la pompe ont été effectuées au Bénin, trente six (36) au Burkina, six (6) en Côte d'Ivoire, trois (3) en Guinée-Bissau, trente six (36) au Mali, trente quatre (34) au Niger, trente (30) au Sénégal et deux (2) au Togo.

Globalement, les prix à la pompe de l'essence Super ont augmenté de janvier 2002 à septembre 2005 de 46,8% au Bénin, 57,9% au Burkina, 6% en Côte d'Ivoire, 28,9% en Guinée-Bissau, 50,6% au Mali, 42,1% au Niger, 47,6% au Sénégal et 13,7% au Togo.

Selon les estimations, le gain cumulé de compétitivité acquis depuis 1994 augmenterait de 0,2 point de pourcentage en 2005, l'impact du différentiel d'inflation favorable à l'Union de 0,3 point de pourcentage, ayant été atténué par la dépréciation de 0,1% des monnaies des pays partenaires. Cette évolution s'explique, pour une large part, par le comportement du dollar face à l'euro sur le marché des changes. En effet, celui-ci a été marqué en 2005 par la modération du rythme de dépréciation du dollar des Etats-Unis et, partant, des monnaies qui lui sont liées, à la suite de l'inversion de la tendance du taux de change euro/dollar, observée à partir de mars 2005. Ainsi, le dollar a enregistré une dépréciation limitée d'environ 1,27% sur les onze premiers mois de l'année 2005, après celle de 9,9% en 2004 et de 20,0% en 2003. La marge de compétitivité acquise lors de la dévaluation du FCFA en 1994 demeure relativement importante par rapport à l'ensemble des partenaires, se chiffrant à 27,2 points de pourcentage.

La situation des finances publiques demeure fragile. Elle a été affectée en 2005 notamment par l'impact de la faiblesse de la croissance économique sur les recettes fiscales, le faible niveau de mobilisation des ressources extérieures et les lenteurs constatées dans la mise en œuvre des réformes économiques structurelles. La trésorerie publique est restée caractérisée par des tensions dans la plupart des Etats. Dans certains pays, l'insuffisante maîtrise des dépenses courantes s'est traduite par une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

Tableau 1.3 : Indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA

	Moyenne				
	1984-1993	1994-2003	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	7462,2	16993,9	21223,1	22217,3	23708,0
Taux de croissance du PIB réel (en %)	1,3	3,7	2,7	3,0	3,3
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	148,1	245	272	277	288
Taux d'investissement (en % du PIB)	14,6	15,9	16,5	15,8	16,8
Variation des prix à la consommation (en %)	1,9	6,2	1,3	0,5	4,5
Recettes fiscales (en % du PIB)	14,6	13,8	14,7	15,0	14,9
Dépenses totales (en % du PIB)	26,8	20,6	20,9	21,9	21,8
Solde global (base engagements, hors dons en % du PIB)	-8,0	-4,8	-4,5	-5,1	-4,9
Balance des transactions courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-10,3	-6,4	-5,5	-5,3	-5,8
Encours de la dette publique (en % du PIB)	-	97,1	62,8	54,5	51,5

Sources : BCEAO, INS

Le déficit global, base engagements, hors dons, s'établirait à 4,9% du PIB en 2005 contre 5,1% en 2004, en liaison avec une augmentation plus importante des recettes que des dépenses. Les recettes budgétaires totales progresseraient de 7,4% pour se chiffrer à 17,0% du PIB contre 16,8% en 2004. Le taux de pression fiscale enregistrerait une légère diminution pour se situer à 14,9% en 2005 contre 15,0% un an plus tôt. Pour leur part, les dépenses totales connaîtraient une progression de 5,1% pour représenter 21,8% du PIB contre 21,9% en 2004. Cette évolution serait liée au faible niveau des dépenses en capital qui se chiffreraient à 6,6% du PIB contre 7,0% en 2004, en raison de la compression des dépenses d'investissement, notamment en Côte d'Ivoire. Les dépenses courantes s'établiraient à 14,3% du PIB en 2005 contre 14,2% en 2004. En outre, la prise en charge partielle des déficits de la filière coton, estimés globalement à près de 90 milliards en 2005, a contribué à réduire les capacités de certains Etats à accroître les dépenses d'investissement financées sur ressources internes.

L'année 2005 constitue une étape décisive dans le processus de convergence macroéconomique au sein de l'UEMOA. Le Conseil des Ministres de l'Union a relevé, lors de sa session du 4 juillet 2005 à Dakar, que des progrès importants ont été enregistrés par les Etats. Toutefois, les performances demeurent insuffisantes. Aucun Etat ne respecterait en 2005 l'ensemble des huit critères définis dans le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Seul le Sénégal respecterait trois des quatre critères de premier rang à l'horizon de convergence 2005. Le Mali, le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Niger, respecteraient deux critères, le Togo, un critère. La Guinée-Bissau ne respecterait aucun critère de premier rang. Pour les critères de second rang, seule la Côte d'Ivoire respecterait la norme du solde courant extérieur, hors dons, rapporté au PIB. De même, la norme de 17% du taux de pression fiscale est atteinte par le Sénégal uniquement. Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales est supérieur à 35% au Mali, au Niger et au Togo. Celui des investissements sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales n'atteindrait pas la norme de 20% dans trois pays, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo.

En 2005, cinq Etats membres de l'UEMOA ont exécuté des programmes économiques et financiers, bénéficiant du soutien des Institutions de Bretton Woods. Il s'agit du Bénin, du Burkina, du Mali, du Niger et du Sénégal. Les discussions sur les modalités de mise en place d'un programme post-conflit pour la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau se poursuivent. Pour le Togo, les relations avec les Institutions de Bretton Woods demeurent suspendues depuis 1998.

Dans le cadre de l'Initiative PPTE, cinq Etats membres de l'Union, à savoir le Bénin, le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal, ont atteint le point d'achèvement. Pour 2005, ils ont obtenu des allègements respectifs de 8,5 milliards, 17,0 milliards, 21,9 milliards, 15,4 milliards et 46,6 milliards à fin septembre 2005. Par ailleurs, les dirigeants des huit pays les plus industrialisés, réunis à Gleneagles en Ecosse, du 6 au 8 juillet 2005, ont approuvé le principe de l'annulation de 100% de la dette multilatérale des pays les plus pauvres de la planète à l'égard du Fonds Monétaire International, de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement. Parmi les dix huit pays déclarés immédiatement éligibles à cette annulation, pour un montant global de 40,0 milliards de dollars, figurent cinq Etats membres de l'Union, à savoir le Bénin, le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal. Vingt autres pays, qui ont atteint le point de décision ou sont dans la phase intérimaire de l'Initiative PPTE, parmi lesquels figurent la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo, pourraient bénéficier des mêmes dispositions lorsqu'ils rempliront les conditions requises.

Sur le plan des paiements extérieurs, la dépendance persistante des pays de l'Union à l'égard des exportations de matières premières d'origine agri-

cole et minière, ainsi que l'importance des importations de produits alimentaires et de produits pétroliers continuent d'entraver la réduction du déficit du compte courant extérieur. Dans ce contexte, le solde positif de la balance globale est dû principalement aux entrées de capitaux. Selon les dernières estimations, les comptes extérieurs des Etats membres de l'UEMOA se solderaient en 2005 par un excédent global de 305,0 milliards, en amélioration par rapport à celui de 236,2 milliards enregistré en 2004. Cette performance serait imputable à l'évolution favorable du compte de capital et d'opérations financières qui compenserait largement la dégradation du solde des transactions courantes.

La balance commerciale se solderait par un excédent, en retrait par rapport à celui enregistré en 2004, en raison principalement de la hausse sensible des importations de produits pétroliers, dont les pays de l'UEMOA sont importateurs nets. Les sommets atteints par le prix du baril de pétrole ont contribué à l'alourdissement de 9,5% de la facture pétrolière estimée pour 2005 à 1.737,7 milliards de FCFA, soit 28,3% des importations totales de l'Union. Les importations de produits alimentaires de l'Union enregistreraient également une hausse de 3,2% pour s'établir à 1.255,1 milliards. En particulier au Niger, elles s'accroîtraient de 24,3%, en liaison avec le déficit céréalier. Globalement, les importations totales de l'Union connaîtraient une hausse de 8,7% pour se chiffrer à 6.279,9 milliards, soit 26,5% du PIB. Quant aux exportations, elles progresseraient de 3,9%, pour ressortir à 6.312,5 milliards, en liaison essentiellement avec l'augmentation des recettes d'exportations de bois, de café et de produits de l'élevage qui progresseraient respectivement de 9,2%, 20,8% et 17,8%. En revanche, les exportations de coton, de cacao et de phosphates enregistreraient des baisses respectives de 13,5%, 4,6% et 9,2%. Le déficit des transactions extérieures courantes, hors dons, ressortirait à 1.382,5 milliards, soit 5,8% du PIB en 2005, contre 1.176,4 milliards ou 5,3% du PIB en 2004.

Le solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières s'améliorerait de 144,3 milliards par rapport à 2004. Cette évolution reflète notamment l'accroissement de 19,4% des allègements de dette au titre de l'Initiative PPTE dont ont bénéficié les Etats membres de l'Union qui ont atteint le point d'achèvement de ladite Initiative.

Les données disponibles indiquent une progression notable des échanges intra-communautaires. En effet, ces transactions ont représenté 20,5% des échanges extérieurs de l'Union au cours de l'année 2003 contre 13,8% en 1998. Les principaux produits concernés sont les hydrocarbures, les biens alimentaires et les produits manufacturés. La Côte d'Ivoire, le Togo et le Sénégal ont été les principaux pays exportateurs, avec respectivement 39,4%, 20,4% et 19,3% des exportations intra-communautaires. Le Mali, le Burkina et le Niger ont, pour leur part, constitué les principaux destinataires, avec respectivement 29,7%, 18,4% et 12,5% des importations intra-communautaires.

Tableau 1.4 : Matrice des échanges entre les pays de l'UEMOA en 2003 (en milliards)

Exportateurs	Importateurs								
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Bénin	-	1,3	0,8	0,0	35,5	46,1	5,2	7,2	96,1
Burkina	0,7	-	9,1	0,0	8,5	11,7	0,0	6,8	36,9
Côte d'Ivoire	43,1	96,6	-	0,5	64,6	39,6	55,5	70,4	370,2
Guinée-Bissau	0,0	0,0	0,3	-	0,0	0,0	2,0	0,1	2,4
Mali	1,1	4,7	13,3	0,0	-	9,6	16,7	2,6	48,2
Niger	5,4	3,1	3,0	0,0	0,6	-	0,0	0,7	12,8
Sénégal	19,0	17,1	35,7	15,8	83,4	1,8	-	8,7	181,5
Togo	43,6	49,8	1,5	0,5	87,0	8,8	1,0	-	192,0
UEMOA	113,0	172,6	63,9	16,8	279,5	117,6	80,4	96,4	940,1

Source : BCEAO

Il est noté un **élargissement du réseau bancaire** avec l'agrément de vingt-trois (23) banques et deux établissements financiers au cours de l'année 2004 et des dix premiers mois de 2005. Le nombre d'établissements de crédit agréés est ainsi passé de 95 en 2003 à 111 au 31 octobre 2005, comprenant 89 banques et 22 établissements financiers. Par ailleurs, il a été enregistré quatre opérations de fusion-absorption. L'année 2005 est marquée par l'ouverture au public des guichets des premières filiales du Groupe de la Banque Régionale de Solidarité (BRS). Avec le démarrage des activités de cette banque, les Etats de l'UEMOA se dotent d'un instrument financier à l'échelle régionale qui permettrait d'accroître la contribution du secteur bancaire au financement des activités qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La spécificité de la BRS est d'offrir des services financiers aux populations vulnérables qui souhaitent valoriser un métier ou une formation professionnelle.

Par rapport à fin septembre 2004, **les crédits à l'économie** ont progressé de 470,0 milliards ou 14,6%, pour représenter 15,6% du PIB en septembre 2005. Cette évolution est imputable à l'augmentation de 287,6 milliards des crédits à court terme et de 182,4 milliards des crédits à moyen et long terme. Les accroissements sont relevés au Sénégal (+216,6 milliards), au Burkina (+96,1 milliards), en Côte d'Ivoire (+92,5 milliards), au Bénin (+34,4 milliards), au Niger (+18,7 milliards), au Mali (+11,6 milliards) et en Guinée-Bissau (+0,8 milliard). Par contre, un repli de 0,7 milliard a été constaté au Togo. Durant la même période, les dépôts en banque ont augmenté de 222,3 milliards ou 5,5%.

Le marché des titres publics a connu une activité soutenue, singulièrement sur le plan des émissions. Au cours des dix premiers mois de l'année 2005, les émissions de titres publics ont porté sur un montant global de 514,8 milliards, comprenant 383,7 milliards de bons du Trésor et 131,1 milliards d'obligations du Trésor. Pour les bons du Trésor, les émissions ont concerné le Bénin (23,4 milliards), le Burkina (deux opérations pour un montant cumulé de 43,3 milliards), la Côte d'Ivoire (deux lignes de bons pour un montant global de 47,5 milliards), la Guinée-Bissau (6,0 milliards), le Mali (deux opérations pour un montant cumulé de 55,9 milliards), le Niger (15,0 milliards) et le Sénégal (35,5 milliards). Les taux de rendement des bons ont varié entre 3,44% et 5,06%. Des emprunts obligataires ont été levés par la Côte d'Ivoire (86,1 milliards sur 3 ans au taux d'intérêt de 6,50%) et le Sénégal (45,0 milliards sur 5 ans au taux d'intérêt de 5,50%).

Au cours de l'année 2004, les émissions des Trésors, constituées exclusivement de bons du Trésor, s'étaient situées globalement à 98,5 milliards.

Les émissions privées ont été, par contre, relativement faibles. Seules deux entreprises privées ont réalisé des émissions à hauteur de 5,0 milliards et 3,8 milliards respectivement.

L'activité de la BRVM a été marquée par une orientation favorable de l'ensemble des indicateurs boursiers. L'indice BRVM10, retraçant l'évolution des dix valeurs les plus liquides cotées à la bourse, et l'indice BRVM composite, reflétant l'évolution de l'ensemble des actions cotées à la bourse, se sont établis à 133,82 points et 102,74 points en novembre 2005, enregistrant des progressions respectives de 41,2% et 27,1% par rapport aux niveaux atteints à fin novembre 2004.

Sur les onze premiers mois de l'année 2005, la capitalisation du marché des actions est ressortie en hausse de 27,6%, s'établissant à 1.182,7 milliards. Celle du marché obligataire s'est établie à 326,3 milliards à fin novembre 2005, en hausse de 31,2% sur la même période.

Le volume total des transactions est ressorti à 3.008.175 titres sur les onze premiers mois de l'année 2005 contre 2.910.818 à la même période de 2004. Sur le marché des actions, le volume des transactions a atteint 2.923.357 titres contre 1.632.124 titres en 2004, tandis que sur le marché des obligations, le volume des transactions s'est situé à 84.818 titres sur la période, contre 1.278.684 titres en 2004.

Quant aux systèmes financiers décentralisés (microfinance), le nombre de points de service a augmenté de 236 unités ou 15,7% à fin septembre 2005 comparé à celui à fin septembre 2004. Par pays, les accroissements ont été constatés au Niger (+74,0%), au Sénégal (+71,6%), en Côte d'Ivoire (+6,6%), au Mali (+5,5%), au Bénin (+3,5%), tandis qu'une diminution a été relevée au Togo (-1,4%) et au Burkina (-1,3%).

Par rapport à septembre 2004, le nombre de bénéficiaires recensés, sur une base individuelle (non compris les membres des groupements), est en hausse de 18,0%, ressortant à 5,7 millions. Cette augmentation a été constatée au niveau de l'ensemble des pays, à l'exception du Burkina où il a été enregistré une baisse de 0,3%. Les accroissements les plus importants ont été observés au Niger (+86,3%), au Bénin (+29,7%) et au Sénégal (+25,7%).

L'encours des dépôts dans les systèmes financiers décentralisés a progressé de 13,9% pour se situer à 278,8 milliards en septembre 2005, sous l'impulsion des hausses constatées dans l'ensemble des pays, à l'exception du Mali qui a enregistré une diminution de 0,2%. Les taux d'accroissement se sont situés à 68,1% au Niger, 32,7% au Sénégal, 24,3% au Burkina, 12,9% au Togo, 7,7% en Côte d'Ivoire et 0,1% au Bénin.

Par rapport à septembre 2004, l'encours des crédits dans les systèmes financiers décentralisés est en accroissement de 17,3% à fin septembre 2005, se chiffrant à 265,1 milliards. Cette hausse a été observée dans tous les pays à l'exception du Bénin. Le taux d'accroissement varie de 6,6% au Burkina à 15,2% au Togo. L'encours des crédits a même doublé au Niger. Le taux de transformation des dépôts en crédits s'établit à 95,1% contre 83,8% en septembre 2004.

Les performances économiques des Etats membres de l'UEMOA se présentent comme suit par pays.

BENIN

Après les contraintes qui ont pesé sur l'activité économique en 2004, notamment les mesures restrictives prises par le Nigeria en matière commerciale ainsi que les difficultés de la filière coton, les performances de l'économie béninoise se sont quelque peu améliorées en 2005.

Le taux de croissance réel du PIB s'inscrirait à 4,5% contre 3,4% en 2004. Ce raffermissement de la croissance économique s'explique par les effets induits de la hausse de 21,9% de la production cotonnière en 2004/2005 et la reprise progressive des échanges commerciaux avec le Nigeria. Tous les secteurs contribueraient à cette croissance, à hauteur de 1,6 point de pourcentage pour le primaire, 0,9 point de pourcentage pour le tertiaire et 2,0 points de pourcentage pour le secondaire. Du point de vue de la demande, la croissance est portée essentiellement par la consommation publique.

L'inflation connaît une accélération et ressortirait en moyenne à 5,4% en 2005 contre 0,9% en 2004. Sur les dix premiers mois de l'année, le niveau général des prix a progressé de 5,5%, en variation moyenne, contre 0,6% un an plus tôt. Cette progression de l'inflation est impulsée essentiellement par le renchérissement du maïs, en liaison avec l'accroissement de la demande en provenance des pays sahéliens limitrophes confrontés à une crise alimentaire. La progression des prix résulte également du renchérissement des carburants, des services de transport et du pétrole lampant, en rapport, d'une part, avec la hausse des cours mondiaux du pétrole brut et, d'autre part, avec les perturbations dans la distribution de produits pétroliers qui ont été d'une acuité particulière au premier trimestre. La pression exercée sur la demande par l'afflux de réfugiés en provenance du Togo entre avril et juin 2005, a été une source supplémentaire des tensions inflationnistes constatées en 2005.

Tableau 1.5 : Bénin : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

	Moyenne				
	1984-1993	1994-2003	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	503,1	1501,9	2067,5	2144,7	2325,5
Taux de croissance du PIB réel (en %)	3,2	4,7	3,9	3,4	4,5
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	111,1	242	293	293	308
Taux d'investissement (en % du PIB)	14,4	18,9	20,3	20,6	20,1
Variation des prix à la consommation (en %)	0,4	8,0	1,5	0,9	5,4
Recettes fiscales (en % du PIB)	9,7	12,8	14,9	14,5	15,0
Dépenses totales (en % du PIB)	21,6	18,5	21,4	21,8	22,5
Solde global (base engagements, hors dons, en % du PIB)	-9,9	-3,8	-4,8	-5,4	-5,2
Balance des transactions courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-7,7	-6,4	-9,7	-7,2	-6,5
Encours de la dette publique (en % du PIB)	10,2	64,6	40,3	38,5	37,8
Evolution de la masse monétaire (en %)	4,2	15,8	-11,8	-9,4	8,4
Taux brut de scolarisation au primaire (en %)	65,5	74,5	97	-	-

Sources : BCEAO, INS

Graphique 1.3 : Evolution de l'inflation au Bénin

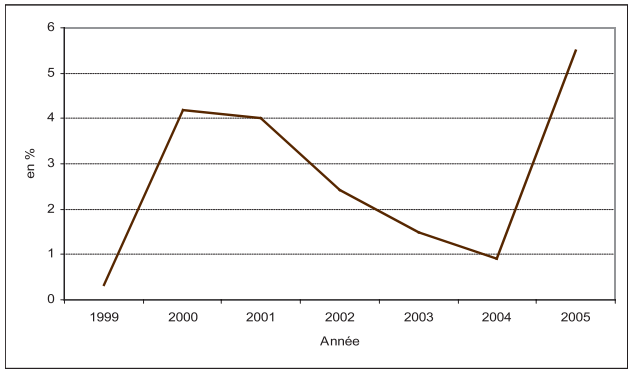

En matière de finances publiques, les mesures prises par le Gouvernement pour mettre un terme aux grèves des fonctionnaires à la fin de l'année 2004, notamment le règlement d'arriérés de salaires des agents de la Fonction publique et la couverture partielle du déficit de la filière coton (estimé à environ 18 milliards de FCFA) ont contrarié les efforts de consolidation des comptes de l'Etat. Les dépenses totales et prêts nets connaîtraient une progression de 8,2% en 2005, plus importante que celle de 6,2% des recettes totales et dons. Cette évolution serait essentiellement liée à l'accroissement des dépenses courantes, les dépenses en capital n'ayant augmenté que de 0,2%. Le solde global, base engagements, hors dons, ressortirait à 5,2% du PIB contre 5,4% en 2004.

L'encours de la dette est constitué à plus de 83,9% d'engagements envers la Banque mondiale, le FMI et la BAD. Il se situerait à environ 861,6 milliards de FCFA, soit 37,0% du produit intérieur brut. Les allégements obtenus, notamment au titre de l'Initiative PPTE, permettraient de réaliser des économies de charges de l'ordre de 22 milliards en 2005. En conséquence, le service réglé de la dette ressortirait à 5,7% des recettes fiscales en 2005 par rapport à un service dû estimé à 12,1%.

En matière de convergence et comparativement à 2004, des efforts plus intenses devraient être déployés par le Bénin pour se conformer aux exigences du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. En effet, deux principaux critères de premier rang, notamment le solde budgétaire de base sur PIB nominal (-1,5%) et le taux d'inflation annuel moyen (5,4%) ne seraient pas respectés à fin 2005. En revanche, l'encours de la dette extérieure se chiffrerait à 37,0% du PIB et des arriérés de paiement ne seraient pas enregistrés en 2005. Au titre des critères de second rang, et comme en 2004, le taux de pression fiscale (15,3%), le ratio du déficit du compte courant extérieur, hors dons (5,9%) et le ratio masse salariale sur recettes fiscales (37,8%) ne seraient pas conformes aux normes communautaires.

Les échanges extérieurs se ressentiraient de deux principaux facteurs. Il s'agit de la baisse des prix à l'exportation du coton qui a induit un repli des recettes de 13,2%, nonobstant l'accroissement du volume des exportations de coton fibre, et de l'alourdissement de la facture pétrolière, consécutif à la flambée des cours mondiaux du pétrole brut. Ces évolutions se traduiraient par une détérioration de la balance commerciale. Toutefois, la réduction du déficit des services atténuerait le déficit du compte courant extérieur, hors transferts officiels, qui ressortirait à 151,8 milliards, soit 6,5% du PIB en 2005 contre 154,4 milliards, soit 7,2% du PIB en 2004.

Au plan des réformes structurelles et sur la base des engagements pris vis-à-vis des partenaires extérieurs, la priorité devait être accordée à la restructuration du secteur coton et à la privatisation des entreprises publiques telles que la Société Nationale de Promotion Agricole (SONAPRA), la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) et l'Office des Postes et Télécommunications (OPT).

Dans le secteur coton, les principales actions entreprises ont permis de renforcer les structures de la filière et de déterminer une formule de prix basée sur les cours internationaux du coton permettant d'assurer le partage d'éventuels gains ou pertes

entre tous les acteurs de la filière. En outre, l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) et le Gouvernement ont fait appel aux partenaires au développement, en vue de mettre en place un mécanisme de stabilisation des prix au producteur. A cet effet, les pouvoirs publics devaient mobiliser auprès des partenaires au développement des ressources financières pour abonder un fonds géré par l'ensemble des acteurs de la filière.

Au titre de la restructuration de la SONAPRA, les unités d'égrenage n'ont pu être cédées au secteur privé, en raison notamment des difficultés liées à l'adoption d'un plan social en faveur des travailleurs et d'un cadre réglementaire devant régir les rapports entre les différents acteurs de la filière. L'outil industriel sera cédé et les activités de la SONAPRA seront centrées sur la promotion agricole qui est sa vocation première.

La Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) a été scindée, en mars 2004, en deux entités, à savoir la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) et la Société Béninoise d'Energie Electrique. Toutefois, cette scission a enregistré des retards, du fait du manque d'adhésion des partenaires sociaux au processus et des lenteurs observées dans l'adoption du décret portant création, attribution et fonctionnement de l'autorité de régulation du secteur de l'électricité. La réforme de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) a abouti à la création de la société "La Poste du Bénin" et de la société "Bénin Télécoms SA". Le Port Autonome de Cotonou (PAC) contribue fortement au développement des activités de transport et de commerce dans le pays. Conscient de cet enjeu, le Gouvernement a engagé des actions pour appuyer les efforts d'amélioration de sa compétitivité, notamment à travers la création d'un guichet unique, la réduction des frais et le renforcement de la surveillance des marchandises débarquées. Les Autorités ont également entrepris des campagnes de sensibilisation en direction des opérateurs économiques des pays de l'hinterland, notamment du Niger et du Burkina, en vue de les inciter à réorienter leur trafic vers le Bénin.

BURKINA

Les performances de l'économie burkinabè sont marquées en 2005 par un redressement de la production agricole, après une année 2004 caractérisée par les mauvaises conditions climatiques et l'invasion acridienne. Le taux de croissance réel du PIB se situerait à 4,7% en 2005 contre 4,6% en 2004.

La croissance serait principalement impulsée par la hausse de la production vivrière au cours de la campagne 2005/2006, consécutive à de meilleures conditions climatiques. Selon les premières estimations, la production vivrière est en progression de 16,2%, tandis que celle de coton graine atteindrait un niveau record de 734.176 tonnes.

Graphique 1.4 : Evolution de la production de coton au Burkina

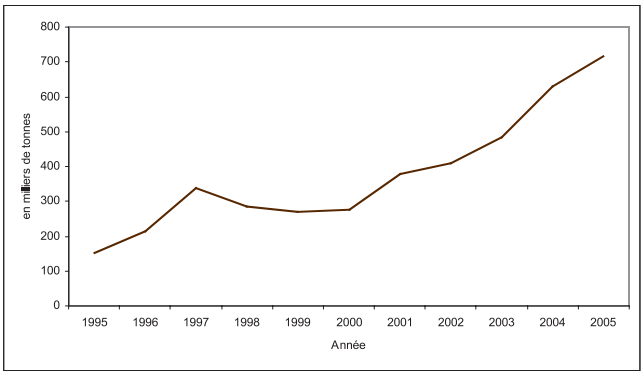

Ainsi, le secteur primaire contribuerait à hauteur de 1,6 point de pourcentage au taux de croissance en 2005 contre -1,3 point en 2004. Les secteurs secondaire et tertiaire enregistreraient des performances moindres en 2005 par rapport à 2004. En effet, la flambée des cours mondiaux du pétrole en 2005 et la diminution des revenus en milieu rural, due à la baisse de 35 FCFA/kg des prix au producteur du coton, ont un impact négatif sur les performances de l'économie. La contribution du secteur secondaire ressortirait à 1,2 point de pourcentage en 2005 contre 2,0 points en 2004 et celle du tertiaire s'établirait à 2,0 points en 2005, en baisse de 1,9 point par rapport au niveau de 2004.

La flambée des prix des céréales locales, conjuguée au renchérissement des carburants, a eu pour effet une accélération de l'inflation qui s'établirait, en moyenne, à 6,7% en 2005 contre -0,4% en 2004.

La baisse de la production vivrière en 2004/2005 s'est traduite par une hausse sensible des prix des céréales en 2005 et une détérioration des conditions alimentaires, notamment dans le Nord du pays. Pour contenir l'envolée des prix, les pouvoirs publics ont pris des mesures visant la vente de

Tableau 1.6 : Burkina : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

	Moyenne				
	1984-1993	1994-2003	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	712,9	1793,2	2478,4	2650,4	2883,2
Taux de croissance du PIB réel (en %)	3,2	5,8	8,0	4,6	4,7
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	82,5	152	190	199	211
Taux d'investissement (en % du PIB)	21,8	21,6	20,8	18,1	19,6
Variation des prix à la consommation (en %)	1,1	5,4	2,0	-0,4	6,7
Recettes fiscales (en % du PIB)	9,4	10,4	10,9	12,0	12,5
Dépenses totales (en % du PIB)	21,7	20,3	19,5	22,0	23,0
Solde global (base engagements, hors dons, en % du PIB)	-10,3	-9,0	-8,3	-8,8	-9,4
Balance des transactions courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-11,2	-12,0	-12,8	-13,4	-11,9
Encours de la dette publique (en % du PIB)	34,1	49,5	37,3	37,7	34,4
Evolution de la masse monétaire (en %)	8,7	10,7	16,4	-7,3	8,5
Taux brut de scolarisation au primaire (en %)	32,0	40,0	47,0	-	-

Sources : BCEAO, INS

céréales à prix modéré, l'approvisionnement des "banques de céréales" et la distribution gratuite de vivres dans les zones les plus touchées. Si ces mesures ont permis d'éviter une crise alimentaire aiguë dans certaines régions du pays, elles n'ont pas eu un impact significatif sur l'évolution des prix des céréales. Ainsi, les prix des céréales sèches (maïs, mil, sorgho) ont plus que doublé durant la période allant de mai à août 2005, par rapport à leurs niveaux à la même période de 2004.

En application du mécanisme d'ajustement mensuel des prix des carburants en fonction de l'évolution des cours mondiaux du pétrole brut, des hausses sensibles des coûts des produits pétroliers ont été enregistrées en 2005. Ainsi, en glissement annuel, la progression des prix atteindrait 12,7% pour l'essence super et 21,4% pour le gazole.

La situation des finances publiques est marquée par un rythme d'exécution soutenu des dépenses publiques dans les secteurs sociaux et les infrastructures, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. En outre, les dépenses de l'Etat se sont accrues, en liaison avec l'augmentation en 2005 des salaires des agents de la Fonction publique et la prise en charge partielle du déficit de la filière coton, estimé à 31,7 milliards. Sur le plan des recettes, des moins-values ont été enregistrées, en relation avec le règlement partiel par la Commission de l'UEMOA, des compensations liées à la réforme tarifaire consécutive à l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC). Ainsi, le déficit budgétaire, base engagements, hors dons, s'accroîtrait, pour s'établir à 9,4% du PIB en 2005 contre 8,8% en 2004.

L'encours de la dette extérieure n'a pas connu une évolution significative. Constitué à plus de 87,0% d'engagements envers la Banque mondiale, le FMI et la BAD, il se situerait à environ 970 milliards de FCFA, soit 34,4% du produit intérieur brut. Les allégements obtenus, notamment au titre de l'Initiative PPTE, permettraient de réaliser des économies de charges de l'ordre de 30,9 milliards en 2005. En conséquence, le ratio du service de la dette sur les exportations de biens et services, évalué à 25,6% en moyenne sur la période 2000-2002, serait ramené à 19,5% en 2005.

En matière de convergence des performances macroéconomiques dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, la situation ne s'améliorerait pas par rapport aux réalisations de l'année 2004. Deux critères de premier rang, à savoir le solde budgétaire de base sur PIB nominal (-3,1%) et le taux d'inflation moyen annuel (6,7%) ne seraient pas respectés en 2005. Au niveau des critères de second rang, seul le critère des investissements sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, évalué à 36,5%, serait respecté.

Les échanges extérieurs ont été affectés par la détérioration des termes de l'échange, consécutive à la baisse d'environ 30% des prix à l'exportation du coton fibre et au renchérissement des produits pétroliers importés. En effet, après des hausses de 9,9% en 2003 et de 26,9% en 2004, la facture pétrolière augmenterait de 30,0% en 2005 pour représenter 21,3% des importations totales. En outre, les importations de produits alimentaires, notamment de riz, s'accroîtraient eu égard aux besoins de couverture du déficit alimentaire consécutifs à la baisse de la production céréalière en 2004/2005. Le déficit des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels, se situerait à 342,5 milliards, soit 11,9% du PIB en 2005 contre 355,4 milliards, soit 13,4% en 2004.

En matière de réformes structurelles, des avancées ont été enregistrées dans le processus de privatisation. En effet, dans le secteur du coton, la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) qui jouissait d'un monopole, a concédé des zones d'exploitation à deux sociétés privées au cours de l'année 2004. Désormais, la gestion de la filière coton relève du secteur privé, l'Etat ne détenant qu'une part

minoritaire dans le capital de la SOFITEX. Dans les autres secteurs, le Gouvernement a approuvé en 2005 la stratégie de privatisation de l'Office National des Télécommunications (ONATEL). Il est prévu l'ouverture du capital de cette entreprise à hauteur de 54,0% à des partenaires privés. Par ailleurs, les audits des comptes de la SONABEL (Société Nationale Burkinabè d'Electricité) et de la SONABHY (Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures) sont en voie d'achèvement. Les Autorités ont également approuvé en mai 2005, la création d'un centre de formalités des entreprises qui consolide et simplifie les procédures administratives de création d'entreprises.

COTE D'IVOIRE

Après deux années de baisse du PIB réel (soit -1,6% en 2002 et -1,5% en 2003), l'économie ivoirienne a enregistré en 2004 un taux de croissance de 1,6%. Cependant, compte tenu du retard accusé dans le processus de paix et de la persistance d'un climat d'insécurité, la consolidation attendue en 2005 ne s'est pas confirmée. L'activité économique a continué de se ressentir des effets prolongés des évènements survenus en novembre 2004.

Le produit intérieur brut progresserait, en termes réels, de 1,0% en 2005 contre un recul de 1,6% en 2004. Cette croissance serait essentiellement imputable à l'agriculture vivrière, à l'extraction minière (gaz et pétrole) et aux télécommunications, dont les valeurs ajoutées se sont accrues respectivement de 2,8%, 22,9% et 10,1%. Les contributions sectorielles à la croissance ressortiraient respectivement à 0,9 point, -0,1 point et 0,2 point de pourcentage pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Le taux d'inflation s'établirait en moyenne à 3,9% en 2005 contre 1,4% en 2004. Cette accélération de l'inflation s'explique par l'augmentation des prix des biens non alimentaires, en particulier ceux des produits pétroliers et des services de transport ainsi que le relèvement du tarif des services postaux et des télécommunications. La hausse des prix s'est établie, en moyenne, à 4,2% sur les dix premiers mois de l'année 2005.

L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est ressentie des incertitudes de l'environnement sociopolitique. Sur le plan des recettes fiscales, les moins-values enregistrées sur le Droit Unique de Sortie (DUS) ont été compensées par une meilleure performance de la Direction Générale des Impôts, notamment dans le recouvrement de l'impôt sur les bénéfices. Les recettes totales et dons progresseraient de 2,6% en 2005 contre 8,0% en 2004. Le taux de pression fiscale s'établirait à 14,5%. Pour leur part, les dépenses et prêts nets enregistreraient une baisse de 7,1%, du fait de la diminution de 36,7% des dépenses en capital.

Tableau 1.7 : Côte d'Ivoire : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

	Moyenne				
	1984-1993	1994-2003	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2978,7	6932,8	7984,3	8178,5	8450,7
Taux de croissance du PIB réel (en %)	0,7	2,4	-1,5	1,6	1,0
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	269,9	429	431	428	428
Taux d'investissement (en % du PIB)	11,8	11,7	10,2	10,3	10,4
Variation des prix à la consommation (en %)	3,5	6,5	3,3	1,4	3,9
Recettes fiscales (en % du PIB)	19,1	15,3	14,9	15,2	14,5
Dépenses totales (en % du PIB)	34,4	21,4	20,1	20,2	18,7
Solde global (base engagements, hors dons, en % du PIB)	-9,1	-3,5	-3,2	-2,8	-1,0
Balance des transactions courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-8,9	-1,3	2,0	2,1	1,5
Encours de la dette publique (en % du PIB)	95,8	122,6	68,6	59,2	58,4
Evolution de la masse monétaire (en %)	1,7	12,1	-6,4	9,5	3,3
Taux brut de scolarisation au primaire (en %)	71,5	74,0	-	-	-

Sources : BCEAO, INS

Graphique 1.5 : Evolution des dépenses en capital du TOFE en Côte d'Ivoire

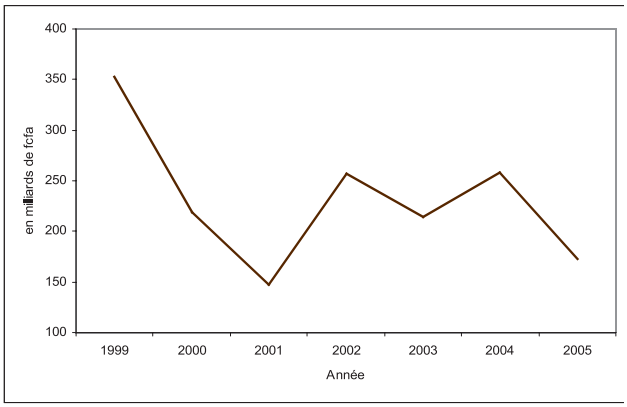

Sources : FMI, services nationaux

Au total, le déficit global, base engagements, hors dons, se situerait autour de 1,0% du PIB en 2005 contre 2,8% en 2004, en raison essentiellement de la nouvelle compression des dépenses d'investissement. Les arriérés de paiement de la dette ont continué de s'accumuler, dans un contexte marqué par les fortes tensions sur la trésorerie publique.

L'encours de la dette extérieure progresserait de 1,9% en 2005 pour s'établir à 4.934,1 milliards. Il est constitué à hauteur de 45,5% de dette bilatérale, 27,4% de dette multilatérale et de 27,1% de dette commerciale. Le service dû représenterait 35,5% des recettes fiscales et 10,8% des exportations de biens et services.

En matière de convergence macroéconomique et au titre des critères de premier rang, le solde budgétaire de base ressortirait positif, représentant 1,5% du PIB et l'encours de la dette s'établirait à 58,4% du PIB nominal. En revanche, la norme communautaire de 3,0% relative au taux d'inflation ne serait pas respectée, ainsi que celle concernant la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement. Au niveau des critères de second rang, seul le ratio solde extérieur courant, hors transferts officiels, sur PIB serait respecté en 2005.

Les échanges extérieurs seraient caractérisés en 2005 par une performance moindre qu'en 2004, en liaison avec la baisse des exportations de cacao en volume et en valeur et l'augmentation de 7,9% des importations. La balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels, dégagerait un excédent de 1,5% du PIB en 2005 contre 2,1% en 2004.

Au titre des réformes structurelles, un vaste chantier avait été envisagé à la fin de la décennie 1990 et au début de la décennie 2000, pour améliorer l'environnement des affaires pour le secteur privé et renforcer l'efficacité des services sociaux de base au profit des populations. Les lenteurs enregistrées dans la normalisation de la situation socio-politique se sont répercutées sur la mise en œuvre des réformes.

Pour la filière café/cacao, un comité a été mis en place en décembre 2004 pour formuler des recommandations sur la base des orientations données par le Président de la République dans son discours du 6 novembre 2004.

Au niveau de l'Administration publique, le Comité National de Pilotage du Redéploiement de l'Administration (CNPRA) a mis en œuvre un projet pilote de retour des agents de l'Etat dans la région Ouest (3.756 fonctionnaires au total) et de réhabilitation d'édifices publics, de routes et d'ouvrages hydrauliques, en vue de faciliter le retour des populations dans les zones occupées. Après l'exécution de cette phase pilote à l'Ouest, le CNPRA a procédé au recensement des fonctionnaires déplacés. Environ 15.000 agents sont en attente de regagner leurs postes.

Dans le domaine de l'éducation, des mesures sont prises pour le redémarrage du système scolaire sur toute l'étendue du territoire et l'organisation des examens (CEPE, BEPC et Baccalauréat) pour les élèves des zones occupées, ainsi que la validation des années scolaires 2003-2004 et 2004-2005 dans les mêmes zones.

Au plan de la santé, le Ministère de la Santé a entrepris une campagne de sensibilisation sur la nécessité d'assurer l'accès aux services de santé pour tous les citoyens en tout temps, afin de faciliter le retour des spécialistes de la santé dans leurs zones. Ainsi, 836 fonctionnaires y ont été redéployés avec l'appui de l'UNICEF.

Au titre de l'assainissement du secteur financier, les Autorités ont réduit le volume de leurs arriérés vis-à-vis de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) à hauteur de 25 milliards en 2004 et de 11 milliards au cours des huit premiers mois de l'année 2005. Ces efforts seront poursuivis au fur et à mesure que la situation financière de l'Etat s'améliorera.

GUINEE-BISSAU

Le contexte socio-économique a été caractérisé, en 2005, par un retour progressif à une vie constitutionnelle normale, avec l'organisation de l'élection présidentielle en juin 2005. Le succès de ce processus reste le principal défi à relever, après les crises socio-politiques répétitives qui remettent constamment en cause les progrès vers la restauration d'un environnement propice à la stabilité sociale et à la relance de l'économie.

La prise d'un certain nombre de mesures par le Gouvernement a contribué à l'apaisement des tensions sociales. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du programme économique adopté par le Parlement en mai 2004, axé sur la consolidation de la stabilité politique, l'amélioration de la gestion financière de l'Etat, la relance de l'activité économique et un fonctionnement normal de l'Administration publique. En particulier, le paiement régulier des salaires des fonctionnaires et la fourniture de biens et services essentiels ont été soulignés comme des exigences pour assurer un fonctionnement minimum de l'Etat. La communauté internationale a appuyé ces réformes, notamment par le biais d'un Fonds de Gestion Economique d'Urgence administré par le PNUD. Les ressources mobilisées dans ce cadre, estimées à 7,2 millions de dollars sur la période 2004-2005, ont servi principalement au paiement des salaires des fonctionnaires.

Cependant, l'économie demeure dans un état d'atonie, en l'absence d'une reprise effective des appuis financiers extérieurs. Le programme de référence conclu avec le Fonds Monétaire International ne fournit qu'un cadre d'appréciation des progrès dans la gestion économique, en prélude à la négociation d'un programme post-conflit.

Le produit intérieur brut, en termes réels, est estimé en hausse de 2,4% en 2005 contre 2,2% en 2004. Cette croissance serait essentiellement impulsée par le secteur primaire qui contribuerait à hauteur de 1,5 point de pourcentage, en liaison avec la hausse de 17,5% de la production de la noix de cajou et celle de 34% de la production de riz.

Graphique 1.6 : Evolution de la production de noix de cajou en Guinée-Bissau

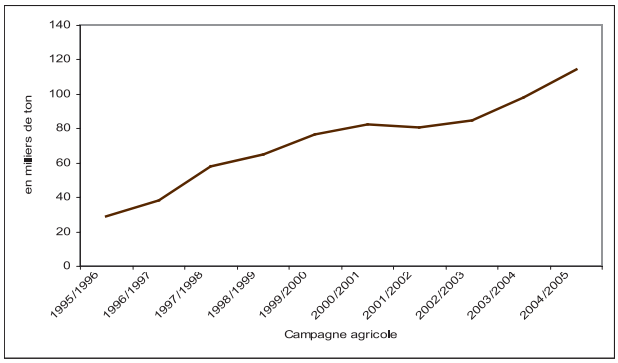

Source : Ministère de l'Agriculture

Le secteur tertiaire contribuerait pour 0,8 point de pourcentage. La reprise enregistrée dans le secteur des bâtiments et travaux publics entraînerait un regain de dynamisme du secteur secondaire dont la contribution serait de 0,1 point de pourcentage.

Le taux d'inflation ressortirait en moyenne à 3,5% en 2005, après une réalisation de 0,9% en 2004. Sur les dix premiers mois de l'année 2005, la progression des prix à la consommation a atteint 3,8% contre 0,7% à la même période de 2004. La hausse des prix des produits pétroliers, notamment de l'essence super (+21,5%) et du gazole (+39,4%), ainsi que leur impact sur les tarifs des services de transport expliquent, pour une large part, cette remontée de l'inflation.

Tableau 1.8 : Guinée-Bissau : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

	Moyenne				
	1984-1993	1994-2003	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	65,6	138,9	138,7	145,0	153,5
Taux de croissance du PIB réel (en %)	4,0	-0,1	0,6	2,2	2,4
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	68,1	123	113	116	120
Taux d'investissement (en % du PIB)	28,2	15,0	17,2	15,1	23,7
Variation des prix à la consommation (en %)	63,1	17,9	-3,5	0,9	3,5
Recettes fiscales (en % du PIB)	-	7,6	9,7	8,3	9,2
Dépenses totales (en % du PIB)	-	26,9	40,1	41,8	35,5
Solde global (base engagements, hors dons, en % du PIB)	-	-17,2	-24,0	-25,4	-16,7
Balance des transactions courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-13,5	-8,6	-11,2	-18,7
Encours de la dette publique (en % du PIB)	-	379,5	336,5	306,5	316,5
Evolution de la masse monétaire (en %)	-7,8	33,0	14,4	42,8	50,0
Taux brut de scolarisation au primaire (en %)	70,0	83,0	-	-	-

Sources: BCEAO, INS

La situation financière de l'Etat demeure particulièrement tendue. La réorganisation des régies financières et le renforcement de leur efficacité ont permis un meilleur recouvrement des recettes fiscales. Toutefois, du fait de la faiblesse de la base taxable, l'exécution des dépenses continue de dépendre largement des ressources extérieures. Les recettes totales et dons progresseraient de 21,1% pour se chiffrer à 33,7% du PIB, tandis que les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 13,5%, représentant 44,8% du PIB. Le déficit budgétaire global, base engagements, hors dons, se situerait à 25,7% du PIB en 2005 contre 25,4% en 2004.

Au titre de la dette publique, les arriérés de paiement ont continué de s'accumuler. L'encours de la dette ressortirait à 316,5% du PIB en 2005, avec un service dû représentant 28,3% des exportations de biens et services.

Aucun critère du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité ne serait respecté en 2005. Le profil des indicateurs traduit plutôt une détérioration par rapport à l'année précédente, témoignant ainsi des efforts importants qui restent à fournir pour satisfaire aux exigences du Pacte.

Le profil des échanges extérieurs ne devrait pas s'améliorer. L'augmentation de 9,9% des exportations de noix de cajou est largement en deçà de celle des importations, estimée à 37,4%. Cette évolution résulterait essentiellement d'une hausse des importations de biens d'équipement, liée à la reprise du secteur des bâtiments et travaux publics et à l'alourdissement de la facture pétrolière. Celle-ci a quasiment doublé, en passant de 3,3 milliards en 2004 à 6,0 milliards en 2005. Il en résulterait une aggravation du déficit du compte courant extérieur, hors transferts officiels, qui ressortirait à 18,7% du PIB en 2005 contre 11,2% en 2004.

Au titre des réformes économiques, les mesures prévues dans le programme économique de référence portaient essentiellement sur l'intensification des actions de recouvrement des recettes, la rationalisation de la gestion des dépenses publiques et les actions en faveur d'une reprise de l'activité économique.

Ainsi, les mesures d'amélioration du recouvrement des recettes ont porté sur la création d'une unité de suivi rapproché des grandes entreprises, la mise à jour du fichier des contribuables et la limitation des exemptions de taxes à l'importation. Au titre des dépenses, des mesures ont été prises pour apurer le

fichier de la fonction publique des employés fictifs et accélérer le départ à la retraite des agents ayant atteint l'âge limite.

Par ailleurs, les Autorités ont poursuivi les efforts de diversification du paysage financier et bancaire du pays pour élargir l'offre de financement de l'économie. A cet égard, deux nouvelles banques commerciales ont été agréées en 2005 venant s'ajouter à la seule banque en activité en 2004 et à la filiale de la Banque Régionale de Solidarité.

La mise en œuvre effective d'un plan de relance économique étant contrainte par la faiblesse des ressources financières, les Autorités devraient accorder une priorité à la tenue effective de la table ronde des bailleurs de fonds qui sera un catalyseur pour la mobilisation de l'assistance financière extérieure. La réussite de cette table ronde reste liée à la consolidation des signes de retour de la concorde nationale et au respect des engagements pris à cet effet par les acteurs politiques ainsi qu'au fonctionnement normal des institutions.

MALI

Après une année 2004 marquée par un déficit pluviométrique et une invasion acridienne, et par la chute de la production d'or, l'activité économique retrouverait en 2005 un rythme de croissance satisfaisant. Le PIB réel s'inscrirait en hausse de 7,1% en 2005 contre 2,2% en 2004.

Les priorités d'actions sectorielles sont demeurées centrées sur l'exploitation des potentialités agricoles et minières. Ainsi, à la faveur de l'amélioration de la pluviométrie, la production de coton-graine progresserait de 2,5% pour se situer à 600.000 tonnes. Le nouveau mécanisme d'ajustement du prix d'achat au producteur et de cession des intrants, ainsi que le système de redistribution des excédents aux différents acteurs de la filière ont suscité un regain d'intérêt des paysans pour la culture du coton et permis en conséquence le maintien des surfaces emblavées. La production vivrière est attendue en hausse de 16,9%. Globalement, la contribution du secteur primaire à l'accroissement du PIB ressortirait à 3,3 points de pourcentage en 2005 contre -1,5 point en 2004.

Les investissements privés dans le secteur aurifère, favorisés par les incitations offertes par le code minier, ont permis l'accroissement de la production dans les gisements existants, en particulier ceux de Morila et de Yatela. Par ailleurs, de nouveaux sites ont été mis en exploitation, notamment celui de Loulo dont la production ressortirait à 3.099 kg d'or la première année. L'année 2005 est marquée par une reprise de l'activité minière, confirmée par la bonne orientation, sur les neuf premiers mois de l'année, de l'indice des activités extractives, en hausse de 25,9% contre une baisse de 30% au cours de la même période de l'année 2004.

Graphique 1.7 : Evolution de la production d'or au Mali

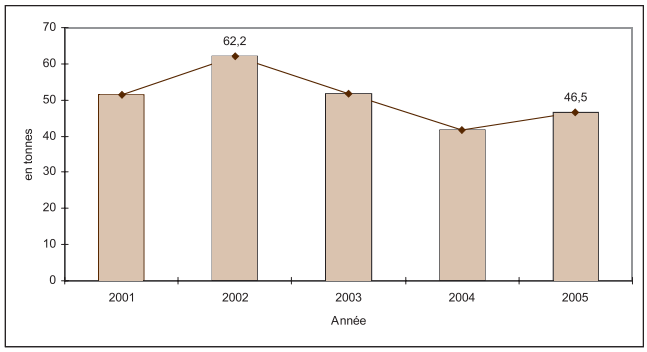

Source : Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau

Sur la base de ces évolutions, la contribution du secteur secondaire à l'accroissement du PIB augmenterait, en passant de 0,6 point de pourcentage en 2004 à 0,9 point en 2005. Celle du secteur tertiaire se situerait à 2,9 points de pourcentage.

Les tensions inflationnistes observées au dernier trimestre 2004 ont persisté en 2005. Le taux d'inflation est ressorti, en moyenne, à 7,1% sur les neuf premiers mois de l'année 2005 après une baisse de 4,3% sur la même période de 2004. La flambée des prix des céréales locales, notamment le mil, le maïs et le sorgho et la nette augmentation du coût des carburants et des tarifs des transports constituent les principales sources de cette inflation. La hausse des prix, au terme de l'année 2005, se situerait en moyenne à 6,6% contre un recul de 3,1% en 2004.

Tableau 1.9 : Mali : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

	Moyenne				
	1984-1993	1994-2003	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	810,6	1781,6	2453,6	2551,1	2841,6
Taux de croissance du PIB réel (en %)	1,9	5,2	7,6	2,2	7,1
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	98,0	182	231	236	257
Taux d'investissement (en % du PIB)	21,3	21,9	26,0	19,5	23,6
Variation des prix à la consommation (en %)	0,7	5,3	-1,3	-3,1	6,6
Recettes fiscales (en % du PIB)	8,0	12,3	14,7	15,3	14,9
Dépenses totales (en % du PIB)	20,7	23,4	23,1	25,3	25,3
Solde global (base engagements, hors dons, en % du PIB)	-7,8	-8,5	-5,3	-7,2	-8,7
Balance des transactions courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-14,1	-11,0	-9,3	-9,7	-9,6
Encours de la dette publique (en % du PIB)	105,6	109,5	68,8	60,8	53,5
Evolution de la masse monétaire (en %)	6,4	16,7	22,1	-2,4	10,0
Taux brut de scolarisation au primaire (en %)	25,0	24,0	-	-	-

Sources: BCEAO, INS

Au plan des finances publiques, les recettes budgétaires s'accroîtraient à la faveur notamment d'un meilleur recouvrement et de l'amélioration des recettes tirées de l'or. Les dépenses ressortiraient à 25,3% du PIB. Cette évolution serait induite notamment par l'accroissement de la masse salariale, l'augmentation des dépenses d'investissement dans les secteurs sociaux, dans le cadre de l'exécution des programmes prioritaires de réduction de la pauvreté et la couverture partielle du déficit de la filière coton à hauteur de 28,2 milliards au titre de la campagne 2004-2005. Ces évolutions se traduiraient par un déficit budgétaire global, base engagements, hors dons, de 8,8% du PIB en 2005 contre 7,2% un an plus tôt.

L'encours de la dette extérieure diminuerait de 5,4% en 2005. Constitué à plus de 86,3% d'engagements envers la Banque Mondiale, le FMI et la BAD, il se situerait à environ 1.465,6 milliards de FCFA, soit 53,5% du produit intérieur brut. Les allégements obtenus, notamment au titre de l'Initiative PPTE, permettraient de réaliser des économies de charge de 31,2 milliards en 2005. En conséquence, le service de la dette à régler ressortirait à 10,0% des recettes fiscales en 2005 par rapport à un service dû estimé à 17,1%.

Au titre de la convergence macroéconomique, deux critères de premier rang seraient respectés, à savoir l'encours de la dette chiffré à 53,5% du PIB et la non-accumulation d'arriérés de paiement. En revanche, le solde budgétaire de base ressortirait négatif à 0,1% du PIB et le taux d'inflation est estimé à 6,6%. Pour les critères de second rang, le taux de pression fiscale ressortirait à 14,9%, inférieur à la norme de 17%, et le déficit extérieur courant, hors dons, est évalué à 9,6% du PIB pour une norme de 5%.

Les échanges extérieurs seraient marqués par la hausse de 19,7% des exportations d'or, atténuée par le repli de 14,9% de celles de coton, consécutif à la faiblesse des cours mondiaux. Les importations se ressentiraient du renchérissement du pétrole et du déficit de la production céréalière en 2004-2005, induisant l'accroissement en 2005 de la facture pétrolière et des achats à l'extérieur de produits alimentaires de 41,4% et 15,5% respectivement. Le déficit de la balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels, ressortirait à 9,6% du PIB en 2005 contre 9,7% en 2004.

Au titre des réformes structurelles, la privatisation de la Compagnie Malienne de Développement des

Textiles (CMDT), initialement fixée en 2006, a été reportée à 2008. Le report est motivé par la volonté du Gouvernement de faire exécuter avant la privatisation, certaines mesures préalables concourant au succès de celle-ci : la mise en place de structures de gestion des fonctions critiques, la mise en place de la Bourse du Coton, la mise en place de l'Office de Classement du Coton, la mise en place de l'Interprofession du Coton au Mali, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un vaste programme d'assistance aux producteurs (organisation, formation, information).

Un nouveau Protocole Etat/CMDT/Producteurs portant sur le mécanisme de prix a été signé le 13 janvier 2005 en remplacement de l'ancien mécanisme adopté par arrêté interministériel n°02-1445/MDRE-MEF-MICT du 05 juillet 2002. L'objectif principal du nouveau mécanisme est la limitation des incidences budgétaires de la filière coton. La Société Huilerie Cotonnière du Mali (HUICOMA) a été privatisée le 02 juin 2005.

Dans le domaine des télécommunications, les principaux axes du processus de privatisation de la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) ont été définis et une lettre d'orientation stratégique a été élaborée. La privatisation de cette société, initialement prévue à la fin de l'année 2004, a été reportée au deuxième semestre 2006.

Au niveau du système financier, les actions en cours visent la restructuration et la privatisation des banques, et le renforcement du secteur de la microfinance. Une stratégie et un chronogramme d'actions ont été adoptés pour le désengagement de l'Etat du capital social de la Banque Internationale du Mali (BIM). Des mesures d'assainissement du portefeuille et de renforcement du gouvernement d'entreprise de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) ont été engagées. En outre, des appuis institutionnels ont été apportés au secteur de la microfinance, à travers notamment le renforcement des capacités de la Cellule de supervision du secteur.

NIGER

Après l'année 2004 marquée par une atonie de l'activité économique que traduit la croissance de -0,6% par suite d'une mauvaise campagne agricole 2004/2005, le taux de croissance réel du PIB se redresserait à 4,5% en 2005.

Les mauvais résultats de la campagne agricole précédente, consécutifs à l'arrêt précoce des pluies et à l'invasion acridienne, ont eu pour conséquence une baisse de la production vivrière de près de 19,0%, induisant un déficit de la production céréalière de l'ordre de 223.000 tonnes. La crise alimentaire a été de grande ampleur avec des répercussions négatives sur la préparation de la campagne agricole 2005/2006. En effet, les stocks de semences ont servi, en partie, à pallier l'insuffisance de l'offre face aux besoins alimentaires des populations. Par ailleurs, le secteur de l'élevage, qui représente 10,0% du PIB, a été également affecté par le déficit de pâturages, à la suite des mauvaises conditions climatiques en 2004.

L'amélioration de la situation pluviométrique en 2005 a permis un redressement de la production agricole. Ainsi, la contribution du secteur primaire à la croissance du PIB atteindrait 1,6 point de pourcentage en 2005 contre 0,1 point de pourcentage en 2004.

***Graphique 1.8** : Evolution de la production vivrière et bilan céréalier au Niger*

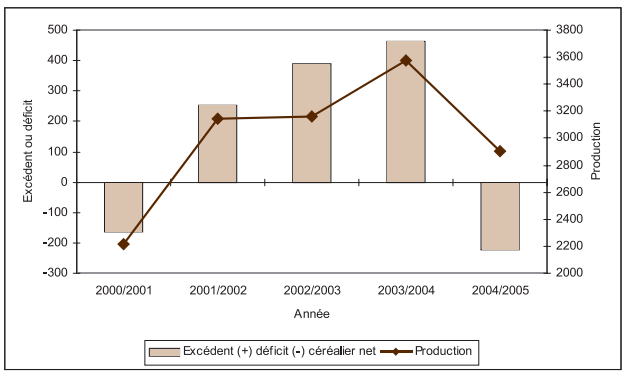

Sources: CILSS, Ministère de l'Agriculture.

Nonobstant les tensions sociales observées en mars et avril 2005 et l'incendie du marché de Katako de Niamey, la valeur ajoutée du secteur tertiaire progresserait de 6,1% et contribuerait pour 2,2 points de pourcentage à la croissance du PIB en 2005. Le sous-secteur des télécommunications serait le principal moteur du regain des activités de ce secteur.

La poursuite de l'exécution des chantiers en vue de l'organisation des jeux de la Francophonie en décembre 2005 et la réalisation des infrastructures (construction des routes, nouveaux branchements sociaux en eau et électricité, électrification rurale) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE ont donné une impulsion aux activités dans le secteur secondaire. Celui-ci contribuerait à hauteur de 0,8 point de pourcentage à la progression du produit intérieur brut en 2005.

Le déficit céréalier enregistré en 2004 s'est traduit par une situation de crise alimentaire en 2005 dans plusieurs régions du pays. Les mesures prises par le Gouvernement, en particulier l'instauration, dès la fin de l'année 2004, d'un système de vente de céréales à prix modérés n'ont pas permis de contenir la hausse des prix des produits alimentaires. Les prix des céréales ont ainsi atteint des niveaux maximum à fin juillet 2005, avec une hausse en glissement annuel de 116,8% pour le prix du maïs et de 108,2% pour celui du mil, principaux produits de consommation des ménages.

La hausse des prix des carburants à la pompe et leur répercussion sur les tarifs des transports constituent la seconde source de l'augmentation des prix au Niger. A fin novembre 2005, l'augmentation des prix à la pompe, par rapport à la même période de 2004, atteignait 14,1% pour l'essence ordinaire, 15,3% pour le gazole et 77,1% pour le pétrole lampant. La pénurie de sucre en juin et juillet 2005 a également pesé sur l'évolution des prix.

Eu égard au poids prépondérant des céréales locales dans l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation ressortirait en moyenne à 8,0% en 2005 contre 0,2% en 2004, soit le taux le plus élevé jamais enregistré depuis 1995.

Les dépenses, en particulier celles d'investissement, ont connu une diminution à la mesure des contraintes financières éprouvées par l'Etat. Cette compression des dépenses se traduit par une réduction du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, qui s'établirait à 8,9% du PIB contre 9,6% en 2004.

Tableau 1.10 : Niger : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

	Moyenne				
	1984-1993	1994-2003	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	656,8	1169,3	1401,9	1474,9	1643,4
Taux de croissance du PIB réel (en %)	0,1	4,2	3,8	-0,6	4,5
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	89,2	112	117	119	128
Taux d'investissement (en % du PIB)	12,4	14,7	16,2	14,7	14,7
Variation des prix à la consommation (en %)	-1,2	6,6	-1,6	0,2	8,0
Recettes fiscales (en % du PIB)	8,3	8,1	10,8	11,3	10,8
Dépenses totales (en % du PIB)	19,9	17,4	19,6	21,2	20,3
Solde global (base engagements, hors dons en % du PIB)	-9,6	-8,3	-8,5	-9,6	-8,9
Balance des transactions courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-12,2	-10,2	-11,4	-11,0	-11,1
Encours de la dette publique (en % du PIB)	51,1	73,0	69,8	60,0	54,6
Evolution de la masse monétaire (en %)	57,1	1,1	-13,3	20,3	8,2
Taux brut de scolarisation au primaire (en %)	27,5	30,5	43,0	-	-

Sources : BCEAO, INS

La situation des finances publiques a été affectée par la détérioration de l'environnement socio-économique. La hausse des recettes, initialement escomptée de l'extension du champ de la TVA, a été moins importante que prévue, en liaison avec le réaménagement de ce dispositif sous la pression des partenaires sociaux. L'accord conclu avec les associations des consommateurs a abouti à l'exonération totale de la TVA sur le lait et la farine de blé. Le réaménagement des mesures fiscales issues de la Loi de finances rectificative 2005 a également entraîné le relèvement de la tranche sociale d'eau non imposable à la TVA et le relèvement de la tranche sociale d'électricité non imposable. En revanche, la TVA sur le sucre a été maintenue. En vue de compenser les pertes financières occasionnées par ces mesures, le taux de l'acompte sur le BIC a été relevé. Le taux de pression fiscale, évalué à 10,8%, demeure le plus faible des Etats membres de l'UEMOA.

L'encours de la dette s'est inscrit dans une tendance globalement baissière au cours des dernières années, en rapport notamment avec les allègements obtenus dans le cadre de l'Initiative PPTE (15,0 milliards en 2005). Il est passé de 1.103 milliards (78,5% du PIB) en 2002 à 859 milliards (54,6% du PIB) en 2005. En outre, le ratio du service de la dette sur les exportations de biens et services a diminué d'environ 10 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2002 pour s'établir à 15,9%.

Les performances du Niger en matière de convergence ne se sont pas améliorées en 2005. L'encours de la dette rapporté au PIB se situe en deçà de la norme et aucune accumulation d'arriérés de paiement n'est enregistrée. En revanche, les critères relatifs à l'inflation et au solde budgétaire de base rapporté au PIB ne seraient pas respectés. Pour les critères de second rang, seul le ratio des investissements sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales serait atteint.

Les échanges extérieurs se sont ressentis de l'impact de la flambée des cours du pétrole brut et de l'accroissement des besoins d'importations des produits alimentaires pour pallier le déficit céréalier de la campagne agricole 2004-2005. En effet, la progression de 14,7% des importations en 2005 résulte de la hausse de 21,4% de la facture pétrolière et de l'accroissement des achats de produits céréaliers à l'extérieur. Les échanges extérieurs se solderaient toutefois par une légère détérioration du déficit des transactions courantes, hors transferts officiels, qui ressortirait à 11,1% du PIB en 2005 contre 11,0% en 2004, en liaison notamment avec la hausse de 22,3 milliards des exportations d'or. Les exportations d'uranium n'enregistreraient pas d'amélioration en volume.

Les réformes structurelles mises en œuvre ont principalement visé l'amélioration de la gestion des finances publiques, notamment par la mise en place d'un système de gestion informatisé et intégré des différentes phases d'exécution budgétaire. Des progrès ont également été relevés dans la restructuration du secteur financier et la mise en œuvre d'actions sectorielles dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, une réforme de l'appareil judiciaire a été entamée avec l'appui de la Banque mondiale. En matière de privatisation, le désengagement de l'Etat de la Société Nigérienne de Produits Pétroliers (SONIDEP) et de la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) n'a pas connu d'avancées significatives en 2005.

SENEGAL

Les performances économiques et financières réalisées par le Sénégal en 2005 ont été globalement satisfaisantes. Le taux de croissance du PIB ressortirait à 5,1%, en termes réels, contre 6,2% en 2004. Le secteur primaire enregistrerait une contribution à la croissance de 0,7 point de pourcentage, suite au redressement de la production céréalière. Le secteur secondaire connaîtrait une forte croissance, avec une contribution de 2,2 points de pourcentage à la croissance, sous l'impulsion des bâtiments et travaux publics qui bénéficieraient de la mise en œuvre d'un important programme d'amélioration de la mobilité urbaine à Dakar. De même, le secteur tertiaire contribuerait à hauteur de 2,2 points de pourcentage, en relation avec le dynamisme des télécommunications et les progrès enregistrés dans les télé-services.

L'évolution des prix au Sénégal traduit une maîtrise des pressions inflationnistes. Sur les dix premiers mois de l'année 2005, la hausse moyenne des prix à la consommation ressort à 1,7% contre 0,3% un an plus tôt. Cette augmentation des prix résulte du renchérissement des produits alimentaires, notamment des légumes et des fruits. La progression des prix est également due à la hausse des prix des produits pétroliers, en liaison avec la flambée des cours mondiaux du pétrole brut. Par ailleurs, un relèvement de 10% des prix de l'électricité est intervenue en novembre 2005. Pour l'ensemble de l'année, le taux d'inflation moyen ressortirait à 2,1% contre 0,5% en 2004.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par un déficit global, base engagements, hors dons, de 5,8% du PIB contre une réalisation de 5,4% en 2004.

Tableau 1.11 : Sénégal : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

	Moyenne				
	1984-1993	1994-2003	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1406,1	2812,9	3725,5	4032,8	4347,9
Taux de croissance du PIB réel (en %)	1,5	4,8	6,5	6,2	5,1
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	199,2	294	350	371	392
Taux d'investissement (en % du PIB)	12,6	18,4	19,5	21,6	22,2
Variation des prix à la consommation (en %)	2,3	5,2	0,0	0,5	2,1
Recettes fiscales (en % du PIB)	15,0	16,5	18,2	18,3	19,0
Dépenses totales (en % du PIB)	21,5	20,9	23,3	24,6	25,1
Solde global (base engagements, hors dons en % du PIB)	-3,8	-3,4	-3,5	-5,4	-5,8
Balance des transactions courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-11,7	-8,4	-8,6	-8,5	-9,4
Encours de la dette publique (en % du PIB)	85,9	76,4	57,7	44,3	39,1
Evolution de la masse monétaire (en %)	2,3	13,1	14,6	12,9	6,5
Taux brut de scolarisation au primaire (en %)	52,5	66,0	80,0	-	-

Sources : BCEAO, INS

Au niveau de la demande, la croissance serait soutenue par la hausse de la consommation, à la suite des mesures d'augmentation des salaires dans la Fonction publique entrées en vigueur en octobre 2004, ainsi que par l'accroissement des investissements dans le cadre de l'exécution des chantiers de relance de l'économie, notamment la réhabilitation de certaines infrastructures de base.

Cette évolution résulterait de la diminution des recettes tirées de l'impôt sur les salaires et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, ainsi que de la baisse de la fiscalité sur les produits pétroliers. Les recettes fiscales et dons progresseraient de 6,7% en 2005 contre 8,4% en 2004. En outre, la prise en charge par l'Etat des déficits de certaines entreprises publiques (Industries Chimiques du Sénégal) pour-

rait alourdir les transferts et subventions et se traduire par une dégradation de la situation des finances publiques. Les dépenses et prêts nets sont attendus en hausse de 8,7%, en liaison avec l'augmentation des dépenses courantes.

Graphique 1.9 : Evolution de l'inflation au Sénégal

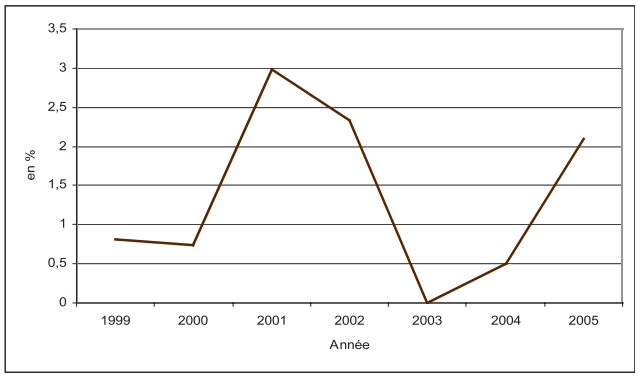

L'aide publique au développement (APD) constitue un apport important à la réalisation des objectifs de développement du pays, puisqu'elle a représenté en 2003-2004 environ 8,9% du PIB et 24,5% des recettes d'exportations de biens et services. Dans ce contexte, la problématique du financement du développement et de l'absorption des ressources est cruciale. Cette situation interpelle à la fois le Gouvernement et les bailleurs de fonds.

L'encours de la dette extérieure diminuerait de 4,5% en 2005. Constitué à plus de 84,6% d'engagements envers la Banque mondiale, le FMI et la BAD, il se situerait à environ 1.706,5 milliards de FCFA, soit 39,1% du produit intérieur brut. Les allégements obtenus, notamment au titre de l'Initiative PPTE, permettraient de réaliser des économies de charges en 2005. En conséquence, le service réglé de la dette ressortirait à 10,9% des recettes fiscales à comparer à un service dû hors allégement de 23,6% des recettes fiscales.

Le Sénégal respecterait trois critères de premier rang du Pacte de convergence, de croissance, de stabilité et de solidarité. Le solde budgétaire de base ressortirait négatif, à 0,6% du PIB. L'encours de la dette représenterait 39,1% du PIB. Pour les critères de second rang, seul le ratio du solde courant extérieur rapporté au PIB ne serait pas respecté.

Les échanges extérieurs seraient caractérisés par une détérioration de la balance des transactions courantes, liée principalement à l'accroissement de 10,4% des importations, en particulier celles des produits pétroliers et des biens d'équipement. La facture pétrolière enregistrerait une hausse de 39,2% en 2005, pour s'établir à 25,2% des importations totales. Les exportations de phosphates et d'engrais chimiques, ainsi que celles de coton connaîtraient une baisse respectivement de 9,2% et 30,1%. Le déficit extérieur courant, hors transferts officiels, représenterait environ 9,4% du PIB en 2005 contre 8,5% en 2004.

Pour consolider les performances économiques, les Autorités sénégalaises ont poursuivi les réformes structurelles, en particulier l'allègement de la fiscalité sur les sociétés par la diminution de 35,0% à 25,0% du taux de l'impôt sur les sociétés qui entrera en vigueur à partir de 2006. En outre, le Gouvernement a poursuivi l'amélioration des procédures de gestion budgétaire et de passation des marchés. A cet égard, il a élaboré un plan d'action visant l'amélioration de la transparence budgétaire. Dans le secteur de l'électricité, la stratégie retenue demeure axée sur des actions visant, d'une part, la restructuration de la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC) à travers la séparation progressive des activités de production de celles de transport et de distribution de l'énergie et, d'autre part, le désengagement de l'Etat et l'implication accrue du secteur privé dans les investissements et la gestion de la société. Une nouvelle formule de tarification de l'électricité est prévue. Le processus de privatisation de la Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) a été finalisé en mars 2005.

La restructuration de la Poste se poursuit, de même que la mise en place d'un cadre juridique approprié et de procédures simplifiées de réalisation des garanties, au profit notamment du système bancaire. En outre, dans le cadre de la libéralisation du secteur des télécommunications, l'Etat envisage d'octroyer une troisième licence de téléphonie mobile à un opérateur privé. Par ailleurs, les Autorités ont décidé de privatiser la Loterie Nationale du Sénégal (LONASE), pour atténuer l'impact des pertes accumulées par cette société sur la situation financière de l'Etat.

Au titre du financement du monde rural, un Fonds National de Développement Rural a été créé et une réforme des textes relatifs aux fonds de sécurisation du crédit rural a été opérée.

TOGO

L'évolution de la situation économique au Togo s'est ressentie des perturbations qui ont marqué le climat socio-politique et, partant, l'environnement des affaires en 2005. En effet, les tensions qui ont émaillé la transition politique amorcé le 5 février 2005, ont remis en cause la dynamique de convergence des positions politiques en vue de s'attaquer aux priorités de développement. Elles ont également eu pour conséquence l'aggravation des problèmes de sécurité qui ont perturbé, sur le plan économique, les activités du port de Lomé et entraîné sur le plan social des déplacements de populations en avril 2005.

L'économie togolaise n'a pas pu tirer pleinement profit de l'amorce du processus de normalisation du climat socio-politique, avec la constitution d'un Gouvernement d'union nationale.

Le taux de croissance économique, en termes réels, se situerait à -1,5% en 2005 contre 3,7% en 2004. Cette contre-performance serait essentiellement liée aux industries manufacturières qui contribueraient négativement pour 1,1 point de pourcentage à la croissance et aux activités commerciales pour 0,6 point de pourcentage. La détérioration de l'environnement économique et les perturbations socio-politiques ont affecté les unités industrielles et le secteur du commerce. Les contributions sectorielles à la croissance ressortiraient respectivement à 0,4 point, -0,8 point et -1,2 point de pourcentage pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Graphique 1.10 : Evolution du taux de croissance au Togo

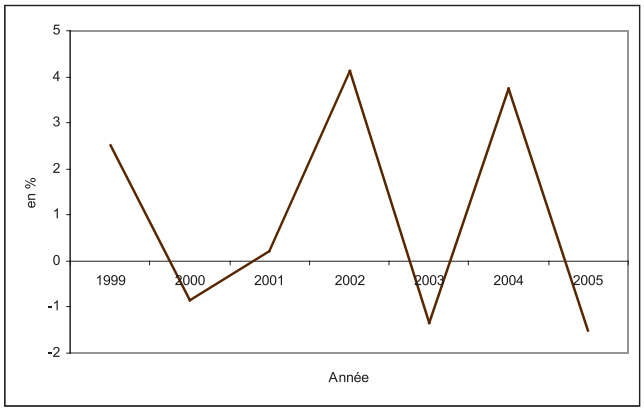

Sources : Direction de la Statistique, BCEAO

Le Togo connaît une accélération de l'inflation dont le taux est ressorti, en moyenne, à 6,9% sur les dix premiers mois de l'année 2005 contre -0,3% un an auparavant. En moyenne sur l'année 2005, le niveau général des prix progresserait de 6,8% après 0,4% en 2004, du fait des effets conjugués du renchérissement de 12,1% des produits alimentaires et de 4,2% des produits non alimentaires. L'évolution de la composante " Alimentation " porte l'empreinte de la flambée du prix du maïs, en rapport avec la baisse de la production lors de la campagne 2004/2005 et l'augmentation des exportations vers les pays sahéliens. A fin juin 2005, le prix du maïs a enregistré une hausse de 122,0% par rapport à son niveau de la même période de l'année précédente. La hausse du coût des carburants en décembre 2004 et ses effets induits sur les tarifs des transports urbains en janvier 2005 expliquent la progression des prix des produits non alimentaires. En glissement annuel à fin novembre 2005, l'augmentation des prix à la pompe se situe à 43,8% pour l'essence super et à 71,7% pour le gazole. Les troubles socio-politiques observés en avril et mai 2005, qui ont

affecté les circuits de commercialisation, ont également contribué à entretenir les tensions inflationnistes.

second rang, le taux de pression fiscale (15,%) et le ratio des investissements sur ressources propres rapportés aux recettes fiscales (10,4%) divergeraient des normes communautaires.

Tableau 1.12 : Togo : Indicateurs macroéconomiques et sociaux

	Moyenne				
	1984-1993	1994-2003	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliards de FCFA)	394,0	901,9	973,3	1039,9	1062,3
Taux de croissance du PIB réel (en %)	0,4	3,1	-1,4	3,7	-1,5
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	116,8	202	196	204	204
Taux d'investissement (en % du PIB)	18,3	14,3	13,8	14,1	13,1
Variation des prix à la consommation (en %)	-1,1	7,4	-0,9	0,4	6,8
Recettes fiscales (en % du PIB)	17,9	11,8	15,3	15,5	15,0
Dépenses totales (en % du PIB)	29,9	17,4	15,0	15,0	18,1
Solde global (base engagements, hors dons en % du PIB)	-7,7	-4,3	1,9	1,5	-1,8
Balance des transactions courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-12,1	-12,5	-10,3	-6,3	-11,1
Encours de la dette publique (en % du PIB)	80,1	88,5	82,5	73,7	72,4
Evolution de la masse monétaire (en %)	-4,0	15,5	-3,1	18,2	2,4
Taux brut de scolarisation au primaire (en %)	114,0	117,0	-	-	-

Sources: BCEAO, INS

Au titre des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat se ressentirait de la persistance des contraintes budgétaires. Les recettes et dons sont attendus en stagnation, tandis que les dépenses enregistreraient une progression de 10,4%, en liaison notamment avec l'organisation de l'élection présidentielle d'avril 2005 et la reprise des dépenses en capital dans les secteurs sociaux. Ainsi, le solde global, base engagements, hors dons, ressortirait à -1,8% du PIB en 2005 contre 1,5% en 2004. Le Togo continuerait par ailleurs d'accumuler des arriérés de paiement.

L'encours de la dette extérieure progresserait de 4,9% en 2005. Il est constitué à hauteur de 60,8% d'engagements envers la Banque mondiale, le FMI et la BAD, et de 39,2% de dettes bilatérales. Il se situerait à environ 819,5 milliards de FCFA, soit 77,1% du produit intérieur brut. Le service dû ressortirait à 35,8% des recettes fiscales.

En matière de convergence macroéconomique, le solde budgétaire de base serait conforme à la norme. Les autres critères de premier rang ne seraient pas respectés à fin décembre 2005. Il s'agit du taux d'inflation (6,8%), de l'encours de la dette publique rapporté au PIB (77,1%) et des variations d'arriérés de paiement. Au niveau des critères de

Les échanges extérieurs seraient marqués par une baisse de 10,5% des exportations de phosphates, dont les effets seraient conjugués à l'alourdissement de la facture pétrolière et à la diminution des entrées de ressources extérieures. Les exportations de coton connaîtraient également une baisse de 31,9%, en relation avec la chute des cours mondiaux. Dans ces conditions, le déficit de la balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels, s'accentuerait pour ressortir à 11,1% du PIB en 2005 contre 6,3% en 2004.

Les réformes structurelles annoncées par l'Etat ont connu une faible application, le processus de décision s'étant ressenti des problèmes liés à la transition politique. Dans le domaine des finances publiques, en particulier, peu de progrès ont été enregistrés dans l'élargissement de la base fiscale et la simplification de la taxation, préconisés pour augmenter les recettes budgétaires. Par ailleurs, l'assainissement du système financier qui figure au rang des priorités n'a pas enregistré une avancée significative.

La normalisation du climat socio-politique est indispensable pour assurer de meilleures perspectives économiques au Togo.

II

PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2006

2.1 - Environnement international en 2006

L'environnement dans lequel l'économie mondiale évoluera en 2006 pourrait être sensiblement le même qu'en 2005. Selon les projections établies par le FMI, le taux de croissance réel de l'économie mondiale demeurerait relativement solide, ressortant à 4,3% en 2006, comme en 2005. Ces perspectives globalement favorables sont liées à l'hypothèse du maintien de la vigueur de la demande, nonobstant les risques que constituent la volatilité des prix du pétrole et l'importance des déséquilibres des comptes courants à l'échelle mondiale.

D'importants écarts subsisteraient entre les performances des différentes régions du monde. L'activité aux Etats-Unis et dans les pays émergents restera soutenue. L'économie américaine est en passe de réussir le scénario d'un "atterrissage en douceur" vers son rythme de croissance potentiel, avec un PIB réel attendu en hausse de 3,3% en 2006 contre 3,5% en 2005. Les relèvements des taux d'intérêt opérés progressivement depuis juin 2004 par la Réserve Fédérale des Etats-Unis ont joué un rôle déterminant dans cette évolution. La demande intérieure, singulièrement la consommation des ménages, demeurerait l'un des principaux moteurs de la croissance, dans un contexte d'évolution favorable du marché de l'emploi.

La progression du produit intérieur brut en volume des pays émergents d'Asie resterait largement supérieure à la moyenne mondiale. L'activité demeurerait dynamique dans la plupart des grandes économies telles que celles de la Chine et de l'Inde. En particulier, l'économie chinoise, dont le véritable avantage comparatif réside dans la faiblesse de ses coûts salariaux et l'importance de sa main-d'œuvre qualifiée, continuerait d'enregistrer une croissance vigoureuse malgré les pressions, en vue de réévaluer sa monnaie et de freiner la progression de ses exportations, notamment de produits textiles. Outre le commerce extérieur dont la contribution à la croissance se consoliderait, l'augmentation de la consommation des ménages, favorisée par la forte progression des revenus et la poursuite du rythme soutenu des investissements, constituerait la force motrice des bonnes perspectives économiques envisagées pour la Chine, dont le taux de croissance est attendu au minimum autour de 8,2%, en termes réels, en 2006.

Au Japon, la croissance se maintiendrait au même niveau qu'en 2005, à la faveur de la bonne tenue de la consommation des ménages, escomptée de l'orientation satisfaisante des indicateurs sur le marché du travail. Cette croissance pourrait cependant être limitée par le ralentissement de la demande extérieure, le niveau élevé des prix des matières premières et le choix des entreprises de privilégier les gains de productivité à une relance des investissements. Ainsi, le produit intérieur brut progresserait au rythme annuel de 2,0%, en termes réels, en 2006 comme en 2005.

Dans la Zone euro, une relative amélioration de la situation économique est prévisible en 2006. Le taux de croissance ressortirait à 1,8% contre 1,2% un an plus tôt. La reprise de l'investissement devrait être plus vigoureuse. Il est également attendu une contribution plus élevée qu'en 2005 du commerce extérieur à la croissance, en relation avec l'amélioration de la compétitivité des exportations qu'induirait un meilleur profil du taux de change de l'euro par rapport aux principales monnaies, singulièrement le dollar des Etats-Unis. Le niveau élevé du chômage limiterait le redressement de la consommation.

La croissance s'inscrirait globalement en décélération, dans les autres régions du monde. En Amérique latine, l'activité économique progresserait de 3,8% contre 4,1% en 2005. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, la croissance du produit intérieur brut, en termes réels, est attendue à 4,6% en 2006, après 4,3% en 2005.

Le regain de dynamisme de l'activité économique sur le continent africain se consoliderait en 2006. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel ressortirait à 5,9% contre 4,5% en 2005, tiré essentiellement par les pays exportateurs de pétrole. En Afrique au sud du Sahara, le rythme d'expansion économique atteindrait 5,9% en 2006 contre 4,8% un an plus tôt, reflétant les effets positifs attendus de l'accélération des programmes d'investissement dans le cadre de l'exécution des stratégies de réduction de la pauvreté. Les initiatives de la communauté internationale, singulièrement celles relatives à l'accroissement de l'aide en vue de soutenir les efforts internes des Etats africains sont de nature à créer les conditions favorables d'une relance des économies.

A l'instar des autres pays africains, les pays environnants de l'UEMOA enregistreraient un rythme d'activité relativement soutenu. L'économie nigériane, en particulier, continuerait d'enregistrer des performances satisfaisantes, en liaison avec le niveau élevé du cours du pétrole. Le taux de croissance se situerait à 4,9% en 2006 contre 3,9% en 2005. Au Ghana, le rythme de progression du produit intérieur brut réel atteindrait 5,8%, soit le même niveau qu'en 2004 et 2005.

Sur les marchés des changes, le dollar des Etats-Unis continuerait de se raffermir face aux principales devises, notamment l'euro, en dépit du niveau élevé du déficit du compte courant des Etats-Unis. En effet, le rythme de la croissance américaine resterait plus élevé que dans la Zone euro et au Japon.

Par ailleurs, la poursuite du resserrement de la politique monétaire par la Réserve Fédérale accentuerait l'écart des taux des placements entre les Etats-Unis et la Zone euro, la BCE disposant de peu de marge de manœuvre pour envisager la poursuite de la remontée de ses taux d'intérêt directeurs entamée le 1er décembre 2005, en l'absence des signes convaincants d'une reprise durable de l'activité. Dans ces conditions, le taux de change du dollar vis-à-vis de l'euro fluctuerait dans une fourchette de 1,17 à 1,22 dollar, soit une moyenne de 1,20 dollar pour un euro en 2006 contre 1,24 en 2005.

L'incertitude majeure qui pèserait encore en 2006 sur l'économie mondiale et en particulier celle de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, reste l'évolution des cours mondiaux du pétrole. En effet, en l'absence de signes tangibles de ralentissement de la demande mondiale, notamment celles de la Chine et des Etats-Unis, le prix du baril se maintiendrait probablement à des niveaux élevés. La volatilité des cours du pétrole demeurera un facteur d'inquiétude pour les pays consommateurs, eu égard aux tensions qui persistent sur les marchés de produits dérivés du brut, dues, pour une large part, au niveau insuffisant des investissements réalisés les années précédentes dans l'accroissement des capacités de raffinage. Au regard de ces facteurs, le cours moyen du pétrole pourrait fluctuer dans une fourchette de 55 à 65 dollars le baril, en 2006. **L'hypothèse centrale retenue pour les projections macroéconomiques table sur un cours moyen de 65 dollars le baril en 2006.**

Graphique 2.1 : Evolution du cours du pétrole brut

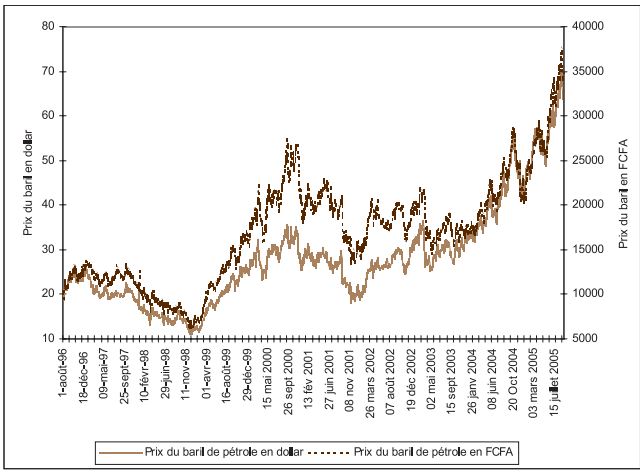

Source : Reuters.

Sur les marchés des autres matières premières, singulièrement celles exportées par les pays de l'UEMOA, les cours moyens libellés en dollars seront globalement bien orientés en 2006, sauf pour le cacao et l'huile d'arachide pour lesquels des baisses sont envisagées.

La tendance haussière des cours du café observée en 2005 se poursuivrait en 2006. Les conditions climatiques peu favorables dans les deux principaux pays producteurs, en l'occurrence le Brésil et le Vietnam, laissent entrevoir une baisse de l'offre mondiale de l'ordre de 7,0% en 2006, contrastant avec l'accroissement de la demande tirée par la Chine. Le déficit de l'offre s'élèverait à 480.000 tonnes. Dans ces conditions, le prix du café Robusta continuerait de se raffermir pour s'établir en moyenne à 55,0 cents la livre en 2006 contre 50,0 cents en 2005.

Les cours mondiaux du coton seront influencés en 2006 par deux facteurs fondamentaux, d'une part, l'amélioration de la compétitivité de la fibre naturelle comparativement à la fibre synthétique, en liaison avec le niveau élevé des cours du pétrole. D'autre part, la baisse prévisible de la production dans de nombreux pays, où l'accentuation des difficultés des filières au cours de la campagne 2004/2005 a été une contrainte pour la consolidation des performances de ce secteur. L'impact haussier de ces facteurs serait toutefois atténué par l'importance des stocks de clôture, estimés à 10,7 millions de tonnes à fin septembre 2005, soit le niveau le plus élevé depuis six ans. Par ailleurs, les pressions exercées sur la Chine par les pays industrialisés confrontés à l'arrivée massive des produits textiles chinois depuis la levée en janvier 2005 des barrières douanières à l'importation, auraient pour conséquence un ralentissement de la demande. Au regard de toutes ces considérations, il est envisagé que les cours mondiaux du coton se maintiennent en 2006 à un niveau quasi stable par rapport à 2005, soit 52,0 cents la livre.

En raison de l'appréciation prévisible de la monnaie américaine et du relèvement des taux d'intérêt aux Etats-Unis, qui rendraient avantageuse la détention des actifs financiers libellés en dollars, le cours de l'or ne devrait pas connaître une progression significative en 2006. Il devrait varier de l'ordre de 2,0%, pour se situer à 455,0 dollars/once, en liaison avec le dynamisme de la demande en provenance notamment du sous-continent indien.

Les cours des phosphates continueraient d'être soutenus par une demande mondiale en forte progression, notamment celle de l'Inde et du Pakistan, alors que l'offre se ressentirait du recul de la production au Maroc, premier fournisseur mondial de ce minerai. Par ailleurs, la Chine, deuxième producteur mondial de phosphate, a imposé en 2005 une nouvelle taxe de 30,0% sur les exportations d'engrais, ce qui induirait une diminution des disponibilités sur le marché et une pression supplémentaire sur les cours qui augmenteraient de 10,0% en 2006.

En revanche, sur le marché du cacao, les cours mondiaux se ressentiraient de l'abondance des stocks évalués à environ deux tiers de la demande mondiale à fin septembre 2005 et de l'augmentation attendue de la production en 2005/2006. Dans ces conditions, le cours de ce produit devrait se

replier de 6,0% pour revenir autour de son niveau de 2004, soit 68 cents la livre contre 72 cents la livre en 2005.

2.2- Perspectives économiques de l'UEMOA en 2006

Les prévisions macroéconomiques pour les pays de l'UEMOA sont faites à l'aide du modèle de projections de la BCEAO. Outre les principales hypothèses sur l'évolution de l'environnement international, relatives notamment aux cours des principales matières premières exportées par les pays de l'Union, au taux de change du dollar et au prix du baril de pétrole, des hypothèses ayant trait aux perspectives de la production agricole et aux politiques budgétaires des Etats membres sont formulées.

Au titre des perspectives de la production agricole, il est fait l'hypothèse d'une campagne normale en 2006, avec une pluviométrie favorable au développement des cultures. En outre, les dispositions prises par les Etats avec l'appui de la communauté internationale laissent entrevoir un impact limité d'un éventuel péril acridien.

Quant aux politiques budgétaires, les hypothèses pour 2006 sont fondées sur la mise en œuvre par tous les pays de l'Union de programmes économiques appuyés par les partenaires au développement. Cela suppose la conclusion d'accords avec le FMI, singulièrement par la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo qui, pour l'instant, poursuivent les discussions avec les institutions de Bretton Woods. Dans ce cadre, il est attendu un accroissement des dépenses dans les secteurs sociaux et dans les infrastructures de base, ainsi qu'une intensification des efforts de recouvrement des recettes tenant compte des exigences du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité en cours dans l'UEMOA.

Par contre, l'initiative prise par les pays du G8, visant l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés envers le Fonds Monétaire International, la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement, et à laquelle cinq Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Mali, Niger et Sénégal) sont immédiatement éligibles, n'a pas été intégrée dans les projections du scénario central. En effet, les modalités pratiques d'application de cette initiative, notamment celles relatives aux montants des dettes concernées, la période de prise d'effet, ainsi que les conditionalités qui pourraient être imposées aux pays bénéficiaires ne sont pas encore connues.

1 : Les prévisions macroéconomiques pour les pays de l'UEMOA sont faites à l'aide du modèle de projections macroéconomiques et de simulations (PROMES) de la BCEAO.

Encadré 2

L'INITIATIVE D'ANNULATION DE LA DETTE MULTILATÉRALE DES PAYS A FAIBLE REVENU

Depuis le début de la décennie 2000, les pays à faible revenu ont entrepris des initiatives visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Malgré ces efforts, le bilan effectué à dix ans de l'horizon 2015 laisse apparaître qu'au rythme actuel des progrès, les pays africains ne pourront pas atteindre les objectifs fixés. Les contraintes d'ordre budgétaire limitant les ressources à consacrer à la mise en œuvre des actions prioritaires arrêtées dans ce cadre expliquent, pour une large part, les lenteurs observées. Au regard de cette situation et tenant compte des engagements pris à Monterrey, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du G8 ont décidé, en 2005 à Gleneagles, en Ecosse, d'aller au-delà des allégements de dettes consentis en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), en s'engageant à effacer **100% de la dette multilatérale** des pays les plus pauvres d'un montant de 40 milliards de dollars US, vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Cette nouvelle initiative, qui a été approuvée par les Conseils d'Administration du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale, les 24 et 25 septembre 2005 à Washington, devrait permettre aux pays bénéficiaires de réaliser des économies de charges substantielles sur le service de leur dette. Les ressources devraient être consacrées au financement des actions nécessaires pour atteindre les OMD.

Sur la base des critères retenus, cinq pays de l'UEMOA, à savoir le Bénin, le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal figurent parmi les **dix-huit (18) pays** ayant été déclarés en mesure de bénéficier immédiatement de cette annulation. A fin décembre 2005, l'encours de la dette vis-à-vis de ces trois institutions ressort à 617,5 milliards pour le Bénin, 766,5 milliards pour le Burkina, 1.137,8 milliards pour le Mali, 727,0 milliards pour le Niger et 1.362,0 milliards pour le Sénégal. Les trois autres pays de l'Union, c'est-à-dire la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo, pourraient également en bénéficier dès qu'ils rempliront les conditions requises.

Cette promesse d'annulation de la dette a suscité beaucoup d'espoir dans le monde en développement où les besoins d'amélioration des conditions de vie sont pressants. Cependant, force est de constater que les modalités pratiques de mise en œuvre de cette nouvelle initiative ne sont pas encore arrêtées, en raison des difficultés à dégager une position commune et consensuelle, singulièrement sur les points relatifs à la date d'effet, à la période d'annulation et aux conditionnalités liées au bénéfice de cette initiative.

Il serait, par ailleurs, plus avantageux que **l'annulation de l'encours décaissé soit immédiate** pour permettre de traiter de manière durable la dette des pays à faible revenu. Si ces options étaient retenues, l'encours de la dette extérieure rapporté au PIB se situerait pour les cinq pays bénéficiaires membres de l'Union dans une fourchette allant de 8,8% (au Burkina) à 16,2% (au Mali). Un étalement dans le temps, sur dix ans selon certains et quarante ans selon d'autres, réduirait le bénéfice de l'initiative d'annulation et introduirait des contraintes dans la planification et l'exécution des programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté des pays bénéficiaires. Par ailleurs, les pays créanciers pourraient **inclure dans le périmètre de l'annulation la dette envers le guichet non concessionnel de la BAD**.

Les conditionnalités liées au bénéfice de la nouvelle initiative devraient être **limitées uniquement à celles arrêtées dans le cadre de l'Initiative PPTE**. Il est également important que les pays créanciers tiennent compte, dans l'appréciation des progrès réalisés dans ces domaines, des difficultés à mesurer les performances sur des volets tels que la gouvernance, pour lesquels les critères d'appréciation restent encore ambigus.

Un **traitement spécial** devrait être accordé **aux pays sortant d'une situation socio-politique difficile**, dans le sens d'un assouplissement des critères d'admission à la nouvelle initiative.

Les **pays bénéficiaires devraient continuer de mobiliser auprès de ces trois institutions des emprunts concessionnels et des dons**, le plus important étant d'assurer la soutenabilité à moyen et long terme de l'endettement et la qualité de l'utilisation des ressources.

Enfin, il est important que **l'annulation ne soit déductible d'aucune forme d'assistance** (financière et technique) au profit des pays bénéficiaires, en respect du principe de l'additionnalité de l'aide convenu en 2002 à Monterrey.

C'est dans ces conditions que l'annulation de la dette constituera un moyen supplémentaire d'aider les pays à faible revenu à conduire les importantes réformes nécessaires à l'accélération de la croissance et à la réalisation des investissements dans les secteurs qui contribuent à consolider la compétitivité et à accroître les capacités de production.

Sur la base de l'ensemble de ces considérations, le taux de croissance réel de l'UEMOA se situerait autour de 4,0% en 2006 contre 3,3% en 2005.

Dans tous les pays de l'Union, le taux de croissance réel serait supérieur à celui enregistré en 2005. Cette évolution refléterait l'impact positif de l'amélioration globale de l'environnement sous-régional, escomptée d'un apaisement des tensions socio-politiques dans les pays précédemment confrontés à des crises, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo. Par ailleurs, la consolidation probable de la compétitivité des économies de l'Union liée à l'appréciation du dollar des Etats-Unis vis-à-vis de l'euro, contribuerait à restaurer une meilleure situation financière des filières d'exportation et améliorer les revenus distribués au monde rural. Le redressement de la croissance est limité par l'impact négatif du niveau élevé des cours mondiaux du pétrole brut dont tous les Etats membres sont des importateurs nets.

Avec des taux de croissance réels s'élevant respectivement à 6,0%, 5,1% et 5,0%, le Mali, le Sénégal et le Burkina continueraient, à l'instar des années précédentes, d'enregistrer des performances au-dessus de la moyenne communautaire. La croissance serait moyenne en Guinée-Bissau (4,3%), au Niger (4,0%) et au Bénin (4,0%). Elle ressortirait à 2,6% au Togo et à 2,5% en Côte d'Ivoire.

Au Burkina, l'expansion de l'activité dans le secteur primaire, grâce notamment aux efforts d'amélioration des rendements (vulgarisation des techniques agricoles, maîtrise de l'eau, exploitation des périmètres irrigués) ainsi que la relance de la production aurifère devraient impulser le dynamisme de l'activité. En outre, la normalisation de la situation en Côte d'Ivoire aurait un impact positif sur le secteur tertiaire, singulièrement le trafic de marchandises.

Au Mali, la croissance serait essentiellement soutenue par le dynamisme de l'exploitation aurifère, consécutif à l'entrée en phase de croisière de la production des nouveaux sites. La production de coton est attendue en légère hausse.

Au Sénégal, la bonne tenue de la consommation privée, l'accélération des investissements publics liée à l'exécution des chantiers de modernisation des infrastructures et la relance des investissements privés escomptée de la baisse du taux marginal de taxation du capital à la suite notamment des réformes fiscales en 2005 seraient les principaux facteurs à l'origine du dynamisme de l'activité en 2006.

Graphique 2.2 : Taux de croissance du PIB réel dans les pays de l'UEMOA

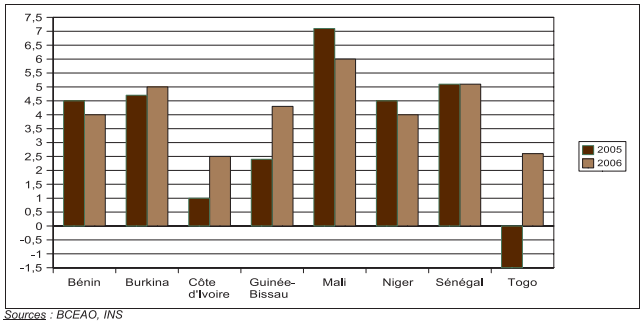

Sources : BCEAO, INS

Au Bénin, le secteur primaire serait le principal moteur de la croissance. Les secteurs secondaire et tertiaire continueraient, pour leur part, de se ressentir du maintien des restrictions commerciales prises par le Nigeria, concernant la réexportation de certains produits.

Au Niger, après une situation alimentaire difficile en 2005, il est escompté un redressement de la consommation privée. Par ailleurs, les investissements publics dans le cadre de l'exécution des programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté devraient se poursuivre.

En Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo, la croissance proviendrait principalement de la hausse attendue des dépenses publiques, en liaison avec l'exécution des programmes appuyés par les partenaires extérieurs, à la faveur de l'amélioration

Tableau 2.1 : UEMOA : Production, emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Valeur nominale en milliards de FCFA	Variations en pourcentage, en volume					
PIB au prix du marché	18353,4	3,9	1,5	2,7	3,0	3,3	4,0
Consommation privée	13144,0	4,8	-2,8	4,7	4,4	2,6	5,1
Consommation publique	2906,2	-3,1	6,7	-0,9	1,4	2,0	2,1
Formation brute de capital fixe	2733,1	7,8	3,2	2,1	5,1	4,1	5,5
Exportations de biens et services non facteurs	5623,8	9,3	11,3	-6,3	6,3	4,3	8,0
Importations de biens et services non facteurs	6263,4	6,0	2,6	0,7	4,4	5,0	7,5
Indice des prix à la consommation	-	4,1	2,9	1,3	0,5	4,5	1,8
Solde global, base engagement, hors dons (en % PIB)	-	-3,5	-4,1	-4,5	-5,1	-4,9	-4,4
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-6,2	-2,9	-5,5	-5,3	-5,8	-5,1

Sources : BCEAO, INS

du climat socio-politique. Une reprise de la consommation est également prévisible dans ce contexte.

Au plan de l'évolution des prix intérieurs, après un taux d'inflation de 4,4% en 2005, l'approvisionnement satisfaisant des marchés, notamment en produits céréaliers se traduirait par un rythme de progression des prix en nette décélération dans tous les pays de l'Union. L'impact sur l'inflation de l'augmentation des prix des produits pétroliers serait atténué, une progression relativement faible des prix étant attendue en 2006.

Au titre des finances publiques, il est escompté une hausse des recettes budgétaires, consécutive au redressement de la situation économique dans la plupart des pays de l'Union. Le déficit budgétaire, base engagements, hors dons, s'améliorerait pour représenter 4,4% du produit intérieur brut.

Globalement, les échanges extérieurs seraient caractérisés par une amélioration de la balance des transactions courantes, hors transferts officiels, qui s'établirait à 5,1% du produit intérieur brut contre 5,8% en 2005. Les exportations augmenteraient sous l'effet conjugué de la progression des volumes des principaux produits de base exportés (or, coton, bois et café) et de l'appréciation du dollar des Etats-Unis, monnaie de cotation de ces produits. Les importations connaîtraient un rythme de progression soutenu, en liaison avec l'alourdissement de la facture pétrolière consécutive à la fois aux niveaux élevés des cours du pétrole et à l'évolution du dollar. Par ailleurs, les efforts de reconstruction et de relance des économies de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau et du Togo se traduiraient par une augmentation des importations de biens d'équipement.

2.3 - Risques Potentiels

Les performances économiques régionales en 2006 resteront fortement tributaires des risques potentiels liés à l'environnement socio-politique interne, à l'évolution de la conjoncture internationale, notamment l'évolution des cours du pétrole et des matières premières exportées ainsi qu'à la pluviométrie.

Les problèmes socio-politiques ont pesé négativement sur les performances économiques de certains pays de l'Union au cours de ces trois dernières années. Les objectifs projetés pour 2006 dépendent de l'aptitude de ces Etats à restaurer et maintenir

un environnement socio-politique favorable au bon déroulement de l'activité économique. A cet égard, la gestion des périodes post-électorales de 2005 et 2006 sera un facteur déterminant. Par ailleurs, le maintien d'un climat social apaisé indispensable à l'intensification des réformes structurelles faciliterait la normalisation ou la consolidation des relations avec les partenaires au développement, et favoriserait la mobilisation de concours extérieurs nécessaires au financement des investissements qui soutiendraient l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté.

Outre ces risques, les performances des économies de l'Union, qui sont tirées essentiellement par l'agriculture, seront influencées par les conditions climatiques. Les progrès demeurent très insuffisants dans le domaine de la maîtrise de la gestion des ressources en eau. Les investissements, notamment dans l'irrigation pour réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux aléas climatiques, demeurent faibles.

Au titre des facteurs liés à la conjoncture internationale, les perspectives régionales seraient déterminées par les évolutions des cours du pétrole et des matières premières exportées par les pays de l'Union.

Le maintien ou l'accentuation des tensions sur le marché du pétrole aurait un impact négatif sur les performances économiques de l'Union, compte tenu des répercussions sur les prix intérieurs et les coûts de production.

Par ailleurs, une baisse prononcée des cours des matières premières, qu'induirait un éventuel ralentissement de la croissance mondiale, en liaison avec une accentuation des incertitudes géopolitiques influerait négativement sur le rythme de la croissance économique régionale. En particulier, une chute des cours du coton affecterait les résultats économiques du Bénin, du Burkina, du Mali et du Togo où cette spéculation représente respectivement 84%, 66%, 50% et 35% des exportations. De même, un effondrement des cours du cacao affecterait les performances économiques de la Côte d'Ivoire.

Au total, les performances économiques de l'Union en 2006 seront déterminées par le rôle des politiques économiques et le comportement des Etats face à ces facteurs de vulnérabilité.

Encadré 3

EVALUATION DE L'IMPACT DES PRINCIPAUX RISQUES LIES AUX HYPOTHESES DE PROJECTIONS ECONOMIQUES POUR 2006

Les prévisions macroéconomiques sont dépendantes des hypothèses liées à l'environnement socio-politique, l'évolution des cours du pétrole, ainsi que celle du taux de change de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis. Ces hypothèses constituent des facteurs de risques pour les prévisions. Des divergences par rapport aux hypothèses retenues dans le cadre du scénario central pourraient remettre en cause les prévisions économiques pour 2006. Le scénario central repose en effet sur l'hypothèse forte que tous les Etats de l'Union préserveront un cadre de stabilité permettant d'exécuter en 2006 un programme économique soutenu par les Institutions de Bretton Woods. Ce cadre est déterminant pour la mobilisation des ressources extérieures nécessaires à la mise en œuvre des réformes économiques. Compte tenu des incertitudes qui pèsent encore sur la consolidation de la stabilité socio-politique en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo, il est opportun d'envisager un scénario alternatif qui dégage l'impact de la non-conclusion d'un programme économique appuyé par les partenaires extérieurs.

La situation budgétaire est le canal par lequel l'absence d'un accord avec les Institutions de Bretton Woods affecte principalement les performances économiques, à travers notamment l'accentuation des tensions sur la trésorerie publique, contraignant les gouvernements à réduire les dépenses d'investissement et à accumuler des arriérés de paiement vis-à-vis de l'extérieur, des opérateurs économiques nationaux et même des agents de l'Administration (arriérés de salaires). La persistance des difficultés financières de l'Etat priverait ces pays d'instruments de relance de l'économie, prolongerait l'attentisme des investisseurs privés et renforcerait la morosité du climat des affaires.

Dans le cas d'une persistance des tensions socio-politiques, les projections aboutissent à un taux de croissance du produit intérieur brut qui se situerait nettement en deçà des prévisions du scénario central. Il s'établirait à 1,5% en Côte d'Ivoire, 3,0% en Guinée-Bissau et 1,8% au Togo, soit respectivement 1,0 point, 1,3 point et 0,8 point de pourcentage de moins que le scénario central.

Par ailleurs, les difficultés de prévoir l'évolution des cours du pétrole et du taux de change de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis incitent également à prévoir plusieurs scénarios. En effet, la période récente a été caractérisée par une forte volatilité des cours mondiaux du pétrole brut due aux tensions sur les marchés pétroliers. Les cours du pétrole brut exprimés en francs CFA ont augmenté en moyenne de 22,6% en 2004, puis de 39,5% en 2005. Le scénario central des projections prend en compte l'évolution observée sur les marchés en fin d'année 2005 et table sur une progression des cours du pétrole brut en FCFA, de 17,4% en moyenne annuelle en 2006, correspondant à un baril à 65 dollars et un cours moyen de l'euro à 1,20 dollar. Ce scénario, prudent, n'envisage donc pas une poursuite de la flambée des cours du pétrole. Toutefois, deux scénarios alternatifs ont été retenus pour évaluer l'impact éventuel de nouveaux chocs en 2006. Le premier scénario est basé sur un cours moyen du pétrole de 70 dollars le baril et un taux de change d'un euro égal à 1,22 dollar et le second table sur un cours moyen du pétrole à 75 dollars le baril et un euro s'échangeant contre 1,24 dollar.

Les prévisions obtenues sur cette base sont élaborées à partir des variations induites par les prix internationaux (prix à l'exportation et prix à l'importation). Les modifications de ces prix du commerce extérieur devraient, toutes choses égales par ailleurs, agir par le biais d'une détérioration des termes de l'échange et, partant, sur le compte courant. Elles affecteraient également les évolutions des prix à la consommation, du déflateur du PIB, de la production et, par conséquent, de l'ensemble des variables macroéconomiques.

Ces chocs sur les cours internationaux du pétrole associés à une éventuelle dépréciation du dollar par rapport aux hypothèses du scénario central pourraient se traduire en 2006 par les évolutions ci-après :

- le scénario d'un baril de pétrole à 70 dollars en moyenne et d'un taux de change d'un euro pour 1,22 dollar en 2006 se traduirait, pour l'Union, par une diminution de l'excédent de la balance commerciale de 11,0 milliards de francs CFA. La croissance serait également affectée, avec un repli du taux de croissance du produit intérieur brut de 0,1 point de pourcentage, par rapport à la prévision de 4,0% retenue dans le scénario central. Ce scénario aboutit à une inflation supplémentaire de 0,3 point de pourcentage, faisant ressortir l'inflation dans l'Union à 2,1%.

- l'hypothèse d'un baril de pétrole à 75 dollars en moyenne et d'un taux de change d'un euro pour 1,24 dollar entraînerait une dégradation de l'excédent de la balance commerciale de 23,0 milliards dans l'UEMOA. La croissance serait réduite de 0,14 point de pourcentage, par rapport à la prévision du scénario central. La perte de point de croissance serait plus marquée au Burkina (-0,23 point), au Sénégal (-0,17 point) et au Niger (-0,15 point). Le Bénin (-0,02 point) et le Togo (0,02 point) seraient faiblement affectés. Le taux d'inflation dans l'Union atteindrait 2,4%, soit 0,6 point de pourcentage de plus que le scénario central.

2.4 - Perspectives économiques par Etat

BENIN

L'économie béninoise a fait face, au cours des dernières années, à des difficultés d'ordre économique et financier engendrées par un environnement externe qui n'a pas été particulièrement favorable. En effet, la crise que traverse la filière coton s'est accentuée au cours de la campagne 2004/2005 caractérisée par d'importantes pertes financières (5,3% des recettes fiscales) subies par la filière. Par ailleurs, les acteurs économiques ont été confrontés à une hausse des prix des intrants, consécutive au renchérissement des produits dérivés du pétrole. Toutefois, le regain de dynamisme des relations commerciales avec le Nigeria constitue un indicateur favorable. Par ailleurs, la volonté politique visant à assurer la fluidité et la célérité du transport sur les corridors Bénin-Burkina et Bénin-Niger et les efforts d'amélioration de la compétitivité du port de Cotonou, constituent un facteur favorable qui est de nature à donner une nouvelle impulsion aux échanges commerciaux avec les pays de l'hinterland. Sur le plan institutionnel, l'environnement interne pourrait être caractérisé par une transition politique à l'issue de l'élection présidentielle de mars 2006. L'exécution des réformes serait tributaire de la vision et de l'orientation que la nouvelle équipe gouvernementale imprimera à son programme d'actions. Il n'est pas prévu l'augmentation de la production de coton en liaison avec les difficultés persistantes dans la restructuration de la filière.

Pour l'année 2006, la croissance économique s'établirait, en termes réels, à 4,0%, rythme moins soutenu que l'année précédente. Tous les secteurs contribueraient à la croissance à hauteur respectivement de 1,4 point, 0,8 point et 1,8 point de pourcentage pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Tableau 2.2 : Bénin : Production, emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Valeur nominale en milliards de FCFA	Variations en pourcentage, en volume					
PIB au prix du marché	1679,6	6,2	4,4	3,9	3,4	4,5	4,0
Consommation privée	1282,7	5,3	5,6	4,9	-3,4	0,1	5,6
Consommation publique	211,1	3,3	4,2	7,1	-4,1	7,2	-0,3
Formation brute de capital fixe	302,8	7,5	7,5	9,0	5,0	6,4	0,6
Exportations de biens et services non facteurs	376,2	3,0	4,0	1,9	2,0	8,0	0,3
Importations de biens et services non facteurs	503,9	4,5	3,0	10,0	-12,0	0,0	0,3
Déflateur du PIB	-	2,7	2,3	1,7	0,3	3,8	2,0
Indice des prix à la consommation	-	4,0	2,4	1,5	0,9	5,4	1,7
Solde global ,base engagement, hors dons (en % PIB)	-	-2,8	-3,3	-4,8	-5,4	-5,2	-4,8
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-6,3	-8,3	-9,7	-7,2	-6,5	-6,4

Sources : BCEAO, INS

La demande intérieure serait soutenue par une mobilisation accrue de ressources extérieures, escomptée de l'exécution du programme économique et financier conclu avec les institutions de Bretton Woods. En effet, l'année 2006 pourrait être marquée par une relance des investissements publics, consécutive à l'atténuation des contraintes financières de l'Etat que devrait permettre le décaissement des appuis financiers extérieurs dans le cadre du nouvel accord triennal conclu avec les institutions de Bretton Woods le 05 août 2005. Le taux d'investissement ressortirait à 20,6% contre 20,1% en 2005.

Au titre de l'évolution des prix, une décélération de l'inflation serait enregistrée à la faveur d'une diminution des pressions liées à la crise alimentaire dans la plupart des pays environnants du Bénin. Toutefois, compte tenu des tensions persistantes sur les approvisionnements en produits pétroliers tant dans le circuit formel qu'informel, le taux d'inflation se maintiendrait en deçà de 2,0%. Avec la pleine application du mécanisme d'ajustement mensuel des prix à la pompe, la hausse moyenne de 10% des cours des produits pétroliers en 2006 devrait se répercuter sur les coûts des carburants à la pompe et des tarifs des services de transport.

En matière de finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une réduction du déficit budgétaire global, base engagements et hors dons, qui ressortirait à 4,8% du produit intérieur brut contre 5,2% en 2005. Cette diminution du déficit proviendrait de l'évolution favorable des recettes fiscales et de la poursuite des efforts d'amélioration de la qualité des dépenses. Les recettes fiscales passeraient de 15,0% à 15,1% du produit intérieur brut, en liaison notamment avec les efforts engagés dans l'amélioration du recouvrement des recettes, en particulier la poursuite du renforcement de l'administration fiscale. En outre, l'application diligente des mesures afférentes à la limitation des exonérations douanières permettrait de réduire les moins-values fiscales. Au titre des dépenses, la priorité continuerait d'être accordée aux dépenses d'investissement et de fonctionnement dans les secteurs sociaux et les infrastructures économiques.

Au plan des échanges extérieurs, il n'est pas attendu d'amélioration sensible des exportations en volume, eu égard à la situation relativement difficile que traverse le secteur coton. Les importations de biens et services ressortiraient en hausse, en liaison avec l'accroissement de la facture pétrolière et les achats de biens d'équipement nécessaires à la réhabilitation d'un certain nombre d'infrastructures, notamment le port de Cotonou et le réseau routier. Globalement, le déficit extérieur courant, hors transferts officiels, ressortirait à 6,4% du PIB en 2006 contre 6,5% en 2005.

En 2007 et 2008, le taux de croissance économique réel se situerait, en rythme tendanciel autour de 4,4%, en cohérence avec les mesures prévues dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui visent à lever les obstacles à une croissance forte et durable, portée par les investissements dans les infrastructures économiques de base, dans un environnement macroéconomique stable. En outre, à partir de l'année 2007, l'annulation de la dette multilatérale du Bénin, dans le cadre de la nouvelle initiative du G8, améliorerait les conditions d'un renforcement de la croissance économique à moyen terme.

Au total, les perspectives économiques du Bénin restent fortement dépendantes de l'aboutissement des réformes structurelles et la réorganisation de la filière coton, ainsi que des relations commerciales avec les pays limitrophes, singulièrement le Nigeria.

A cet égard, il importe que les Autorités mettent en œuvre une politique budgétaire plus rigoureuse. Des mesures spécifiques devront être prises notamment pour consolider les efforts déployés dans le

sens d'une amélioration de la qualité des dépenses publiques et de l'efficacité des administrations fiscales en matière de recouvrement des recettes, en vue de contenir le déficit public.

Dans le domaine des réformes structurelles, il est urgent de parachever les actions engagées pour améliorer la situation financière de la SONAPRA et la réorganisation de la filière coton qui demeure la principale source de revenus du pays. La diversification de la production demeure également une priorité pour atténuer la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes, notamment ceux liés à la détérioration des cours mondiaux du coton et aux mesures commerciales restrictives prises par le Nigeria, principal partenaire commercial du Bénin.

Enfin, l'approfondissement des réformes visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie béninoise, à travers notamment la modernisation des infrastructures économiques (transports, télécommunications, énergie, eau, etc.) devrait être poursuivi.

BURKINA

En 2006, l'économie burkinabè évoluera dans un contexte politique, économique et social globalement favorable. En effet, sur le plan institutionnel, les élections de novembre 2005 (élection présidentielle) et de février 2006 (élection municipale) pourraient contribuer à consolider la stabilité socio-politique et à créer les conditions d'une réelle décentralisation du processus de développement à la base. Par ailleurs, l'adoption récente d'un plan d'action visant l'amélioration de la gouvernance offre un cadre approprié de consolidation de la confiance du secteur privé et des partenaires au développement. La normalisation de la situation en Côte d'Ivoire ainsi que la poursuite de l'exécution des programmes appuyés par les Institutions de Bretton Woods figurent parmi les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions pour 2006.

Pour l'année 2006, les projections tablent sur une croissance du PIB, en termes réels, de 5,0%, en liaison notamment avec la bonne tenue de l'ensemble des secteurs. Les projections de croissance de 2006 se fondent sur l'hypothèse d'une bonne pluviométrie, conjuguée à l'amélioration attendue des rendements par rapport à 2005, en liaison avec les effets escomptés de la vulgarisation des semences améliorées et des paquets technologiques au niveau des cultures de contre-saison. En outre, les aménagements hydro-agricoles ainsi que les investissements dans la promotion de la commercialisation des produits agricoles non traditionnels constituent des évolutions majeures en cours. L'économie bénéficierait des effets induits de la hausse de 16,2% de la production de coton graine estimée à 734.176 tonnes en 2005/2006, ainsi que des travaux de bitumage des voies principales, de construction d'infrastructures administratives et sportives et d'aménagements hydro-agricoles. Les contributions sectorielles à la croissance se situeraient respectivement à 1,0 point, 1,2 point et 2,8 points de pourcentage pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

L'investissement public demeurerait soutenu, en relation avec l'accélération de l'exécution des programmes prioritaires de développement, singulièrement le renforcement des infrastructures de base. Le taux d'investissement ressortirait à 21,3% en 2006 contre 19,6% en 2005. La croissance serait en outre tirée par les exportations qui s'accroîtraient d'au moins 10,0%, en liaison avec la hausse d'environ 16% de la production de coton fibre et de 3% de celle d'or.

Le rythme de progression de l'activité économique resterait toutefois en deçà des prévisions du taux de croissance réel du produit intérieur brut de l'ordre de 7% envisagé par les pouvoirs publics dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. En effet, de nombreux facteurs d'inertie persistent, notamment le coût élevé des facteurs de production dont l'impact serait accentué par le niveau élevé des cours du pétrole.

Tableau 2.3 : Burkina : Production, emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Valeur nominale en milliards de FCFA	Variations en pourcentage, en volume					
PIB au prix du marché	1848,4	6,8	4,6	8,0	4,6	4,7	5,0
Consommation privée	1312,5	9,9	4,4	11,6	4,5	1,4	2,5
Consommation publique	438,8	-2,8	-1,6	-3,6	0,8	1,5	1,7
Formation brute de capital fixe	404,3	10,0	-2,8	-1,6	19,2	5,4	10,9
Exportations de biens et services non facteurs	168,7	-1,5	19,8	4,6	14,8	13,4	17,6
Importations de biens et services non facteurs	468,2	3,2	-1,1	8,3	7,0	-3,4	-0,5
Déflateur du PIB	-	5,9	4,3	0,7	2,2	3,9	1,9
Indice des prix à la consommation	-	4,9	2,3	2,0	-0,4	6,7	1,2
Solde global, base engagement, hors dons (en % PIB)	-	-7,3	-9,9	-8,3	-8,8	-9,4	-10,9
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-13,3	-11,8	-12,8	-13,4	-11,9	-11,1

Sources : BCEAO, INS

Le taux d'inflation, qui s'est établi à 6,7% en moyenne annuelle en 2005 du fait essentiellement de la flambée des prix des céréales (36,0%), s'inscrirait en nette décélération en 2006, en liaison avec le redressement de l'offre de produits céréaliers. En revanche, les tensions sur les prix des produits pétroliers persisteraient, eu égard au maintien des cours mondiaux à des niveaux élevés, ce qui pourrait être de nature à accentuer les pressions à la hausse sur les coûts des facteurs de production. Globalement, compte tenu du poids prépondérant des produits alimentaires dans le panier de consommation, le taux d'inflation se situerait en deçà de 2,0%.

Au niveau des finances publiques, les dépenses totales progresseraient en moyenne de 17,6% en 2006, tirées essentiellement par les dépenses en capital dont la hausse atteindrait 22,2%, en liaison avec l'exécution des programmes prioritaires retenus dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. En 2006, les dépenses au titre des transferts et subventions du coton s'inscriraient en baisse, en relation avec le retour à l'équilibre prévu de la situation de la filière coton. Le rythme d'accroissement des recettes fiscales se maintiendrait à la faveur du raffermissement de la croissance économique et de la poursuite des efforts de renforcement de l'efficacité des régies financières. Le déficit budgétaire global, base engagements, hors dons, ressortirait autour de 331,5 milliards, soit 10,9% du produit intérieur brut contre 9,4% en 2005.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations sont attendues en hausse de 19,6%, en liaison avec l'augmentation de 16% de la production de coton. Toutefois, l'impact de cette progression sur le compte courant extérieur serait atténué par l'augmentation des importations de produits pétroliers et de biens d'équipement. Les transactions courantes se solderaient par un déficit moins important qu'en 2005. Hors transferts officiels, ce déficit atteindrait 11,1% du produit intérieur brut en 2006 contre 11,9% en 2005.

Le rythme de croissance du produit intérieur brut se situerait, en termes réels, autour de 6,0% en 2007 et 2008. Cette évolution résulterait de la poursuite des actions entreprises dans le cadre de la politique agricole, notamment la mise en valeur des potentialités agro-pastorales et des investissements publics dans les infrastructures de base conformément aux priorités arrêtées dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Les performances en termes de croissance ne doivent pas occulter le niveau élevé du déficit budgé-

taire et celui de la balance des transactions extérieures courantes, posant la problématique de leur soutenabilité à moyen et long terme. Aussi, les efforts devraient-ils tendre vers le maintien du cap des réformes économiques structurelles visant notamment à rationaliser les dépenses publiques et accroître davantage leur efficacité tout en accordant une haute priorité à la mobilisation de ressources concessionnelles, ainsi qu'au développement du secteur privé.

Dans ce cadre, les Autorités devraient poursuivre le programme de privatisations dans le secteur de l'énergie, avec l'ouverture au secteur privé du capital de la Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures (SONABHY) et de la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL), ainsi que la révision du cadre légal et réglementaire pour assurer de meilleures conditions de disponibilité des facteurs de production. Par ailleurs, le processus de désengagement de l'Etat du secteur des télécommunications devrait connaître une évolution significative. Ces mesures s'avèrent nécessaires pour une réduction des coûts des facteurs, en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie burkinabè.

Au niveau des finances publiques, l'amélioration de la qualité de la dépense publique, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale et la poursuite des efforts d'accroissement des recettes restent les défis majeurs à relever pour conforter l'assainissement budgétaire. Aussi, la mise en œuvre d'un nouveau système intégré de suivi des recettes, l'achèvement du recensement des contribuables, le renforcement des procédures de contrôle des douanes pour réduire les importations illégales constituent-ils des actions prioritaires à court terme pour les Autorités.

En outre, les Autorités devraient mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- la poursuite des réformes entreprises dans la filière coton pour renforcer sa compétitivité et accroître le professionnalisme des acteurs de la filière ;
- la promotion des exportations non-traditionnelles, pour tirer profit des opportunités offertes par les initiatives d'ouverture de leurs marchés par certains pays industrialisés ;
- l'accroissement des capacités de mobilisation de ressources externes et internes pour le financement des investissements nécessaires à l'amélioration des infrastructures.

COTE D'IVOIRE

Les projections pour l'année 2006 reposent sur l'hypothèse d'une normalisation de la situation sociopolitique, l'achèvement du processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) et la restauration de la pleine capacité administrative et institutionnelle du Gouvernement sur l'ensemble du territoire. Cette situation conduirait à la mise en place d'un programme appuyé par le Fonds Monétaire International (FMI), dans le cadre notamment de la facilité d'urgence pour les pays sortant d'un conflit.

Sur cette base, le taux de croissance économique ressortirait à 2,5% en 2006. Cette progression de l'activité économique serait portée par l'ensemble des secteurs. La croissance du secteur primaire résulterait de la relance des productions des cultures d'exportation (café, coton, bois, etc.). La production minière devrait enregistrer une hausse avec l'entrée en production en 2005 de nouveaux puits de pétrole. Celle du secteur secondaire serait liée, pour sa part, au raffermissement de l'activité dans les industries chimiques, énergétiques, textiles et dans les autres industries. Quant au secteur tertiaire, sa croissance résulterait de l'augmentation de la valeur ajoutée des sous-secteurs du commerce, des services et, dans une moindre mesure, des transports et des communications. Les contributions sectorielles à la croissance ressortiraient à 1,6 point, 0,45 point et 0,45 point de pourcentage respectivement pour le secteur primaire, le secondaire et le tertiaire.

Sous l'hypothèse d'une meilleure organisation des circuits de distribution des produits alimentaires à la faveur de la réunification du pays, d'une abondance de l'offre alimentaire et d'un ajustement périodique des prix à la pompe en fonction des cours mondiaux du pétrole brut, le taux d'inflation s'inscrirait en décélération en 2006 pour se situer à 1,8%. La poursuite de la hausse des cours des produits pétroliers demeurerait la principale source de risques inflationnistes.

Tableau 2.4 : Côte d'Ivoire : Production, emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Valeur nominale en milliards de FCFA	Variations en pourcentage, en volume					
PIB au prix du marché	7546,5	0,1	-1,6	-1,5	1,6	1,0	2,5
Consommation privée	5176,5	7,6	-6,3	3,8	-5,8	-0,5	-1,2
Consommation publique	1050,0	2,5	3,2	1,0	5,7	1,4	-9,4
Formation brute de capital fixe	821,8	-10,5	3,9	-10,2	-5,9	-0,3	6,2
Exportations de biens et services non facteurs	3111,7	-5,6	2,2	-5,4	14,2	3,5	3,4
Importations de biens et services non facteurs	2583,5	11,3	-0,1	-0,5	10,8	2,5	-5,4
Déflateur du PIB	-	4,2	3,5	1,4	0,8	2,3	2,0
Indice des prix à la consommation	-	4,3	3,1	3,3	1,4	3,9	1,8
Solde global ,base engagement, hors dons (en % PIB)	-	0,4	-2,0	-3,2	-2,8	-1,0	0,8
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-0,9	6,5	2,0	2,1	1,5	2,2

Sources : BCEAO, INS

Au plan des finances publiques, l'évolution favorable attendue de l'activité économique contribuerait à l'augmentation des recettes totales de l'Etat qui se situeraient à 18,8% du produit intérieur brut contre 17,9% en 2005. Les dépenses publiques connaîtraient un accroissement sensible, imputable à l'augmentation des dépenses d'investissement effectuées dans le cadre du programme de reconstruction nationale, avec l'appui des partenaires extérieurs. Le solde budgétaire global, base engagements, hors dons, s'améliorerait pour ressortir excédentaire à 0,8% du produit intérieur brut, contre un déficit de 1,0% du produit intérieur brut en 2005. Par ailleurs, les arriérés de paiement extérieurs seraient traités dans le cadre de la reprise de la coopération avec l'ensemble des partenaires au développement. La bonne exécution de ce programme apparaît indispensable pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE et bénéficier d'un allègement substantiel de la dette extérieure.

Au titre des échanges extérieurs, les importations connaîtraient une progression plus importante que les exportations, en liaison avec la reprise de l'activité économique. Les exportations progresseraient de 6,0%, en relation avec l'accroissement de 15,6% des ventes de produits pétroliers, de 5,7% des recettes tirées des ventes de bois, de 13,0% de celles du café et de 8,4% de celles du coton. Les importations augmenteraient de 7,2%, du fait des importations de biens d'équipement nécessaires à la réalisation du programme de reconstruction nationale. L'excédent des transactions courantes, hors transferts officiels, s'établirait ainsi à 193 milliards, soit 2,2% du produit intérieur brut, contre 124,2 milliards en 2005.

En 2007 et 2008, le taux de croissance réel du produit intérieur brut ressortirait à environ 4,5% et 5,0% respectivement, en accélération par rapport à 2006, à la faveur de la consolidation du processus de normalisation de la situation socio-politique créant les conditions favorables à la relance des investissements. A ce titre, il est escompté notamment la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de relance de l'activité économique et de réhabilitation des infrastructures économiques avec le soutien de la communauté internationale.

L'amélioration des perspectives économiques requiert les actions ci-après :

- la consolidation de la stabilité socio-politique qui s'avère essentielle pour assurer la conduite des actions visant à jeter les bases d'un redressement durable de l'économie ;

- la reprise de la coopération avec l'ensemble des partenaires au développement, afin de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les efforts internes de redressement de l'activité économique et bénéficier des récentes initiatives d'annulation de la dette des pays pauvres très endettés ainsi que d'un traitement approprié du stock d'arriérés de paiement ;

- l'approfondissement du processus d'assainissement des finances publiques. A cet égard, une attention particulière devra être accordée à la qualité de la dépense ;

- l'amélioration des circuits d'approvisionnement et de distribution des produits de grande consommation ;

- la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe des produits pétroliers en fonction des cours mondiaux ;

- l'amélioration de l'efficacité de la filière café-cacao et le rapatriement effectif du produit des recettes d'exportation ;

- la poursuite de l'assainissement du portefeuille des banques.

GUINEE-BISSAU

Le déroulement de l'élection présidentielle en Guinée-Bissau à la fin du premier semestre 2005 a créé les conditions propices d'une relance des activités économiques. En effet, ces élections ouvrent la voie à une stabilité institutionnelle dans ce pays confronté à des remous socio-politiques récurrents.

Les prévisions économiques au titre de l'année 2006 sont fondées sur l'hypothèse de la poursuite des actions visant à préserver ce consensus indispensable au renforcement de la gouvernance politique et à l'amélioration de la gestion économique. Elles tablent, en outre, sur la mise en œuvre d'un programme post-conflit en 2006 appuyé par les Institutions de Bretton Woods, après le succès du programme économique de référence en 2005. La mise en place du programme post-conflit et les efforts consentis par les pouvoirs publics pour améliorer le taux d'absorption des appuis financiers obtenus à l'issue de la table ronde des bailleurs de fonds, constituent les facteurs déterminants des perspectives pour 2006.

Pour l'année 2006, le PIB s'accroîtrait, en termes réels, de 4,3%. Cette croissance serait tirée essentiellement par les secteurs primaire et tertiaire, qui contribueraient respectivement pour 1,6 point et 2,2 points de pourcentage. Au niveau de la demande, la croissance serait impulsée par une hausse des investissements, une progression de 11,3% des exportations et de 4,8% de la consommation des ménages. Le taux d'investissement ressortirait à 26,4% contre 23,7% en 2005. L'amélioration de l'intermédiation financière escomptée de l'installation de nouvelles banques pourrait soutenir la reprise des investissements privés.

Tableau 2.5 : Guinée-Bissau : Production, emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Valeur nominale en milliards de FCFA	Variations en pourcentage, en volume					
PIB au prix du marché	153,4	0,2	-7,2	0,6	1,6	2,4	4,3
Consommation privée	109,7	22,0	15,6	-5,3	14,9	5,0	2,5
Consommation publique	27,0	-16,5	-54,9	19,0	12,4	-23,2	-0,8
Formation brute de capital fixe	23,2	12,1	-19,2	4,8	6,3	13,3	6,0
Exportations de biens et services non facteurs	48,3	-12,1	-18,9	7,9	12,2	8,8	2,7
Importations de biens et services non facteurs	54,8	7,3	-16,2	1,6	39,4	5,4	1,7
Déflateur du PIB	-	-5,1	4,8	-2,9	2,3	3,4	2,0
Indice des prix à la consommation	-	3,2	3,9	-3,5	0,9	3,5	2,1
Solde global ,base engagement, hors dons (en % PIB)	-	-25,1	-17,2	-24,0	-25,4	-16,7	-27,8
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-13,5	-10,1	-8,6	-11,2	-18,7	-16,8

Sources : BCEAO, INS

La diffusion aux tarifs des transports de la hausse des prix des produits pétroliers constituerait encore une source de pressions inflationnistes. Globalement, l'inflation se maintiendrait à un niveau supérieur à 2,0% en 2006.

Au plan des finances publiques, les recettes budgétaires ressortiraient à 20,3% du produit intérieur brut en 2006, en amélioration de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2005, grâce à l'augmentation des recettes tirées de la commercialisation de la noix de cajou. En outre, la négociation avec l'Union européenne d'un nouvel accord au titre des licences de pêche permet d'escompter des recettes non fiscales plus élevées. Les dépenses publiques, impulsées par les investissements liés à la réhabilitation des infrastructures, financées essentiellement sur ressources extérieures, s'établiraient à 46,7% du produit intérieur brut contre 44,9% en 2005. L'importance des dépenses courantes, en particulier de la masse salariale, constitue un enjeu majeur au regard de la faiblesse des recettes budgétaires. Aussi, le déficit budgétaire global, base engagements, hors dons, se situerait à 27,8% du produit intérieur brut en 2006 contre 16,7% en 2005. La bonne exécution du programme post-conflit avec les Institutions de Bretton Woods permettrait de bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de mobiliser les concours extérieurs dans le cadre du programme post-conflit.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations progresseraient de 12,4%, du fait de la hausse attendue des quantités exportées de noix de cajou. Les importations augmenteraient de 12,6%, en liaison avec les importations de biens d'équipement, nécessaires à l'exécution du programme prioritaire de réhabilitation des infrastructures socio-économiques. Le déficit du compte courant extérieur, hors transferts officiels, s'établirait à 16,8% du produit intérieur brut en 2006 contre 18,7% en 2005.

En 2007 et 2008, le taux de croissance réel du produit intérieur brut se situerait autour de 4,6% en moyenne, à la faveur de la consolidation du cadre macroéconomique. Toutefois, la réalisation de ces performances dépendra du maintien de la stabilité socio-politique, ainsi que de la poursuite des efforts de renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière de gestion économique.

Il importe pour les pouvoirs publics de centrer les efforts sur la mise en œuvre des actions qui concourent à l'amélioration des perspectives économiques, notamment :

- la consolidation de la normalisation de la situation socio-politique, indispensable pour entamer un redressement de l'économie nationale, restaurer la confiance des investisseurs et favoriser la reprise des appuis financiers ;

- l'assainissement des finances publiques, à travers la poursuite des efforts visant l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, l'exécution normale des dépenses courantes et l'accroissement du niveau des investissements publics ;

- l'instauration d'un environnement propice au développement des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et susceptible d'accroître l'attractivité des capitaux privés ;

- le maintien d'une coopération financière dynamique avec les partenaires au développement, singulièrement les Institutions de Bretton Woods, en vue d'accroître la mobilisation de ressources financières et bénéficier de l'Initiative PPTE ;

- la mise en œuvre de politiques cohérentes visant une meilleure organisation de la collecte et de la commercialisation de la noix de cajou ainsi que le développement du secteur halieutique ;

- le respect des engagements pris sur le marché des bons du Trésor afin de continuer à bénéficier de la confiance des investisseurs ;

- la nécessité d'assurer un fonctionnement efficace des circuits d'approvisionnement des marchés en produits essentiels ;
- la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe des produits pétroliers en fonction des cours mondiaux.

MALI

Après la situation économique relativement difficile qui a prévalu en 2005, l'année 2006 constituera pour le Mali une année charnière pour la mise en œuvre du programme économique appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) couvrant la période 2004-2007. La stabilité politique et sociale se révèle à cet égard comme un atout pour consolider les progrès dans l'exécution des programmes sectoriels de développement. En outre, la détermination du Gouvernement à améliorer l'environnement des affaires est de nature à favoriser la relance des investissements tant dans le secteur agricole que dans le secteur secondaire.

Pour l'année 2006, le taux de croissance économique ressortirait, en termes réels, à 6,0%, porté par l'ensemble des secteurs. Un appui au secteur agricole est prévu à travers notamment les projets de mise en valeur de la plaine du Moyen Bani, d'aménagement du Périmètre irrigué de Maninkoura, le programme national d'infrastructures rurales et le programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes. Un regain de vigueur est attendu de l'activité d'égrenage, suite à la hausse de la production de coton graine au terme de la campagne 2005/2006. La production d'or est attendue en hausse de 6,0%, à 49,3 tonnes en 2006, avec l'entrée en production de deux nouvelles mines à Kodiéran et Tabakoto. Le secteur tertiaire devrait tirer profit de la poursuite de l'extension du réseau de téléphonie mobile opérée par la Société Malitel, de la création d'une nouvelle compagnie aérienne et du développement des activités de Transrail-SA. Les contributions sectorielles à la croissance ressortiraient respectivement à 1,7 point, 1,8 point et 2,6 points de pourcentage pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Au niveau des emplois, les investissements dont le taux est projeté à 23,6% du produit intérieur brut en 2006 et les exportations, tirées par les ventes d'or, constitueront les principaux moteurs de la croissance. L'amélioration prévisible de la situation budgétaire de l'Etat, en relation avec la réduction des subventions au secteur coton qui ont atteint près de 31 milliards en 2005, devrait accroître ses marges de manœuvre et favoriser l'accélération des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Par ailleurs, les efforts attendus du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions proposé par le Conseil présidentiel pour l'investissement, visant à lever les obstacles à la création et au développement des entreprises, devraient stimuler l'investissement privé.

Tableau 2.6 : Mali : Production, emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Valeur nominale en milliards de FCFA	Variations en pourcentage, en volume					
PIB au prix du marché	1890,6	11,8	4,3	7,6	2,2	7,1	6,0
Consommation privée	1407,3	6,8	-0,6	4,7	4,6	1,4	6,2
Consommation publique	310,8	5,6	2,4	18,5	7,9	7,1	6,8
Formation brute de capital fixe	356,4	14,8	0,4	6,9	7,9	8,8	5
Exportations de biens et services non facteurs	458,6	14,1	20,3	-6,8	14,5	1,8	3,6
Importations de biens et services non facteurs	659,9	28,3	-8,3	13,1	-1,5	6,7	4,0
Déflateur du PIB	-	4,6	-3,7	2,6	1,7	4,0	1,4
Indice des prix à la consommation	-	5,2	5,0	-1,3	-3,1	6,6	1,6
Solde global, base engagement, hors dons (en % PIB)	-	-9,6	-7,6	-5,3	-7,2	-8,7	-7,8
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-12,5	-6,1	-9,3	-9,7	-9,6	-8,3

Sources : BCEAO, INS

La tendance à l'accélération de l'inflation observée en 2005, du fait des effets conjugués des mauvaises récoltes et de la hausse des prix des produits pétroliers, devrait faire place à une décélération en 2006. Cette évolution serait induite par l'amélioration attendue de la production céréalière, ainsi que l'aboutissement des négociations entre le Gouvernement et les entreprises concessionnaires de services publics, en vue de la réduction du tarif de l'eau et de l'électricité, après les baisses de 2003. Dans ces conditions, le taux d'inflation se situerait autour de 1,6% en 2006.

La croissance escomptée de l'activité économique devrait induire une amélioration de la situation des comptes publics. Les recettes budgétaires totales s'accroîtraient de près de 11,0% contre une hausse annuelle moyenne de 8,0% au cours des trois dernières années, du fait de l'augmentation des redevances aurifères et de l'amélioration des performances des régies financières. Les dépenses budgétaires totales progresseraient de 8,8%, en liaison avec le renforcement des capacités dans les secteurs sociaux et le développement des infrastructures. Les investissements sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales passeraient de 23,2% à 24,5%. Le déficit budgétaire global, base engagements, hors dons, connaîtrait une légère diminution en passant de 8,7% du produit intérieur brut en 2005 à 7,8% en 2006.

La hausse attendue de la production aurifère laisse présager un accroissement des exportations en 2006. Quant aux importations, elles s'accroîtraient, en rapport avec l'alourdissement de la facture pétrolière et la hausse des importations de biens d'équipement nécessaires à l'exécution des projets d'infrastructures envisagés par le Gouvernement. Dans ces conditions, les transactions extérieures courantes, hors transferts officiels, se solderaient par un déficit d'environ 8,3% du produit intérieur brut en 2006 contre 9,6% en 2005.

La croissance économique au Mali devrait se situer autour de 6,5% en 2007 et 2008. La mise en œuvre des réformes structurelles requises notamment dans le secteur coton et la restructuration des entreprises publiques, traduisant la volonté plus déterminée des Autorités de construire une économie moins vulnérable aux chocs exogènes, constitueront, en plus du secteur aurifère, les facteurs déterminants de cette expansion économique. Dans cette perspective, les efforts pour promouvoir les initiatives privées et finaliser la privatisation de la Compagnie Malienne de Développement Textile (CMDT) et de la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) devraient être intensifiés. Dans ce cadre, les efforts devront être déployés pour donner une nouvelle impulsion au secteur manufacturier qui reste encore peu développé. La croissance pourrait être également tirée par le secteur aurifère où il est attendu une augmentation de la production des nouveaux gisements mis en exploitation en 2006.

Pour consolider les perspectives économiques et financières, les Autorités devraient s'atteler à la mise en œuvre des recommandations suivantes :

- la poursuite de la promotion du secteur privé, afin de favoriser les investissements ;
- la mise en œuvre de mesures visant une meilleure organisation des filières céréalières, afin d'atténuer les pressions inflationnistes sur les produits alimentaires ;
- la mise en œuvre de politiques susceptibles de contribuer à l'accroissement des effets induits de la production d'or sur l'économie malienne ;
- la poursuite de l'assainissement des finances publiques et l'exécution des dépenses s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- la diversification des exportations, à travers la création des conditions de développement des secteurs non traditionnels ;
- la poursuite de l'assainissement du portefeuille des banques.

NIGER

Après une situation particulièrement difficile en 2005, notamment au plan alimentaire, l'année 2006 se présenterait sous de meilleurs auspices, avec une campagne agricole 2005/2006 globalement satisfaisante. Par ailleurs, la poursuite de l'exécution des dépenses d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, continuera de soutenir la croissance.

Au plan des finances publiques, les recettes fiscales, qui se sont ressenties en 2005 de la baisse de la consommation des ménages, devraient enregistrer une hausse en 2006 et induire une diminution du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, de 8,9% du PIB en 2005 à 8,7% du PIB en 2006. Ce niveau encore élevé s'expliquerait par la faiblesse du taux de pression fiscale, évalué à 12,2%, dans un contexte d'augmentation des dépenses en capital prévue au titre de la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté. Le taux de pression fiscale est l'un des plus faibles des Etats membres de l'UEMOA.

Tableau 2.7 : Niger : Production, emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Valeur nominale en milliards de FCFA	Variations en pourcentage, en volume					
PIB au prix du marché	1174,8	9,8	5,3	3,8	-0,6	4,5	4,0
Consommation privée	874,0	8,8	5,8	2,1	2,7	2,1	4,8
Consommation publique	172,3	17,1	-0,1	-9,6	17,9	-1,9	0,8
Formation brute de capital fixe	146,4	1,0	8,0	29,7	-11,6	2,8	0,7
Exportations de biens et services non facteurs	228,2	8,3	-1,4	-10,2	19,5	3,1	0,5
Importations de biens et services non facteurs	324,3	9,4	0,0	-9,0	12,9	3,0	0,4
Déflateur du PIB	-	3,4	3,4	-3,2	5,8	6,6	2,0
Indice des prix à la consommation	-	4,0	2,6	-1,6	0,2	8,0	1,9
Solde global ,base engagement, hors dons (en % PIB)	-	-8,8	-8,3	-8,5	-9,6	-8,9	-8,7
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-8,5	-10,2	-11,4	-11,0	-11,1	-9,9

Sources : BCEAO, INS

La promotion de la transformation des produits agro-pastoraux ainsi que le développement de l'artisanat contribueraient également à conforter la croissance. Le secteur tertiaire continuerait de bénéficier d'un environnement économique favorable et du dynamisme des activités de commerce et communication. Les contributions sectorielles à la croissance ressortiraient respectivement à 1,3 point, 0,7 point et 2,0 points de pourcentage pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Au total, le taux de croissance économique se situerait autour de 4,0%.

L'inflation qui a atteint en moyenne 8,0% en 2005, devrait connaître une nette décélération en 2006 pour se situer en deçà de 2,0%, à la faveur des bonnes récoltes en 2005/2006. La principale source d'inflation demeurerait le niveau élevé des cours du pétrole.

Les échanges extérieurs seraient caractérisés par une diminution des importations de produits alimentaires, après la forte hausse observée en 2005. Par ailleurs, en rapport avec la fin des travaux liés à la préparation des Jeux de la Francophonie en décembre 2005, les importations des biens intermédiaires et des biens d'équipement devraient se contracter. Sous ces hypothèses, le déficit des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels, s'amenuiserait pour se situer à 173,3 milliards en 2006, soit 9,9% du produit intérieur brut contre 182,5 milliards en 2005, ou 11,1% en 2005. L'alourdissement de la facture pétrolière demeurerait une contrainte à une réduction significative de ce déficit.

Pour 2007 et 2008, le rythme de croissance du produit intérieur brut ne dépasserait guère 4,5%, reflétant les contraintes qui pèsent sur l'amélioration sensible de la croissance potentielle de l'économie nigérienne. Le léger regain de croissance serait lié au secteur agricole, en particulier la production vivrière. A cet égard, les Autorités devraient centrer leurs efforts sur la réalisation des investissements qui permettraient d'atténuer, sur le long terme, les effets des aléas climatiques sur la production agricole. Il s'agira d'accorder une haute priorité aux politiques de maîtrise de l'eau et de développement des systèmes d'irrigation dans le cadre de l'exécution des programmes de réduction de la pauvreté, ainsi qu'à un meilleur encadrement du monde paysan pour améliorer la productivité dans le secteur agricole et développer des filières porteuses de croissance. La production de coton, de niébé, d'oignon et de gomme arabique, pour lesquels le pays dispose d'avantages comparatifs, devrait ainsi être encouragée dans le cadre de la promotion de filières compétitives. Par ailleurs, des politiques ciblées visant le développement du tourisme et une promotion plus vigoureuse de l'artisanat constitueraient un atout pour l'économie nigérienne.

Les Autorités devraient poursuivre les efforts, en vue de la mise en œuvre des recommandations ci-après :

- l'approfondissement de l'assainissement des finances publiques, à travers la rationalisation des dépenses publiques et l'amélioration du recouvrement des recettes. En particulier, l'élargissement de la base taxable, notamment par une meilleure fiscalisation du secteur informel, devrait demeurer une priorité ;

- la promotion du secteur privé, à travers l'amélioration de l'environnement juridique des affaires, la réduction des coûts des facteurs et l'appui aux petites et moyennes entreprises ;

- la maîtrise des tensions inflationnistes par l'accroissement de l'offre de produits vivriers, à travers notamment la poursuite du programme de construction de retenues d'eau ;

- l'intensification des efforts de promotion des exportations agro-pastorales et de diversification de la production minière ;

- le recours aux opportunités offertes par le marché de titres publics de l'UEMOA pour financer les investissements publics et faire face aux besoins de trésorerie.

SENEGAL

Les projections macroéconomiques pour 2006 tiennent compte des mutations de l'environnement économique et financier en cours, notamment depuis 2004. Outre le programme triennal de revalorisation des salaires et de recrutement d'agents dans la fonction publique, les récentes décisions prises en matière de baisse d'impôt et l'adoption prochaine de la loi d'orientation relative à la stratégie de croissance accélérée, constituent des changements importants susceptibles de donner une nouvelle impulsion au développement économique et social du Sénégal.

Les prévisions établissent ainsi le taux de croissance du produit intérieur brut à 5,1% en 2006, en termes réels, soit le même rythme qu'en 2005. Au plan sectoriel, les services, qui contribuent pour près des deux tiers à la formation du produit intérieur brut, et les bâtiments et travaux publics demeureront les principaux moteurs de la croissance en 2006. L'exécution des chantiers entrant dans le cadre de la relance de l'économie, notamment la mobilité urbaine et la réhabilitation de certaines infrastructures de base, devraient être à l'origine de la hausse des investissements publics. Axée essentiellement sur la construction des infrastructures, la réalisation de ces investissements aura un impact positif sur la branche des bâtiments et travaux publics.

Pour le secteur privé, la récente réforme fiscale dont l'objectif principal est la baisse substantielle du taux marginal de taxation des bénéfices des entreprises, est de nature à stimuler les investissements. En particulier, la mesure d'incitation fiscale visant notamment l'abaissement de 8 points de pourcentage du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés en 2006 pour le ramener à 25% pourrait améliorer l'autofinancement des entreprises et assurer de meilleures conditions de renouvellement des équipements des unités industrielles. En outre, l'élargissement du champ du code des investissements, rendu par ailleurs plus avantageux, aux activités de télé-services, aux parcs industriels et aux complexes commerciaux pourrait stimuler l'activité dans le secteur des nouvelles technologies de la communication. Le taux d'investissement privé est ainsi attendu en hausse, comparé à son niveau de 14,0% en 2005, consolidant ainsi sa remontée, entamée depuis 2003.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, adoptée en 2004, offre un socle juridique et un cadre de référence pour mieux organiser le système de production agricole et moderniser le secteur de l'élevage.

Pour l'année 2006, les contributions sectorielles à la croissance ressortiraient à 0,8 point de pourcentage pour le secteur primaire, 1,7 point de pourcentage pour le secteur secondaire et 2,6 points de pourcentage pour le secteur tertiaire.

Tableau 2.8 : Sénégal : Production, emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Valeur nominale en milliards de FCFA	Variations en pourcentage, en volume					
PIB au prix du marché	3114,0	5,6	1,2	6,5	6,2	5,1	5,1
Consommation privée	2314,1	7,5	-2,6	2,0	5,4	-0,9	13,2
Consommation publique	436,0	21,6	-0,9	62,9	-4,7	32,5	-19,6
Formation brute de capital fixe	539,1	-15,2	31,8	12,7	18,9	16,0	-17,4
Exportations de biens et services non facteurs	930,4	1,0	9,0	10,8	7,6	12,6	-12,6
Importations de biens et services non facteurs	1240,0	-3,9	12,8	12,8	11,4	10,0	-14,7
Déflateur du PIB	-	1,7	2,5	0,9	1,9	2,6	2,0
Indice des prix à la consommation	-	3,0	2,3	0,0	0,5	2,1	2,1
Solde global ,base engagement, hors dons (en % PIB)	-	-3,9	-1,9	-3,5	-5,4	-5,8	-5,8
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-6,8	-8,2	-8,6	-8,5	-9,4	-8,7

Sources : BCEAO, INS

Au titre de l'évolution des prix, l'inflation pourrait dépasser 2,0% en 2006. La transmission du renchérissement des produits pétroliers aux prix des autres biens et services, notamment les services de transports et l'électricité, serait la principale source d'inflation en 2006. Toutefois, la réduction attendue, dès 2006, des prélèvements fiscaux sur les produits pétroliers limiterait l'incidence de la hausse des cours internationaux du pétrole sur les prix à la pompe.

Au plan des finances publiques, les mesures envisagées par le Gouvernement dans le cadre de l'allégement de la fiscalité, notamment la baisse de la parafiscalité sur les produits pétroliers, se traduiraient par un repli du ratio des recettes budgétaires totales sur le produit intérieur brut qui ressortirait à 19,7% en 2006 contre 19,9% en 2005. Les dépenses totales s'accroîtraient, en liaison essentiellement avec la construction des infrastructures et l'exécution des programmes prioritaires, notamment celles effectuées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Elles ressortiraient autour de 25,0% du produit intérieur brut en 2006 contre 25,1% en 2005. Globalement, l'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait en 2006 par un déficit global, base engagements, hors dons, de 5,8% du produit intérieur brut, comme en 2005.

Au titre des échanges extérieurs, il est prévu une hausse de 8,7% des exportations, en liaison avec l'augmentation des exportations de produits halieutiques et arachidiers. Quant aux importations, elles s'accroîtraient de 6,4%, sous l'effet de la hausse des prix des produits pétroliers et d'une augmentation des achats de biens intermédiaires et de biens d'équipement dans le cadre de la réalisation des chantiers en cours. Ainsi, le déficit de la balance des transactions courantes, hors transferts officiels, ressortirait à 8,7% du produit intérieur brut en 2006 contre 9,4% en 2005.

En 2007 et 2008, la mise en œuvre des politiques et stratégies de croissance accélérée devrait permettre de conforter les bases de la croissance économique. Le taux de progression du PIB réel se situerait, en moyenne, autour de 6,0%, à la faveur notamment de la relance des investissements escomptée des différentes mesures de politique économique prises ces dernières années.

L'objectif d'une accélération de la croissance économique ne pourrait être atteint si des mesures appropriées ne sont pas mises en œuvre pour améliorer la qualité de la fourniture d'électricité et la compétitivité de l'économie. Par ailleurs, il importe pour les Autorités de mettre l'accent sur :

- la poursuite de l'assainissement des finances publiques, en vue de conforter la stabilité macro-économique. A cet égard, un accent particulier devrait être accordé à l'accroissement des recettes et à la maîtrise des dépenses, tout en veillant à une bonne exécution de celles jugées prioritaires dans le cadre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté ;

- la mise en œuvre de programmes visant à renforcer la capacité d'exportation des entreprises, en vue de l'exploitation des opportunités offertes au plan international, notamment l'accès au marché américain dans le cadre de l'AGOA ;

- la promotion des exportations non traditionnelles (produits horticoles, cuirs et peaux, et autres produits de l'artisanat).

TOGO

Au Togo, les perspectives économiques pour 2006 tablent sur la consolidation de la stabilité socio-politique, amorcée avec l'élection présidentielle de 2005, permettant le retour de conditions propices à l'accélération des réformes nécessaires à la reprise de la coopération avec les partenaires au développement. A cet égard, la bonne organisation des élections législatives serait un facteur déterminant.

Pour l'année 2006, le produit intérieur brut enregistrerait une progression, en termes réels, de 2,6%, impulsée par les secteurs primaire et secondaire. Dans le secteur primaire, des mesures visant la relance de la production de coton sont envisagées par les Autorités, en vue du redressement de la production retombée à 90.000 tonnes en 2005/2006 contre 170.000 tonnes en 2004/2005. La production de clinker, deuxième produit de l'industrie extractive, poursuivrait son expansion, les investissements réalisés ces dernières années ayant accru la capacité de production et renforcé la compétitivité de ce sous-secteur. Par ailleurs, l'interconnexion du Nord-Togo et du Nord-Bénin au réseau électrique de la CEB devrait entraîner une augmentation de la production d'électricité, d'eau et de gaz. Les contributions sectorielles à la croissance ressortiraient respectivement à 1,8 point, 0,7 point et 0,1 point de pourcentage pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Au titre de l'évolution des prix, une décélération de l'inflation serait enregistrée à la faveur de l'augmentation de la production vivrière. Toutefois, le taux d'inflation se situerait à 2,2%, du fait des ajustements à la hausse des prix administrés, singulièrement ceux des produits pétroliers, eu égard au niveau élevé des cours mondiaux du pétrole.

La situation des finances publiques demeurerait fragile. Les recettes budgétaires s'inscriraient en hausse, à 16,6% du produit intérieur brut en 2006 contre 16,3% en 2005. Cette évolution serait imputable essentiellement aux efforts de recouvrement des impôts et taxes et d'élargissement de la base d'imposition. Les dépenses publiques connaîtraient une hausse, principalement du fait des investissements publics dans le cadre de l'exécution d'un programme de redressement économique appuyé par les partenaires au développement. Les dépenses courantes progresseraient, en liaison avec une éventuelle revalorisation des salaires envisagée par les Autorités. La reprise de la coopération avec les par-

Tableau 2.9 : Togo : Production, emplois du PIB, prix, soldes budgétaire et des transactions courantes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Valeur nominale en milliards de FCFA	Variations en pourcentage, en volume					
PIB au prix du marché	946,0	0,2	4,1	-1,4	3,7	-1,5	2,6
Consommation privée	667,1	-0,7	8,7	-0,3	1,3	1,3	11,0
Consommation publique	260,2	-0,5	-13,7	4,3	-4,4	7,1	-1,3
Formation brute de capital fixe	139,1	31,3	6,0	-10,0	1,8	0,5	7,4
Exportations de biens et services non facteurs	301,7	3,8	14,3	17,3	-0,9	-38,7	37,6
Importations de biens et services non facteurs	428,8	8,4	13,5	11,4	-4,0	-25,4	42,1
Déflateur du PIB	-	0,8	3,2	-3,9	3,0	3,7	2,0
Indice des prix à la consommation	-	3,9	3,1	-0,9	0,4	6,8	2,2
Solde global, base engagement, hors dons (en % PIB)	-	-2,4	-1,0	1,9	1,5	-1,8	-2,6
Balance des transactions extérieures courantes, hors transferts officiels (en % du PIB)	-	-14,5	-10,2	-10,3	-6,3	-11,1	-10,8

Sources : BCEAO, INS

tenaires extérieurs devrait permettre un traitement approprié des arriérés de paiement. Le déficit budgétaire, base engagements, hors dons, s'établirait à 2,6% du produit intérieur brut contre 1,8% en 2005.

Les échanges extérieurs se caractériseraient par une progression plus importante des exportations par rapport aux importations. Les nouveaux investissements à réaliser au niveau de l'OTP et la hausse des cours mondiaux du phosphate seraient à l'origine de ces résultats. La balance des transactions extérieures courantes se solderait en 2006 par un déficit représentant 10,8% du produit intérieur brut, en contraction par rapport au niveau de 11,1% enregistré en 2005.

En 2007 et 2008, le Togo devrait être en mesure d'atteindre des performances économiques plus élevées avec la mise en œuvre d'un programme économique axé sur la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté. La stabilisation de la situation politique et la reprise de la coopération avec les partenaires au développement constituent les facteurs essentiels à l'accélération des réformes susceptibles de permettre au secteur privé de participer plus activement à l'exploitation des potentialités du pays. Le taux de croissance économique pourrait atteindre 4,5%, en termes réels, en 2007 et 2008.

L'action des Autorités nationales devrait viser la consolidation de la cohésion sociale et le retour des populations déplacées, en vue de leur participation au redressement économique du pays. Elle favoriserait la reprise de la coopération financière avec l'ensemble des partenaires au développement, en vue d'une mobilisation accrue de ressources financières et un traitement approprié de la dette. Les réformes à entreprendre devraient également viser l'amélioration de l'environnement des affaires, afin de promouvoir le secteur privé et stimuler la reprise des investissements. A cet égard, l'accent devrait être mis sur les priorités ci-après :

- la consolidation de la stabilité socio-politique, afin d'instaurer un environnement propice à la relance de l'activité économique et à la sécurité des investissements productifs ;

- la poursuite de l'assainissement des finances publiques, notamment par l'amélioration du recouvrement des recettes et la rationalisation des dépenses publiques, ainsi que le traitement diligent des arriérés de paiement ;

- la promotion des exportations, notamment par la relance de la production dans les sous-secteurs des phosphates et du ciment ;

- la reprise de la coopération financière avec l'ensemble des partenaires au développement pour permettre une mobilisation accrue de ressources financières ;

- la privatisation des entreprises publiques, afin d'améliorer les conditions de fourniture des services essentiels (télécommunications, énergie, etc.) ;

- la nécessité d'assurer un approvisionnement régulier des marchés en produits vivriers ;

- la mise en œuvre de manière systématique du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe des produits pétroliers en fonction des cours mondiaux ;

- la poursuite du programme de restructuration du système bancaire, en vue d'accroître sa contribution au financement de l'économie.

2.5 - Défis et recommandations d'actions

Nonobstant les facteurs de risques suscités par l'évolution des cours mondiaux du pétrole, l'année 2006 pourrait se présenter sous de meilleurs auspices pour les pays de l'Union, notamment avec les perspectives d'accélération de la croissance mondiale, l'initiative d'annulation de la dette multilatérale

des pays pauvres très endettés et l'engagement pris par les pays industrialisés de doubler l'aide publique au développement d'ici à 2010. Au plan interne, l'amélioration de la production agricole de la campagne 2005/2006 aura des effets induits sur les autres secteurs de l'économie.

Les pays de l'Union devront saisir ces opportunités pour faire face, à moins de dix ans de l'échéance fixée par les Nations Unies pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, aux importants défis socio-économiques qui les interpellent.

Il importe de tirer parti d'un contexte international favorable au renforcement des politiques de développement, pour accélérer la croissance économique et améliorer notablement les conditions de vie des populations.

L'une des conditions essentielles pour la mise en œuvre des politiques propices à une création plus soutenue de richesses et d'emplois est sans doute le maintien d'un climat de stabilité socio-politique, préalable à toute politique de développement. Cela passe notamment par le renforcement des processus démocratiques et la bonne gouvernance.

Les principales contraintes et les risques sont relatifs notamment à l'environnement socio-politique, au poids de la dette extérieure et aux chocs exogènes.

La situation socio-politique relativement difficile dans certains pays n'a pas permis aux Autorités de mener les réformes indispensables pour créer les conditions d'une politique de développement à même de répondre aux aspirations des populations. Elle a entraîné un attentisme des investisseurs privés et des partenaires au développement qui, faute d'une lisibilité suffisante de l'avenir, ont réduit de manière significative les transferts de ressources financières nécessaires pour soutenir la croissance économique.

En matière d'endettement, le service de la dette a réduit la capacité des Etats qui n'ont pas encore bénéficié de l'allégement de la dette extérieure au titre de l'Initiative PPTE renforcée, à effectuer les investissements nécessaires, tant dans les domaines sociaux que dans les infrastructures socio-économiques de base. Les récents développements afférents à l'annulation de la dette multilatérale laissent présager un desserrement de cette contrainte. Le principal défi de l'année 2006 serait donc pour l'ensemble des pays de l'Union, de remplir les conditions nécessaires pour bénéficier de cette initiative et mettre en œuvre des stratégies permettant l'utilisation optimale des ressources y relatives.

L'ampleur des chocs exogènes, notamment la flambée des cours mondiaux du pétrole, la baisse des cours des matières premières exportées par les pays de l'Union et les aléas climatiques, devrait être intégrée dans la stratégie de gestion macroéconomique pour minimiser les effets de surprise.

Toutefois, il conviendrait d'indiquer que ni l'annulation de la dette, ni l'entrée de ressources extérieures à elles seules, ne changeront véritablement la situation économique. D'autres changements qualitatifs devront être apportés. A cet égard, le défi majeur auquel se trouveront confrontées les économies de la zone au cours des prochaines années restera la réalisation d'une croissance économique forte et durable, en vue d'une augmentation significative des richesses. En effet, il ne saurait y avoir d'avancées notables dans la lutte contre la pauvreté, sans un accroissement substantiel des revenus des ménages.

Il importe dans ces conditions, d'intensifier toutes les politiques visant à encourager les initiatives porteuses de croissance. Au regard de la faiblesse des ressources publiques, l'accent doit être mis sur le développement du secteur privé, seul susceptible de créer les bases d'une croissance durable. La promotion du secteur privé qui apparaît ainsi comme une exigence majeure pour les économies des Etats

membres de l'UEMOA, nécessite un faisceau de mesures concrètes.

L'instauration et le maintien de la stabilité politique sont nécessaires afin de garantir une lisibilité suffisante de l'avenir pour les entreprises, sans obligation de prise en compte de risques de crises sociopolitiques. Ceci passe par des pratiques démocratiques qui consolident la cohésion sociale. Le renforcement des systèmes juridique et judiciaire est également essentiel pour l'épanouissement des initiatives individuelles et les prises de décisions dans un environnement économique plus prévisible.

Il serait indispensable d'accélérer les progrès dans l'amélioration de l'environnement des affaires, en poursuivant les efforts d'allégement des procédures de création d'entreprises et des formalités de commerce extérieur. De même, le règlement des litiges commerciaux devrait connaître des simplifications et reposer davantage sur le droit.

Sur la base de ces considérations, des efforts spécifiques devront être poursuivis en faveur du secteur privé.

Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises de l'Union, il sera indispensable d'assurer la disponibilité des facteurs de production à moindre coût. A cet égard, l'accent devrait être mis sur le développement des infrastructures de transport et de télécommunications. Le Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA a, d'ores et déjà, identifié certains projets qu'il faudra mettre en œuvre dans les meilleurs délais possibles.

En outre, le développement de l'initiative privée devra permettre d'exploiter toutes les potentialités d'augmentation de la production intérieure, en mettant en valeur les matières premières locales et en explorant d'autres possibilités en vue de rendre les économies de l'Union moins vulnérables aux chocs exogènes d'origine interne ou externe.

Les opérateurs économiques privés auront, plus que par le passé, besoin d'un partenariat renforcé avec les pouvoirs publics dans cette nouvelle dynamique. L'Etat devrait renforcer son rôle d'orientation et de catalyseur des initiatives, par la poursuite des efforts d'assainissement du cadre macroéconomique, ainsi que par des interventions idoines visant à accompagner les initiatives privées, à travers notamment les centres de gestion agréés et les centres de commerce extérieur. Par ces structures et les associations d'entreprises (Comités Nationaux du Patronat, Chambres de commerce, etc.), les Autorités devront engager un dialogue permanent avec les acteurs dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de croissance et de développement.

La qualité de la gouvernance économique et politique sera l'un des facteurs clés pour atteindre les objectifs économiques et sociaux et bénéficier pleinement des diverses initiatives prises par les partenaires au développement (annulation de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés, Millenium Challenge Account, AGOA, TSA, etc.), en vue de soutenir les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

III

CONDITIONS D'ACCELERATION DES PROGRES ECONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Dans le cadre de l'analyse de la dynamique d'évolution à long terme des économies de l'UEMOA, le chapitre thématique du premier rapport sur les perspectives économiques régionales avait été consacré aux enjeux, défis et perspectives d'actions en termes de développement durable des Etats membres. Le diagnostic établi laissait apparaître que ces pays ont pu enregistrer, ces dernières décennies, des progrès sur le plan économique et social, grâce aux efforts déployés en vue d'améliorer la qualité des politiques macroéconomiques, de libéraliser les économies et de favoriser l'essor d'un secteur privé dynamique dans le cadre de la promotion d'une économie de marché performante et compétitive. Toutefois, ces progrès demeurent insuffisants pour assurer un niveau de vie décent à toutes les couches de la population.

Avec un taux de croissance réel de 2,8% en moyenne par an, sur la période 1990-2004, les Etats membres de l'UEMOA ne sont parvenus ni à accroître le revenu par habitant, dans un contexte où le taux de croissance démographique se maintient autour de 2,9%, ni à mobiliser des ressources internes suffisantes aux fins du financement des investissements dans les secteurs sociaux. En conséquence, près d'une personne sur deux vit dans l'extrême pauvreté avec moins d'un dollar E.U. par jour. Un tiers de la population, soit environ 25,0 millions de personnes, n'a pas accès à l'eau potable et un nouveau né sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans. Les taux de scolarisation restent largement inférieurs à ceux enregistrés par les autres régions du continent. Source de tensions politiques et sociales, d'insécurité et d'aggravation des problèmes environnementaux, la pauvreté reste ainsi l'un des problèmes cruciaux qui requièrent des actions vigoureuses, propices à l'élargissement des opportunités de création de richesses et d'amélioration du bien-être économique et social.

Pour ces pays, tout comme pour de nombreux autres Etats du continent africain, il s'est avéré nécessaire, à la fin des années 1990, d'accorder une haute priorité au renforcement des fondements d'une prospérité durable. Le début des années 2000 marque alors un tournant dans la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle génération de programmes économiques et sociaux axés sur la réduction de la pauvreté. S'inscrivant dans cette dynamique, les Institutions de Bretton Woods ont opéré des changements dans leur politique d'appui aux pays à faible revenu, de manière à les inscrire désormais dans un "Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté" (CSLP). Le système des Nations Unies n'est pas demeuré en reste. La Déclaration du Millénaire, adoptée en septembre 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, assortie d'objectifs quantitatifs à atteindre à l'horizon 2015, consacre l'ambition de la communauté internationale d'assurer à un plus grand nombre de personnes à l'échelle planétaire, des conditions minimales d'une vie décente. Au plan continental, les Dirigeants africains ont défini, eux-mêmes, une vision et une stratégie, le Nouveau Parterariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), visant à asseoir les bases du développement du continent sur une meilleure valorisation de ses potentialités.

Conçues comme des instruments de convergence des efforts de transformation des économies, ces initiatives sont saluées comme de précieux atouts pour les pays africains, en vue de relever les défis de réduction de la pauvreté et du décollage économique.

Il est certes trop tôt pour évaluer de manière plus précise les résultats des politiques et programmes de mise en œuvre de ces initiatives, mais il semble opportun, dans le prolongement de l'analyse menée dans le précédent rapport sur les perspectives économiques de l'Union, d'examiner certaines questions fondamentales qu'un grand nombre d'acteurs de la vie économique et sociale se posent au sujet de ces nouveaux paradigmes, eu égard aux échecs des décennies précédentes. A

cet égard, ce chapitre s'efforce d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : les CSLP, le NEPAD et l'initiative des Nations Unies matéralisée par la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement peuvent-ils s'intégrer dans le cadre d'une vision globale et cohérente de développement ? Les conditions de succès de ces initiatives sont-elles réunies ?

Cette analyse se veut une contribution aux débats sur les mesures à envisager par les pouvoirs publics et l'accompagnement attendu de la communauté internationale pour renforcer l'adéquation entre les solutions préconisées par ces initiatives et la capacité des pays à résoudre durablement les problèmes de développement au sein de l'Union. La première partie examine le contexte, la vision et les orientations stratégiques qui sous-tendent ces initiatives. La seconde partie est consacrée à l'état de mise en œuvre des initiatives susmentionnées, par les pays de l'UEMOA, en mettant en exergue les acquis mais également les difficultés rencontrées. Les orientations susceptibles de renforcer l'efficacité des actions prévues au titre de ces stratégies, en vue de donner une nouvelle impulsion au processus de développement dans l'Union, sont esquissées dans la troisième partie.

3.1 - Les CSLP, le NEPAD et les OMD : vision, enjeux et stratégies

Au cours des cinquante dernières années, les progrès scientifiques et technologiques ont permis de décupler le potentiel de création de richesses et d'amélioration des conditions de vie à l'échelle mondiale. Malgré ces progrès, de nombreux pays en développement sont restés à la croisée des chemins, confrontés à des problèmes socio-économiques d'une grande acuité. Parmi ces pays figurent ceux d'Afrique qui, dans leur majorité, ont abordé le troisième millénaire avec une situation économique et sociale plus préoccupante qu'ailleurs dans le monde. En effet, les différentes stratégies de développement, les politiques et les réformes mises en œuvre, n'ont pu induire les transformations requises pour instaurer une croissance durable et un niveau de vie élevé.

Au contraire, au fil des années, le pessimisme s'est renforcé face à la persistance d'un certain nombre de facteurs préoccupants, tels qu'une progression limitée des indicateurs sociaux, lorsque des régressions ne sont pas enregistrées, et des risques permanents de remise en cause des acquis, eu égard au degré élevé de vulnérabilité des économies aux chocs exogènes.

Dans ce contexte, le plus inquiétant pour l'avenir est l'accroissement de la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté. En effet, il est de plus en plus évident que la situation de pauvreté de masse qui caractérise bon nombre de pays africains est un sérieux obstacle à la consolidation des efforts visant à accélérer la croissance économique. Par conséquent, un changement d'orientation des politiques menées s'imposait au tournant du troisième millénaire.

Les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Les travaux menés durant les décennies 1980 et 1990 sur les expériences historiques de développement économique, ont donné un nouvel éclairage sur les conditions essentielles sans lesquelles on ne peut espérer réaliser une croissance économique durable dans les pays confrontés à un cercle vicieux de pauvreté et d'insuffisance de moyens pour lever les obstacles à une réelle dynamique de développement. Ces travaux ont souligné l'importance d'une stratégie multidimensionnelle reposant sur une approche globale des efforts à déployer dans le cadre des programmes à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins sociaux de base et accélérer la croissance économique. Compte tenu de la nature des défis à relever, il est préconisé que l'ac-

tion soit davantage centrée sur les problèmes fondamentaux liés au renforcement du capital humain, des institutions et des infrastructures socio-économiques. Inspirées par les conclusions de ces travaux, les Institutions de Bretton Woods ont matérialisé, à la fin de la décennie 1990, leur volonté de réorienter le cadre de leur appui aux pays à faible revenu, incitant ces derniers à axer leur politique économique sur des objectifs explicites d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté.

L'une des innovations majeures de la démarche préconisée est l'importance à accorder au processus participatif dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales, ainsi qu'à l'internalisation et à l'appropriation de ces politiques par les pays eux-mêmes. Ce processus permet de renforcer la cohérence des actions à mettre en œuvre et la responsabilité des Etats concernés dans la fixation des priorités de long terme correspondant aux enjeux essentiels du développement dans le contexte spécifique de chaque pays. Dans le cadre de ces nouvelles orientations, l'objectif de réduction de la pauvreté a été replacé progressivement au coeur des débats de politique économique à l'échelle nationale. Le dialogue et le partenariat entre les différents acteurs du développement (Gouvernement, société civile, secteur privé, partenaires au développement, etc.), autour de cet objectif, ont été également renforcés.

La stratégie de lutte contre la pauvreté définie par les Etats, les priorités d'actions et les résultats attendus sont intégrés dans un cadre de politique à moyen et long terme servant de référence à l'appui financier des Institutions de Bretton Woods aux pays à faible revenu. Son élaboration est également une étape importante pour la mise en œuvre des mécanismes d'allègement de la dette extérieure au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), lancée en 1996 par le Groupe des sept pays les plus industrialisés.

Conçu ainsi, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté offre l'opportunité de mettre en cohérence les politiques macroéconomiques et structurelles avec les objectifs en matière de développement social, en particulier ceux liés à la réduction de la pauvreté. Partant des politiques sectorielles identifiées comme piliers de la stratégie de lutte contre la pauvreté, un programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP, axé sur des objectifs intermédiaires, est défini par chaque pays selon ses priorités. Il s'intègre dans un cadre macroéconomique global à un horizon de trois ans, comportant une évaluation des besoins de financement nécessaires à la réalisation desdits objectifs.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Lors du Sommet du Millénaire tenu en 2000, les pays membres des Nations Unies ont défini une vision consensuelle du développement à l'horizon 2015, en vue de renforcer la sensibilisation et l'engagement de la communauté internationale aux idéaux de paix, de justice et de solidarité entre les peuples. Cette vision constitue une synthèse des engagements pris par la communauté internationale lors des sommets mondiaux organisés par les Nations Unies au cours des décennies précédentes (Rio, Compenhague, Beijing, le Caire, Vienne, etc.). Elle traduit la volonté des nations de lutter contre la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et les discriminations envers les femmes. A cet égard, l'engagement a été pris, lors du Sommet de Monterrey, de mettre en œuvre un nouveau partenariat mondial pour le développement, basé notamment sur la réduction de la dette, l'accroissement des flux d'aide, la promotion de la bonne gouvernance et une plus grande insertion des pays pauvres dans l'économie mondiale. Ce partenariat traduit un large consensus de la communauté internationale sur les préalables minima à l'amélioration des conditions de vie des pauvres. Les pays africains y ont souscrit avec une volonté et

une détermination fortes, en vue d'éveiller les consciences et de mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux autour de la mise en œuvre d'actions en faveur du progrès social en Afrique.

La Déclaration insiste sur l'urgence qui s'attache à la réalisation de huit (8) objectifs principaux à l'horizon 2015. Il s'agit :

- de réduire de moitié l'extrême pauvreté (personnes vivant avec moins d'un dollar E.U. par jour) et la faim ;
- d'atteindre la scolarisation universelle (éducation pour tous) ;
- de promouvoir l'égalité des sexes ;
- de renverser la tendance à la propagation du VIH/SIDA et des pandémies ;
- de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable ;
- de réduire la mortalité infantile de deux-tiers et maternelle de trois-quarts ;
- d'inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ;
- de promouvoir un partenariat international pour le développement.

Les objectifs du Millénaire pour le développement apparaissent ainsi comme un engagement politique à traduire, par chaque Etat, en actions en vue de donner une impulsion à l'amélioration des conditions de vie et du développement, ce qui correspond à l'objectif des CSLP.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

Conscients de la nécessité d'une vision endogène du développement de l'Afrique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont élaboré le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui traduit leur volonté de relever les défis socio-économiques du continent. Il est l'expression de la volonté de ces décideurs à engager leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance soutenue et bien répartie, ainsi que d'une insertion plus dynamique dans l'économie mondiale. A ce titre, ce partenariat est l'affirmation d'une prise de conscience par les leaders politiques que l'Afrique doit prendre plus activement son destin en main.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique est basé sur une stratégie qui met l'accent sur les transformations structurelles des économies africaines. Les priorités sectorielles définies dans ce programme qui touche notamment les infrastructures de base, le capital humain (éducation, santé), l'agriculture, l'énergie, la science et les technologies ainsi que la culture, constituent une réponse aux contraintes structurelles qui, comme le confirment les théories de la croissance endogène, entravent le développement des activités susceptibles de contribuer à la création de richesses et à une augmentation plus substantielle des revenus. Pour instaurer et maintenir les conditions propices à un développement durable, le NEPAD comporte un volet important relatif aux conditions préalables au succès de tout effort de développement. Il s'agit notamment de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance. Le mécanisme de revue par les pairs prend en charge ce dernier aspect, dans sa double dimension politique et économique. L'approche régionale est privilégiée pour promouvoir l'insertion des pays africains dans l'économie mondiale.

Le NEPAD prône un partenariat en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des programmes sectoriels et à la mise en œuvre des actions qui concourent à la consolidation de la

paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance. Ce programme propose des solutions aux problèmes clés du continent, en identifiant les principaux goulots d'étranglement sur lesquels l'accent doit être mis pour impulser le développement de l'Afrique. A cet égard, les priorités sectorielles de ce programme constituent une réponse aux contraintes structurelles qui entravent le développement économique de l'Afrique.

Une vision cohérente pour donner un nouvel élan au développement de l'Afrique

A l'analyse, les CSLP, les OMD et le NEPAD forment un ensemble d'objectifs et de stratégies qui paraissent complémentaires et cohérents et permettent à chaque Etat d'affiner sa vision de la façon dont il doit articuler et combiner les différents volets de sa politique de développement, en fonction de ses réalités propres. Ces initiatives font de la lutte contre la pauvreté un objectif prioritaire, dont la réalisation dépend de la capacité des pays à renforcer les fondements d'une croissance économique qui, pour être forte et durable, doit prendre appui sur un capital humain de qualité, des infrastructures socio-économiques de base adéquates pour maintenir un niveau élevé de productivité et de compétitivité, ainsi que sur un modèle social qui garantit la stabilité et la cohésion sociale.

Si les objectifs du Millénaire pour le développement sont centrés sur le renforcement du capital humain et social, le NEPAD énonce, pour sa part, les actions propres à renforcer les conditions préalables requises pour amorcer tout processus de développement viable. Les conflits, l'instabilité politique, les violations des droits de l'Homme caractérisant la situation actuelle dans certains pays et régions du continent sont des problèmes qui accroissent les risques ainsi que les incertitudes et sapent les bases de la croissance et du développement à long terme. La priorité accordée par le NEPAD à la bonne gouvernance politique est essentielle pour, d'une part, créer un cadre de stabilité et, d'autre part, garantir l'ordre public, le bon fonctionnement des institutions et les libertés individuelles. Par ailleurs, le NEPAD cible bien les priorités sectorielles correspondant aux contraintes spécifiques qui pèsent sur la productivité et la compétitivité des économies africaines et entravent l'accroissement de l'offre.

Les CSLP permettent à chaque pays de réunir un consensus sur les priorités d'actions à court, moyen et long terme et d'inscrire les efforts de tous les acteurs du développement dans un cadre cohérent. De ce point de vue, les CSLP devaient constituer des instruments opérationnels de planification des mesures visant l'augmentation des investissements consacrés à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, à la promotion des conditions favorables à l'accroissement de la production, ainsi qu'au renforcement des capacités. Un cadre macroéconomique sain et stable reste un pilier essentiel pour promouvoir une croissance forte et durable et un accroissement des revenus réels. C'est la croissance qui offrira les moyens internes de réaliser les objectifs du Millénaire et de consolider les acquis sur le long terme. Les CSLP offrent enfin un cadre approprié d'évaluation des besoins en ressources financières et des appuis techniques nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. Leur actualisation permet d'adapter le choix des priorités aux contraintes conjoncturelles.

Nonobstant la cohérence apparente de ces initiatives, il n'est pas acquis que les Etats puissent les transformer en résultats concrets. En effet, une articulation judicieuse desdites initiatives, fondée sur l'appropriation à la base du cadre cohérent qui en résultera et la capacité de mobilisation et de coordination des appuis financiers et techniques, nécessaires à la réalisation des objectifs visés dans les domaines prioritaires, permettront d'ouvrir des perspectives nouvelles aux pays en développement.

3.2 - Mise en œuvre des récentes initiatives de développement

Après plusieurs années de mise en œuvre de politiques d'ajustement axées sur l'assainissement du cadre macroéconomique et la libéralisation des économies, les pays de l'UEMOA, à l'instar d'autres pays à faible revenu, ont réorienté au début de la décennie 2000 leur politique économique et sociale vers une perspective de réduction de la pauvreté. Les objectifs du Millénaire pour le développement déterminent les buts visés dans ce cadre.

La plupart des Etats ont entamé, dès 1999-2000, l'élaboration de ces stratégies sur la base de consultations élargies à la société civile, aux partenaires sociaux, aux organisations non gouvernementales (ONG), au secteur privé et aux principaux partenaires au développement. Des enquêtes sur les conditions de vie des ménages et une série d'études sur la pauvreté ont été entreprises, afin de fonder ces stratégies sur une bonne connaissance des facteurs déterminants de la pauvreté et de l'impact des dépenses publiques sur l'évolution de ce phénomène. Les conclusions de ces enquêtes ont permis de définir des objectifs mesurables en matière de réduction de la pauvreté. Dans certains pays tels que le Bénin, le Burkina et le Sénégal, les politiques et programmes qui constituent l'ossature des CSLP ont pris appui sur les grandes orientations de développement à long terme et la vision stratégique de l'évolution du pays en 2025.

Globalement, cinq des huit pays de l'Union à savoir le Bénin, le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal ont pu établir en 2000, des documents intérimaires de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Les travaux d'affinement de ces stratégies se sont poursuivis, aboutissant à l'adoption des documents définitifs entre 2001 et 2002. Ces DSRP ont servi de cadre de référence pour la conclusion de programmes appuyés par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) du FMI. L'exécution de ces programmes a permis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en avril 2002 par le Burkina, en mars 2003 par le Bénin et le Mali et en avril 2004 par le Niger et le Sénégal. Pour des contraintes liées aux conditions socio-politiques internes, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo ne sont pas encore parvenus à élaborer un document final déclinant leur stratégie de réduction de la pauvreté et approuvé par les partenaires au développement.

Partant du diagnostic établi, les objectifs à long terme et les politiques visant la réduction de la pauvreté ont été définis. Ces objectifs s'inscrivent, d'une manière générale, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils traduisent prioritairement la volonté des pouvoirs publics d'accorder une attention accrue aux actions touchant les secteurs sociaux, en particulier celles susceptibles de contribuer au renforcement du capital humain.

Les stratégies de réduction de la pauvreté mises en œuvre dans les pays de l'UEMOA comportent des traits communs en termes de priorités, à savoir :

- consolider les fondements d'une croissance accélérée et durable ;
- développer le capital humain par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
- élargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus ;
- améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des politiques.

Les Etats membres continuent de centrer leurs efforts sur des politiques et réformes économiques déjà mises en place dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Il s'agit notamment de la poursuite de la libéralisation des économies, de la privatisation des entreprises publiques et de l'appro-

fondissement de l'assainissement des finances publiques complétées par des programmes d'actions spécifiques dans les secteurs sociaux.

Les programmes économiques placent au centre des priorités la stabilité du cadre macroéconomique, condition essentielle pour assurer la viabilité de la stratégie de lutte contre la pauvreté sur le long terme. Les réformes structurelles propres à améliorer les conditions d'accélération de la croissance constituent un autre axe des stratégies arrêtées. A cet égard, l'accent est mis sur l'amélioration de l'environnement des affaires, afin de permettre au secteur privé de jouer un rôle plus déterminant dans la croissance. Des mesures d'ordre institutionnel sont prévues pour assurer une utilisation plus efficace et efficiente des ressources mobilisées. Par ailleurs, outre les efforts déployés au plan interne pour intensifier le recouvrement des ressources internes, le dialogue avec les partenaires techniques, notamment les organisations du système des Nations Unies ainsi que les partenaires financiers, a été renforcé dans la perspective d'un accroissement des appuis budgétaires et d'un renforcement des capacités tant dans le domaine de la conception des politiques et programmes prioritaires que dans leur exécution et leur évaluation.

Des trois initiatives récentes, le NEPAD est celle dont la mise en œuvre semble la moins avancée. Toutefois, le Mécanisme Africain de Revue par les Pairs (MARP), dont la mise en place a été convenue d'un commun accord entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Union africaine dans le cadre du NEPAD, a enregistré des avancées notables avec la finalisation des revues de certains pays, singulièrement du Ghana et du Rwanda. Quatre Etats membres de l'UEMOA, à savoir le Bénin, le Burkina, le Mali et le Sénégal ont, du reste, adhéré au MARP et devront recevoir des missions d'évaluation de leur situation par les équipes compétentes. A travers l'obligation mutuelle de rendre des comptes, la revue mutuelle par les pairs encourage l'adoption de stratégies, normes et standards qui visent à renforcer la stabilité politique, la croissance économique, le développement durable et l'intégration économique régionale et continentale accélérée, à travers le partage d'expérience, l'identification des faiblesses et la prise en charge des besoins en renforcement des capacités.

Sur le plan des politiques sectorielles de développement, les pays de l'UEMOA ont franchi un pas important avec la définition d'un Programme économique régional destiné à renforcer, à l'échelle régionale, les infrastructures nécessaires à la consolidation de la compétitivité des économies, à la résorption des contraintes au développement des échanges intra-communautaires, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité des actions entreprises par les Etats en matière de renforcement du capital humain. La tenue prochaine de la table ronde des bailleurs de fonds de ce programme permettra de donner un élan décisif à la mobilisation des ressources en vue de l'exécution des projets retenus.

Acquis et difficultés

L'une des évolutions majeures observées depuis le début de la décennie 2000 réside dans la matérialisation progressive d'un partenariat plus actif en vue du recul de la pauvreté et de l'accélération du développement économique et social, notamment dans les pays africains. Les partenaires au développement semblent, en effet, faire preuve de plus de détermination à concrétiser leur engagement à aider les pays à faible revenu dans la lutte contre la pauvreté et, d'une manière générale, à contribuer aux réponses aux défis du développement auxquels ils sont confrontés, par une série d'initiatives allant de l'allègement de la dette extérieure à l'accroissement de leur aide financière.

L'action des pays développés a d'abord porté sur l'allègement de la dette, dont le processus a été accéléré entre les années 2002 et 2004, notamment

pour les pays qui ont pu définir un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Reflétant cette priorité accordée à la réduction de la dette, les allègements obtenus par les cinq pays membres ayant atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, ont représenté la portion la plus importante du surcroît d'aide, singulièrement à partir de 2003. Sur la période 2000-2005, le Bénin et le Burkina ont bénéficié d'un allégement de dette d'un montant total de 111,4 milliards et 134,7 milliards respectivement. Pour le Mali, le Niger et le Sénégal, les montants s'élèvent à 143,2 milliards, 293,1 milliards et 171,7 milliards. Ces ressources ont servi prioritairement à accroître les dépenses publiques dans les secteurs sociaux, en particulier l'éducation et la santé, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Plus récemment, au sommet du Groupe des huit (G8) et donnant suite au constat que de nombreux pays pauvres n'atteindront pas les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, si les tendances actuelles se poursuivent, les grandes nations industrialisées ont décidé d'annuler la dette multilatérale d'un certain nombre de pays pauvres très endettés et d'accroître sensiblement leur aide aux pays en développement, conformément aux engagements pris à Monterrey en 2002. A cet égard, elles ont décidé de doubler l'aide spécifiquement en faveur de l'Afrique pour la porter à 100,0 milliards de dollars des Etats-Unis par an d'ici à 2010. Ces initiatives vont de pair avec une volonté d'amélioration de l'efficacité de l'aide, afin que les apports de ressources financières permettent effectivement l'accélération de la croissance économique et le recul de la pauvreté. Le consensus qui s'est dégagé sur l'harmonisation des politiques des bailleurs de fonds et l'alignement de l'assistance sur les priorités des pays bénéficiaires participent de cette dynamique.

Certains pays ou institutions financières internationales ont également adopté de nouveaux programmes d'aides centrés sur les pays faisant preuve d'une utilisation efficace des ressources extérieures. Il s'agit notamment des Etats-Unis avec le lancement du Millénium Challenge Account, auquel sont éligibles quatre pays de l'Union (Bénin, Burkina, Mali, Sénégal) et de la Banque mondiale avec l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme éducation pour tous, lancée en 2002. Dans le cadre de cette Initiative, deux fonds fiduciaires ont été créés pour apporter un appui financier et technique coordonné des bailleurs de fonds aux pays à faible revenu qui s'engagent à placer l'enseignement primaire au premier plan des efforts qu'ils déploient au plan interne. Neuf pays africains, dont le Niger dans l'UEMOA, ont accès aux ressources du fonds d'intervention à court terme, doté d'un montant de 288,0 millions de dollars sur la période 2003-2007.

C'est dans ce contexte que les pays de l'UEMOA ont mis en œuvre leurs programmes de lutte contre la pauvreté, en particulier ceux visant l'amélioration de l'accès aux services sociaux essentiels.

L'accès aux services sociaux de base

Il ressort de l'analyse des tendances récentes des indicateurs sociaux que des progrès ont été enregistrés, en particulier au cours des deux ou trois dernières années. La volonté politique plus forte de développer les services sociaux, la définition de politiques appropriées, la disponibilité de ressources internes plus importantes libérées par l'allègement effectif du service de la dette, ainsi que l'accélération du décaissement des concours extérieurs ont été des atouts à cet égard.

Les pays qui ont pu bénéficier d'un appui effectif des partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques économiques et sociales visant la réduction de la pauvreté, ont accordé une priorité plus élevée que par le passé à l'exécution des programmes prioritaires dans les secteurs sociaux, notamment la santé et

l'éducation, l'agriculture et l'hydraulique. L'analyse fonctionnelle des dépenses publiques laisse apparaître que ces secteurs ont bénéficié de parts de plus en plus importantes des ressources mobilisées par lesdits Etats, en particulier l'éducation. Les crédits alloués à ce secteur ont augmenté dans une proportion allant d'un quart à un tiers. Le taux de scolarisation est ainsi passé de 45,0% en 2002 à 57,0% en 2005 au Burkina, soit une progression de 12 points. Au Mali, les effectifs scolarisés ont progressé rapidement. En 2003, ils représentent environ 53% des enfants en âge d'aller à l'école. Au Niger, le taux de scolarisation est passé de 34,1% en 1999/2000 à environ 50% en 2003/2004, soit une progression annuelle de trois points. Au Bénin et au Sénégal qui bénéficient de l'appui des partenaires extérieurs pour l'exécution de leurs programmes décennaux de l'éducation, des évolutions similaires sont observées.

Toutefois, le rythme des progrès reste insuffisant pour la réalisation de l'objectif de scolarisation universelle dans la plupart des pays de l'Union, en particulier ceux du Sahel. Par exemple, le Mali, le Niger et le Burkina, dont les taux de scolarisation sont particulièrement bas, ne pourraient pas atteindre cet objectif avant 2025 voire 2030. Afin de donner, d'ici à 2015, à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, ces pays devront déployer deux fois plus d'efforts qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

Dans le secteur de la santé, les pays de l'UEMOA ont engagé d'importantes initiatives en vue de réduire la mortalité infantile et maternelle dans la perspective de l'atteinte des objectifs à l'horizon 2015. Les budgets consacrés à la santé ont ainsi connu une augmentation dans presque tous les Etats, depuis le début de la décennie 2000. Mais cette hausse a été d'une ampleur moindre que celle observée pour le secteur de l'éducation. Ceci justifierait, en partie, les progrès limités en termes de performance comparativement aux acquis en matière de processus de réforme. En dépit des efforts déployés, notamment les campagnes de vaccination menées dans le cadre des Programmes Elargis de Vaccination (PEV) et le renforcement des politiques nationales, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans varie de 138 pour mille au Sénégal à 265 pour mille au Niger, contre un objectif à l'horizon 2015 de 50 à 80 pour mille. A l'instar de la mortalité infantile, l'objectif de réduction de trois-quarts de la mortalité maternelle semble hors de portée de l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA au rythme actuel des décès. De même, le taux de prévalence de certaines endémies, notamment le paludisme et le SIDA demeure préoccupant. Les problèmes de santé revêtent une dimension particulière dans les pays situés dans la zone sahélienne où la sécurité alimentaire, les revenus et l'accès à l'eau potable se ressentent des sécheresses et de l'irrégularité des pluies. Des actions en matière d'hydraulique, de promotion des cultures irriguées et de développement rural, ont eu une portée limitée du fait de l'insuffisance des financements nécessaires à la réalisation des investissements requis.

Globalement, les pays de l'UEMOA présentent une trajectoire des indicateurs sanitaires qui ne rassure guère quant à la réalisation des objectifs du millénaire.

La gouvernance et le renforcement des capacités humaines et financières

Des difficultés sont apparues lors de la mise en œuvre des programmes prioritaires de réduction de la pauvreté. Il s'agit de problèmes d'appropriation des politiques, d'insuffisance des capacités humaines, matérielles et financières, ainsi que de gouvernance, à l'origne des faibles niveaux d'exécution des projets observés dans la plupart des pays. Il importe de souligner, en particulier, que le processus participatif a généralement été compris comme un processus limité au dialogue social sur la

problématique du développement, ce qui est une vision réductrice de l'appropriation et de l'internalisation des politiques et programmes économiques et sociaux. La prise en charge des actions de développement ne s'est pas souvent accompagnée d'un changement profond de comportement, au niveau des administrations publiques, dans l'exécution des programmes sectoriels. Sur un autre plan, force est de noter que le renforcement des capacités techniques et organisationnelles s'opère à un rythme relativement lent.

L'élargissement des opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus

Les pays de l'UEMOA restent, dans leur ensemble, confrontés à de graves problèmes de chômage, de sous-emploi et de faible productivité du travail. La situation est aggravée par le rythme élevé de la croissance démographique qui entretient un immense besoin d'emplois pour une population active, constituée pour l'essentiel de jeunes. La création d'emplois à un rythme soutenu, notamment dans le secteur formel, est l'un des défis majeurs à relever dans la perspective d'une réduction durable de la pauvreté dans la zone. Le développement du secteur agricole et une industrialisation rapide devraient jouer un rôle primordial dans la création des emplois requis.

Les stratégies mises en œuvre dans les pays de l'Union, qui exécutent des programmes appuyés par les partenaires extérieurs, comportent un volet qui vise à donner un coup d'accélérateur au développement du secteur agricole. La vision qui sous-tend les actions envisagées repose sur la nécessité :

- d'accroître les productions agricoles et pastorales, en mettant l'accent sur l'amélioration de la productivité ;
- d'augmenter les revenus, par une diversification des activités économiques en milieu rural ;
- de mettre en œuvre une politique efficace de gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes.

D'une manière générale, la plupart des pays de l'UEMOA ont intensifié les efforts de développement des filières agricoles d'exportation pour lesquelles ils jouissent généralement d'un avantage comparatif. Le renforcement des actions de promotion de la filière coton, durant la décennie 1990, a produit des résultats remarquables. La production de coton graine a quasiment doublé, passant de 1,3 million de tonnes en 2000/2001 à 2,2 millions de tonnes en 2004/2005. Pour les autres produits agricoles d'exportation, les performances sont plus modestes. Des efforts ont également été déployés en vue du développement des cultures vivrières telles que le maïs et le riz, dont la demande est en forte croissance dans les zones urbaines. Par exemple, des actions spécifiques ont été mises en œuvre au cours des dernières années par le Burkina en vue de la promotion de la petite irrigation et des cultures de contre-saison, ainsi que par le Sénégal à travers l'exécution d'un programme de relance des productions vivrières, à la suite de la chute de la production en 2001/2002. Le Mali poursuit, pour sa part, l'exécution de son programme d'aménagement des périmètres irrigués.

Malgré ces efforts, le secteur agricole, source de revenus de plus de 80% de la population de l'Union, reste confronté aux principales contraintes que sont la faible productivité et la vulnérabilité aux chocs exogènes (aléas climatiques et fluctuations des cours mondiaux des produits d'exportation) qui limitent sa capacité à contribuer à un accroissement significatif et durable des revenus. Les actions entreprises sont loin d'infléchir les effets négatifs de ces contraintes et d'entraîner une réelle transformation des systèmes de production.

Les stratégies de lutte contre la pauvreté ne comportent pas de mesures suffisamment vigoureuses de développement du secteur industriel qui a joué

un rôle important dans les pays en développement qui sont parvenus à une forte croissance de l'emploi au cours des vingt dernières années. Sans des actions concrètes pour redynamiser l'activité dans ce secteur, les retombées des politiques en cours seront insuffisantes pour réduire la pauvreté.

L'accélération de la croissance

L'un des objectifs prioritaires poursuivis par les pays de l'UEMOA, dans le cadre de la réduction de la pauvreté, reste l'accélération de la croissance économique qui constitue une condition essentielle pour soutenir dans la durée les efforts de développement économique et social. Depuis 1994, des initiatives ont été développées par les gouvernements en vue d'atteindre cet objectif, dans le cadre des réformes structurelles. Mais les performances sont demeurées mitigées. Pour certains Etats tels que le Bénin, le Burkina, le Mali et le Sénégal, les résultats sont encourageants mais restent fragiles. Les actions entreprises depuis 2000, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté n'ont pas encore permis de porter le taux de croissance au-dessus du palier de 5% à 6% auquel ils plafonnent. Dans les autres pays qui n'ont pu mettre en œuvre de façon continue les réformes requises, la croissance a été faible et le revenu par habitant a même connu un recul.

Les efforts déployés restent insuffisants pour rompre la dépendance des économies de l'Union à l'égard des exportations de produits de base. Dans ces conditions, toute baisse sensible des prix à l'exportation s'accompagne d'une détérioration des termes de l'échange aux lourdes conséquences sur l'assainissement macroéconomique, l'investissement et le développement. A titre d'illustration, les pays de l'UEMOA qui ont accompli d'importants efforts pour porter les exportations de coton de 6,7% en 1999 à près de 10,0% du total de leurs exportations en 2005, ont subi sur la période une chute d'environ 20,0% des prix à l'exportation de ce produit sur les marchés internationaux, contribuant à l'appauvrissement des producteurs.

La faiblesse de la croissance observée au sein de l'UEMOA ne peut être attribuée simplement aux facteurs externes. Des problèmes d'ordre interne ont, à des degrés divers, affecté les performances économiques. Certains pays n'ont pas pu garantir la stabilité politique et sociale, condition essentielle pour assurer la viabilité de tout effort de développement.

3.3 - Accélération du rythme de développement : nécessité d'une hiérarchisation des actions

Les pays de l'UEMOA accusent un retard dans la réduction de la pauvreté par rapport à d'autres pays dont les potentialités sont pourtant comparables. La mise en œuvre des stratégies, des politiques et programmes d'actions en vue de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement, a produit des résultats encore très modestes. Au rythme des progrès observés entre 2000 et 2005, il faudra encore plusieurs décennies pour atteindre l'objectif de scolarisation pour tous les enfants en âge d'aller à l'école. Plus d'une centaine d'années serait nécessaire pour enregistrer des avancées significatives dans les domaines tels que la mortalité infantile et maternelle, ce qui illustre l'ampleur de la tâche restant à accomplir et l'impérieuse nécessité d'accélérer sensiblement le rythme des progrès. Pour atteindre cet objectif, il n'existe pas de voie idéale, mais l'efficacité de la stratégie de mise en œuvre des réformes qu'imposent certaines contraintes spécifiques est un facteur important de même que le rôle de l'Etat.

Nécessité d'une hiérarchisation des priorités d'actions

Dans le contexte spécifique de l'UEMOA où tous les pays restent confrontés à des contraintes en termes de disponibilité immédiate des ressources financiè-

res, humaines et matérielles, engager des actions sur tous les fronts, comme le laisse entrevoir le contenu des CSLP des Etats membres, n'est pas forcément la meilleure stratégie. Il semble opportun d'adopter une démarche par étape, à l'instar des pays en développement qui sont en bonne voie pour réaliser les objectifs du Millénaire. En procédant de façon progressive à la mise en œuvre des réformes, les retombées effectives contribueront à crédibiliser l'engagement des Etats.

Les priorités de premier ordre concernent les mesures propres à accroître les capacités de production. Dans ce cadre, le défi primordial à relever réside dans le renforcement des capacités du secteur agricole à subvenir aux besoins d'une population en croissance rapide. La situation difficile qu'ont connue le Niger, le Mali et le Burkina en 2005 prouve qu'il persiste une insécurité alimentaire dont les causes sont à la fois conjoncturelles et structurelles. La sécurité alimentaire doit être assurée prioritairement par la production vivrière. A cet égard, il est impératif d'intensifier les efforts, en vue d'accroître suffisamment la production dans la perspective d'une diminution des carences caloriques et d'une réduction des importations de produits alimentaires, dont l'alourdissement de la facture compromet les efforts de réduction des déficits courants extérieurs.

Les Etats devraient consacrer plus d'énergie aux actions spécifiques de développement intégré des produits vivriers, de l'élevage et de la pisciculture susceptibles de contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des populations et de leurs conditions de nutrition. A ce titre, il importe de poursuivre et d'intensifier la mise en œuvre du programme régional et des programmes nationaux de sécurité alimentaire, visant à accroître durablement les disponibilités alimentaires, à travers notamment l'amélioration de la fertilité des sols et la diversification de la production. La maîtrise de l'eau et sa gestion optimale restent un enjeu majeur pour la pérennité des activités agro-pastorales. La forte mobilisation autour de la gestion des eaux fluviales et des mécanismes de déclenchement des pluies provoquées, atteste de l'acuité des problèmes dans ce domaine qui tient une place importante dans l'amélioration du niveau de revenu du plus grand nombre de personnes. Eu égard aux données géoclimatiques, les Etats membres de l'UEMOA devraient résolument accroître les efforts d'investissement dans le développement des systèmes d'irrigation adaptés au contexte spécifique de chaque Etat. Le manque d'investissement dans ce domaine a été un obstacle à l'augmentation de la productivité. La volonté politique de soutenir le développement des cultures irriguées devrait être traduite dans les priorités budgétaires et les priorités d'intervention des partenaires au développement en vue de la réalisation des investissements requis.

Les mesures d'accompagnement nécessaires pour accroître la productivité et la compétitivité du secteur agricole de l'Union requièrent une attention particulière. Il s'agit de la mise en œuvre de véritables politiques semencières, de modernisation des méthodes de production et d'utilisation des engrais organiques. A cet effet, un nouveau type d'encadrement du monde rural devrait être promu. Des ressources plus importantes devraient être canalisées vers le renforcement des infrastructures rurales, en particulier les routes et les systèmes de stockage et de conservation. En outre, il importe d'accélérer les réformes visant la mise en place d'un régime foncier plus sûr et une amélioration des services financiers qui pourraient encourager les investissements privés.

En réalisant les objectifs liés à la sécurité alimentaire, les Etats membres de l'UEMOA enregistreraient des progrès dans le domaine de la santé, grâce à l'éradication de la malnutrition, et dans une certaine mesure en matière d'éducation, les besoins primaires étant satisfaits.

Les priorités à moyen et long terme devraient être centrées sur les réformes susceptibles de stimuler l'emploi et la croissance notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Le développement rapide des échanges commerciaux à l'échelle mondiale et des flux d'investissement multiplie les possibilités de produire plus et de créer plus d'emplois pour les pays en développement, à condition de mener les réformes indispensables pour renforcer la compétitivité sur les marchés tant locaux qu'internationaux. A cet égard, les Etats doivent focaliser les actions à moyen terme sur le développement des activités à forte valeur ajoutée. Ceci requiert des politiques et des réformes intégrées et cohérentes de développement de secteurs industriels et des services compétitifs, le renforcement de la qualité du capital humain et la modernisation des infrastructures économiques de base.

Politiques de promotion du secteur industriel et des services

Les pays de l'Union devraient se doter d'une stratégie de formation de grappes, inscrite dans une vision stratégique du développement industriel. La stratégie de croissance accélérée définie par le Sénégal est fondée sur cette logique. Il est important que les Etats membres s'attèlent à accroître la capacité de production manufacturière et à renforcer les liens entre ce secteur et les autres secteurs de l'économie. Une stratégie appropriée de développement des petites et moyennes entreprises permettrait d'atteindre cet objectif. Ce mode d'intégration doit être promu dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles communes et des nouvelles stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.

Stratégie de développement des systèmes éducatifs et de formation

L'histoire du développement montre que les actions entreprises dans le domaine de l'éducation ne contribuent à la consolidation des progrès économiques et sociaux que lorsqu'elles aboutissent au renforcement de la productivité globale des facteurs et de la compétitivité, stimulant ainsi la croissance. Le problème de l'inadéquation entre la qualité des compétences issues du système éducatif et les besoins de l'économie, a été pour les pays africains un lourd handicap pour le développement économique à long terme.

Les actions entreprises dans le secteur de l'éducation au sein de l'UEMOA doivent non seulement viser l'atteinte de l'objectif de scolarisation universelle, mais surtout faire en sorte que les efforts consentis pour accroître les dépenses publiques dans ce secteur portent leurs fruits en termes d'amélioration de la productivité. A cet égard, il est primordial de planifier de façon optimale le développement de tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur). Les efforts à déployer dans cette perspective devraient être couplés avec des actions appropriées pour accroître les capacités de formation professionnelle dont dépendent la qualité de la main-d'œuvre et les compétences disponibles. C'est l'un des défis majeurs qui interpelle aujourd'hui, plus que par le passé, les décideurs politiques et économiques.

Rôle de l'Etat

La hiérarchisation des priorités d'actions n'est pas à elle seule suffisante pour garantir le succès des initiatives de développement. La différence fondamentale entre les pays qui enregistrent des progrès et ceux dont les performances sont mitigées, porte sur le rôle joué par l'Etat. Celui-ci peut se limiter à fixer les règles du jeu et prendre les mesures idoines qui offrent un cadre d'activité stable et attractif. Mais, les économies en développement qui ont obtenu des résultats remarquables sont celles où l'Etat a joué un rôle plus actif, exerçant une maîtrise sur les réformes, en ce qui concerne aussi bien leur rythme, leur enchaînement que leur calendrier.

Dans le contexte de l'UEMOA, il est capital que les Etats se donnent les moyens d'encourager les trans-

formations structurelles dans les domaines prioritaires évoqués et de les soutenir dans la durée. Ce rôle actif que doit jouer l'Etat s'avère indispensable, dans la mesure où les réformes axées sur le marché doivent souvent être confortées par le développement des infrastructures, de la formation et l'élargissement de l'accès aux moyens de financement des investissements. Des mesures d'incitations peuvent être nécessaires pour encourager la diversification des exportations et l'attraction des investissements. A cet égard, il importe de souligner que la faiblesse des capacités d'offre n'a pas permis de tirer un meilleur profit des initiatives commerciales telles que l'African Growth and Opportunity Act (AGOA). Aussi, l'accent devrait-il être mis sur une plus grande efficacité des acteurs économiques et des administrations. En particulier, l'action de l'Etat doit être conduite par une administration compétente et soucieuse de l'intérêt général. L'efficacité des administrations publiques constitue ainsi un aspect crucial des progrès à accomplir par les Etats de l'UEMOA. Plusieurs pays de l'Union ont entamé des réformes visant à moderniser leurs administrations publiques et à les doter d'instruments de gestion plus efficaces. Mais, leur faible degré de mise en œuvre n'a pas permis d'améliorer la productivité dans le secteur public et d'accroître l'efficacité de son action. Les réticences et les obstacles ont souvent conduit les gouvernements à différer, ou mieux, à ralentir le rythme des réformes nécessaires.

Un rôle majeur devrait être également conféré aux collectivités locales qui sont des relais efficaces pour assurer une mobilisation forte autour des objectifs du développement à la base, compte tenu de leur importance dans la gestion de proximité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'amélioration durable des conditions de vie dépend des capacités des différents acteurs (publics et privés) à mettre en œuvre, au plan local, les stratégies de développement arrêtées au niveau national. Ainsi, il apparaît nécessaire que les capacités des collectivités locales soient renforcées, en vue d'une prise en charge efficace des besoins des populations. Sur ce plan, des efforts importants restent à faire pour assurer un transfert effectif des ressources qui permettraient aux collectivités décentralisées d'assumer pleinement le rôle qui leur incombe.

La concrétisation des actions à court terme comme à moyen et long terme requiert des ressources importantes, eu égard à l'ampleur des défis à relever. A l'instar des autres pays africains, ceux de l'UEMOA ont besoin d'une aide financière plus substantielle, davantage orientée vers l'investissement, les transferts de technologie et l'appui aux efforts régionaux en matière de formation et d'infrastructures. Par conséquent, le financement devient un sujet majeur de la problématique de mise en œuvre des initiatives de lutte contre la pauvreté.

L'appui financier attendu de la communauté internationale devrait prendre la forme d'une fourniture de ressources financières sur le long terme, couvrant les besoins identifiés par les pays bénéficiaires dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les performances mitigées enregistrées dans l'exécution des programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté sont parfois imputées au fait que les Etats ne disposent pas de ressources suffisantes pour porter les dépenses à un niveau requis permettant aux populations d'avoir accès à l'éducation, à la santé, à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement.

Encadré 4

ENJEUX DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT DANS LA PERSPECTIVE DE LA REALISATION DES OMD

La fin des années 1990 et le passage au nouveau millénaire auront assurément marqué un tournant important dans la conception des politiques de développement au plan international. A l'aune de cette évolution conceptuelle, la réduction de la pauvreté constitue, non plus une résultante des politiques d'ajustement macroéconomique, mais plutôt une composante importante des stratégies de développement économique et social. Elle est inscrite au cœur de l'agenda de la communauté internationale. Dans ce contexte, la problématique de l'aide publique au développement (APD), notamment son volume, ses modalités d'allocation et son efficacité, demeurent au centre des préoccupations.

En effet, si la dynamique de la croissance et du développement économique dépend largement de la qualité des institutions et des politiques mises en œuvre, la disponibilité des ressources, notamment financières, n'en reste pas moins essentielle. Or, les pays les plus pauvres sont également ceux qui ont un accès limité aux ressources du marché. Par conséquent, l'augmentation sensible du volume d'aide au développement constitue un élément incontournable de toute stratégie visant l'accélération du rythme des progrès économiques et sociaux. A cet égard, il paraît impératif d'inverser la tendance au recul de l'APD constatée durant les années 1990. En effet, elle est passée de 61 milliards de dollars E.U. en 1992, soit 0,33% du PNB des pays de l'OCDE, à un niveau historiquement bas de 48,5 milliards en 1997, soit 0,22% de leur PNB.

Au demeurant, la nécessité d'accroître le volume d'APD a été reconnue, dans le principe, par la plupart des pays donateurs. Ainsi, dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en mars 2002 à Monterrey, les dirigeants des principaux pays industrialisés ont réitéré l'objectif, fixé de longue date, de porter l'APD à 0,7 % de leur PNB. De fait, les calculs présentés par la Banque mondiale et le FMI, en 2002, indiquaient que la réalisation des OMD nécessiterait un doublement de l'APD, qui devrait passer de 50 milliards de dollars par an à 100 milliards. Cependant, entre 2001 et 2004, les flux nets d'APD n'ont augmenté que d'environ 15 % en termes réels. En conséquence, des mécanismes innovants de financement ont été envisagés, eu égard à l'importance des ressources financières à mobiliser.

Ainsi, le Gouvernement britannique a proposé de mettre en place un instrument appelé la " Facilité de Financement Internationale " (FFI). Cette initiative vise à lever des fonds sur le marché des capitaux, en émettant des emprunts obligataires dont le remboursement serait garanti par des engagements irrévocables à long terme des donateurs. D'autre part, la France, tout en soutenant l'initiative britannique, s'est engagée dans la recherche d'un consensus, en vue de l'instauration de prélèvements internationaux de solidarité, en particulier sur les billets d'avion.

Ces initiatives suscitent quelques réticences liées à des considérations à la fois d'ordre idéologique et pratique, qui réduisent leur portée ou retardent leur mise en œuvre. Quels que soient les contours de ces nouveaux mécanismes de financement, il importe de renforcer la cohérence des procédures et l'aptitude des pays bénéficiaires à optimiser la gestion du volume d'aide supplémentaire. A cet effet, les pays donateurs devraient poursuivre la simplification et l'allégement des procédures de décaissement de l'aide. En outre, ils devraient accorder une attention marquée à l'harmonisation et l'alignement de l'aide sur les priorités et calendrier budgétaires des pays bénéficiaires et l'appropriation locale des décisions concernant son utilisation. De ce point de vue, il paraît souhaitable de privilégier les appuis budgétaires directs, qui, à titre d'exemple, représentaient moins de 40 % du financement extérieur total du Burkina de 2000 à 2003. Il convient, par ailleurs, d'améliorer la prévisibilité de l'aide dont les flux devraient être plus stables et durables pour davantage d'efficience. Une telle approche suppose une responsabilisation accrue des pays bénéficiaires dans la gestion des ressources financières et appelle, de leur part, des efforts concrets en matière de transparence, de renforcement des institutions locales et d'amélioration de la gouvernance. Des défis importants se posent également sur le plan de la gestion macroéconomique, afin d'améliorer la capacité d'absorption des fonds additionnels.

En définitive, la mobilisation de financements supplémentaires en faveur des pays en développement constitue une étape nécessaire vers l'accélération du rythme des progrès économiques et sociaux et, partant, la réduction de la pauvreté. A cet égard, il est crucial que les engagements pris en 2002 à Monterrey et réaffirmés lors du sommet du G8 à Gleneagles en juillet 2005, concernant l'accroissement substantiel du volume d'APD, soient respectés et que l'aide soit mieux ciblée par rapport aux priorités des bénéficiaires. Pour les pays de l'UEMOA comme pour les autres pays en développement, le véritable défi consiste à mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires à l'impulsion d'une croissance forte, durable et auto-entretenue.

Un potentiel de financement important existe et va probablement s'accroître si les pays développés tiennent leurs engagements de doubler, d'ici 2010, le volume de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique. Le principal défi sera sa mobilisation et son utilisation efficiente dans les secteurs essentiels à l'accélération de la croissance à court et moyen terme. Il s'agit par conséquent de définir une stratégie de mobilisation des ressources, à l'appui de l'exécution efficace des programmes prioritaires et des résultats tangibles et durables obtenus. Ce qui fait défaut aujourd'hui, c'est moins la vision, les stratégies et les programmes d'actions que la capacité de mise en œuvre dans la durée des politiques et réformes nécessaires. De bons mécanismes de coordination et de concertation entre les différents acteurs faciliteraient la mobilisation des ressources et leur utilisation efficiente et une évaluation objective des résultats obtenus. Au regard de ces considérations, les politiques d'aide doivent prendre une dimension autre que les aides d'appoint, parfois marginales par rapport au coût des réformes à entreprendre par les pays bénéficiaires. Leur appui financier devrait s'intégrer dans le cadre des stratégies de renforcement des facteurs de croissance. Le choix des modalités de mise en œuvre de la récente décision d'annulation de la dette des pays pauvres très endettés devrait être, par exemple, inspiré par cet impératif.

La poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement est certes un impératif pour réduire la pauvreté, mais le véritable enjeu pour les pays de l'Union, comme pour la plupart des pays africains, réside dans l'amorce d'un processus global de transformation des économies et l'approfondissement de leur intégration, en vue d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale. Des politiques régionales visant à donner un coup d'accélérateur à l'exécution des programmes concernant les secteurs sociaux (éducation, santé, eau, électricité, etc.) contribueront à renforcer la cohérence et la synergie avec le NEPAD.

CONCLUSION

Les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ont réussi à concevoir leurs stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que les programmes visant la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement. La mise en œuvre de ces stratégies commence à porter ses fruits. Aussi encourageant soit-il, le rythme des progrès reste encore lent, ce qui ne laisse pas présager l'amélioration escomptée des indicateurs sociaux à l'horizon 2015.

A dix ans de cette échéance, il devient plus que jamais impératif d'engager les réformes décisives susceptibles de renforcer les conditions d'efficacité des politiques mises en œuvre et surtout la crédibilité des actions entreprises. Cette crédibilité est essentielle pour mobiliser les ressources, d'une ampleur sans précédent, requises pour éradiquer la faim et la malnutrition, améliorer l'accès aux soins de santé, assurer la scolarisation à tous les enfants en âge d'aller à l'école, etc.

L'environnement est favorable, à en juger par la multiplication des promesses des pays développés d'augmenter le volume d'aide et d'optimiser sa gestion. Mais, force est de reconnaître que les pays bénéficiaires doivent adopter des approches pour mieux hiérarchiser les priorités, les actions tous azimuts inhibant souvent les capacités de mise en œuvre des réformes nécessaires. Par ce biais, ils renforceraient la crédibilité de leurs engagements à compter d'abord sur les efforts internes. L'innovation dans la démarche devrait également concerner le renforcement de la qualité de la coopération avec les partenaires extérieurs, dont l'aide devrait être plus ciblée en appui aux priorités de développement définies par les bénéficiaires eux-mêmes.

Les gouvernements doivent axer leurs interventions sur les activités les plus efficaces pour la réduction de la pauvreté. Cet objectif ne pourra être atteint

qu'en augmentant substantiellement le revenu par habitant. Ceci souligne la pertinence des priorités accordées dans les CSLP, à la stabilité macroéconomique, aux efforts visant le développement des secteurs financiers, à la transparence et à l'efficacité dans la gestion des affaires publiques, aux infrastructures de base, au développement du secteur privé ainsi qu'au partenariat secteur public-secteur privé, facteurs clés pour la création d'emplois, la diversification des exportations, l'acquisition des connaissances, etc.

Dans le contexte spécifique de l'UEMOA, ces activités concernent celles qui concourrent prioritairement à la sécurité alimentaire et à la formation des ressources humaines capables d'assumer leur devoir d'acteurs du développement. Cette formation ne doit pas se limiter seulement à l'enseignement général. Longtemps négligée par les Etats et les partenaires extérieurs, la formation technique et professionnelle, l'un des meilleurs canaux par lequel l'éducation influe sur le développement, doit devenir une haute priorité pour tous les gouvernements. Cette dimension de l'éducation devrait être davantage renforcée dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Le degré d'efficacité des structures de gouvernance est un aspect important dans l'appropriation des programmes de réduction de la pauvreté. Par conséquent, les Etats membres de l'Union devraient intensifier les efforts pour accélérer les réformes indispensables à cet égard. Il s'agit notamment de la modernisation des administrations publiques qui, pour l'instant, s'opère à un rythme très lent, de la décentralisation et de la réforme des systèmes judiciaires qui restent dans tous les pays de l'UEMOA des processus à parachever.

Avec une gouvernance solide et crédible, les soutiens budgétaires extérieurs pourraient être renforcés et seraient mieux canalisés vers les priorités des pays, au lieu de continuer à être centrés sur les politiques ayant la préférence des bailleurs de fonds. Des réformes vigoureuses doivent être engagées dans le domaine de la gouvernance, en particulier dans les domaines politiques et institutionnels, à l'appui des stratégies de lutte contre la pauvreté. En effet, les données récentes confirment que les pays à forte croissance sont généralement dotés d'institutions de meilleure qualité que les pays à faible croissance et que les performances économiques sont fortement corrélées à la stabilité politique et à l'efficacité des institutions politiques.

Les approches à explorer devraient également être étendues aux actions susceptibles d'inciter les bailleurs de fonds à s'engager à plus long terme en liant les versements aux résultats effectifs obtenus. Un partenariat de long terme avec les institutions multilatérales de dévelopement et les agences bilatérales de coopération est indispensable pour assurer la mobilisation d'un volume de ressources compatible avec les besoins liés aux priorités de développement de l'UEMOA. La haute priorité accordée par les Etats membres à la responsabilité et à la transparence dans la mise en œuvre des politiques de développement consituera un enjeu majeur à cet égard.

BIBLIOGRAPHIE

Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies (2005), Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York.

PNUD (2005), L'Afrique et les objectifs du millénaire pour le développement (édition Economica, 2005).

PNUD (2005), Rapport sur le développement humain .

World Bank (2005), Africa Action Plan.

Word Bank (2002), Deux études pour la scolarisation primaire universelle dans les pays du Sahel en 2015.

BAD/OCDE (2005), Perspectives économiques en Afrique en 2004/05

Berg, A and Qureshi Zia (2005), The MDGS : Building momentum, Finances and dévelopment.

CNUCED (2005), Croissance et développement dans les années 90 : enseignements d'une décennie énigmatique, Genève, CNUCED.

Mc Donnell, I. et H.-B. Solignac Lecomte (2005), Les OMD, le Contribuable et l'efficacité de l'aide, Repères n°13, Centre de développement de l'OCDE, Paris.

Reisen, H. (2004), Financer les Objectifs du Millénaire pour le Développement : nouvelles approches, Cahiers de politique économique N°24, Centre de développement de l'OCDE, Paris.

Rogerson, A. (2004), The International Aid System 2005-2010 : Forces For and Against Change, ODI, Londres.

FMI (2005), "Aide et Développement", Finances et Développement volume 42 N°3, septembre 2005.

Nielsen, Poul (2003), "Le Financement du Développement, le Rôle de l'Union Européenne dans l'Aide au Développement et l'Augmentation de l'APD", Chronique ONU - www.un.org

CNUCED (2005), Effritement des préférences dont bénéficient les pays les moins avancés : Evaluation des incidences et différentes possibilités d'en atténuer l'ampleur, Genève, CNUCED.

CNUCED (2005), Le Développement économique en Afrique : repenser le rôle de l'Investissement étranger direct, Genève, CNUCED.

FMI/Banque Mondiale (2005), rapport de suivi mondial 2005 : Du consensus à des progrès accélérés, avril 2005.

ANNEXES

Tableau 1 : PIB réel, PIB par tête et prix à la consommation
Variation par rapport à l'année précédente (en %)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Est. 2005	Prévisions 2006	2007	2008
PIB réel																
Bénin	5,8	2,0	6,0	4,3	5,7	4,0	5,3	4,9	6,2	4,4	3,9	3,4	4,5	*4,0*	4,3	4,5
Burkina	5,5	2,1	6,5	9,9	6,8	8,5	3,7	1,6	6,8	4,6	8,0	4,6	4,7	*5,0*	5,7	6,2
Côte d'Ivoire	-0,4	2,1	7,1	6,9	6,2	5,4	1,6	-2,3	0,1	-1,6	-1,5	1,6	1,0	*2,5*	4,5	5,0
Guinée-Bissau	1,2	3,2	3,9	4,8	6,5	-28,2	7,6	7,5	0,2	-7,2	0,6	2,2	2,4	*4,3*	4,5	4,7
Mali	3,9	4,0	1,7	6,7	4,9	8,1	5,7	-3,3	11,8	4,3	7,6	2,2	7,1	*6,0*	6,5	6,7
Niger	1,0	4,0	2,7	3,3	4,8	9,8	-1,6	-0,2	9,8	5,3	3,8	-0,6	4,5	*4,0*	4,3	4,5
Sénégal	-2,2	2,9	5,2	5,1	5,0	5,7	5,1	5,6	5,6	1,2	6,5	6,2	5,1	*5,1*	6,0	6,3
Togo	-15,0	11,6	5,9	7,3	3,7	-2,1	2,5	-0,9	0,2	4,1	-1,4	3,7	-1,5	*2,6*	4,5	4,7
UEMOA	-0,1	3,0	5,6	6,4	5,6	5,4	2,9	0,2	3,9	1,5	2,7	3,0	3,3	*4,0*	5,1	5,5
PIB réel/tête																
Bénin	2,5	-1,2	2,6	1,0	2,3	0,6	1,9	1,4	2,7	1,0	0,5	0,0	1,1	*0,6*	0,9	1,1
Burkina	2,6	-0,7	3,6	6,9	4,3	5,7	1,3	-0,8	4,3	2,1	5,5	2,1	2,3	*2,5*	3,2	3,7
Côte d'Ivoire	-4,1	-1,7	3,1	3,0	2,8	2,0	-1,6	-5,4	-3,1	-4,7	-4,6	-1,6	-2,2	*-0,8*	1,2	1,6
Guinée-Bissau	-0,6	1,3	1,9	2,8	4,5	-29,5	5,6	5,5	-1,7	-8,9	-1,2	0,3	0,5	*2,3*	2,6	2,7
Mali	2,7	1,6	-0,5	4,4	2,7	5,8	3,5	-5,2	9,7	2,3	5,5	0,2	5,0	*3,9*	2,9	6,7
Niger	-2,3	0,7	-0,6	0,0	1,4	6,3	-4,5	-3,4	6,2	2,0	0,5	-3,8	1,2	*0,7*	1,0	1,2
Sénégal	-4,5	0,2	2,4	2,3	2,2	2,9	2,3	2,8	2,8	-1,5	3,7	4,0	2,9	*2,9*	3,8	4,1
Togo	-17,4	8,5	2,9	4,8	0,5	-5,3	-0,7	-3,9	-0,8	1,7	-3,7	1,3	-3,8	*0,2*	2,1	2,2
UEMOA	-3,0	0,0	2,4	3,3	1,9	2,4	0,1	-2,6	1,1	-1,3	-0,2	0,2	0,6	*1,2*	2,1	3,0
Prix à la consommation																
Bénin	1,8	42,3	11,4	4,1	3,7	5,8	0,3	4,2	4,0	2,4	1,5	0,9	5,4	*1,7*	-	-
Burkina	0,7	25,0	7,6	6,1	3,0	4,9	-1,1	-0,3	4,9	2,3	2,0	-0,4	6,7	*1,2*	-	-
Côte d'Ivoire	3,2	26,1	14,6	2,2	3,4	4,6	0,8	2,5	4,3	3,1	3,3	1,4	3,9	*1,8*	-	-
Guinée-Bissau	48,2	15,2	45,4	50,7	49,1	8,0	-2,3	8,9	3,2	3,9	-3,5	0,9	3,5	*2,1*	-	-
Mali	-0,4	23,9	12,7	6,5	-0,7	4,0	-1,2	-0,7	5,2	5,0	-1,3	-3,1	6,7	*1,6*	-	-
Niger	-1,3	35,8	10,8	5,3	3,5	4,5	-2,3	2,9	4,0	2,6	-1,6	0,2	8,0	*1,9*	-	-
Sénégal	-0,6	32,1	8,0	2,8	1,6	1,2	0,8	0,7	3,0	2,3	0,0	0,5	2,1	*2,1*	-	-
Togo	-0,2	39,2	16,5	4,6	5,3	1,0	-0,1	1,9	3,9	3,1	-0,9	0,4	6,8	*2,2*	-	-
UEMOA	1,2	30,0	12,0	3,5	3,0	3,6	0,2	1,8	4,1	2,9	1,3	0,5	4,5	*1,8*	-	-

Sources: BCEAO et INS

Tableau 2 : Contributions sectorielles à la formation du PIB réel en pourcentage

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Est. 2005	*Prévisions* 2006	2007	2008
Bénin																
Primaire	40,7	38,0	37,9	38,4	38,5	39,0	39,2	39,1	39,1	38,4	37,8	38,9	38,7	*38,6*	*38,5*	*38,7*
Secondaire	15,8	14,9	14,6	15,1	14,8	14,2	13,7	14,2	14,6	15,1	14,9	14,3	14,6	*14,8*	*14,6*	*14,6*
Tertiaire	43,5	47,1	47,5	46,5	46,7	46,8	47,1	46,7	46,3	46,5	47,3	46,8	46,7	*46,6*	*46,9*	*46,8*
Burkina																
Primaire	37,2	36,7	37,1	38,2	34,4	37,0	37,5	35,8	38,5	37,7	38,7	35,8	35,6	*34,9*	*36,2*	*35,6*
Secondaire	18,8	18,1	17,0	15,2	17,1	16,3	15,4	16,3	15,4	16,8	17,1	18,3	18,6	*18,9*	*18,3*	*18,5*
Tertiaire	44,0	45,2	46,0	46,6	48,5	46,7	47,1	47,9	46,1	45,5	44,1	45,9	45,7	*46,2*	*45,5*	*45,8*
Côte d'Ivoire																
Primaire	33,7	33,2	33,8	33,8	32,8	32,4	31,7	37,4	37,0	36,8	38,7	39,7	40,2	*40,8*	*39,8*	*39,8*
Secondaire	20,7	20,5	20,0	21,5	23,0	24,1	23,5	21,4	20,8	20,3	19,5	19,6	19,3	*19,3*	*19,4*	*19,4*
Tertiaire	45,7	46,3	46,1	44,7	44,3	43,5	44,7	41,2	42,2	42,9	41,8	40,7	40,5	*39,9*	*40,7*	*40,7*
Guinée-Bissau																
Primaire	49,6	50,7	52,3	53,0	54,0	60,2	60,2	58,2	59,0	59,1	59,6	58,2	58,3	*57,5*	*58,4*	*58,1*
Secondaire	16,8	14,4	14,8	14,6	14,7	12,1	11,5	11,4	11,2	12,0	11,7	11,7	11,5	*11,5*	*11,6*	*11,5*
Tertiaire	33,7	34,9	32,9	32,4	31,2	27,7	28,3	30,4	29,8	29,0	28,7	30,1	30,2	*31,1*	*30,1*	*30,4*
Mali																
Primaire	39,3	42,0	39,9	38,2	36,5	37,5	38,2	35,4	35,3	32,8	36,4	34,2	35,0	*34,6*	*35,0*	*34,7*
Secondaire	17,0	15,0	16,3	16,4	19,6	19,7	19,1	20,6	22,1	25,0	21,2	21,3	20,8	*21,3*	*21,1*	*21,1*
Tertiaire	43,6	43,0	43,8	45,4	43,8	42,9	42,7	44,0	42,6	42,2	42,4	44,5	44,2	*44,2*	*43,9*	*44,2*
Niger																
Primaire	38,9	41,2	40,6	39,4	39,3	43,9	39,1	39,3	38,1	37,7	37,7	38,0	37,9	*37,7*	*37,8*	*37,8*
Secondaire	17,8	17,2	17,1	17,6	17,6	19,0	15,1	15,3	13,9	14,2	14,8	14,0	14,1	*14,3*	*14,3*	*14,2*
Tertiaire	43,3	41,6	42,2	42,9	43,1	37,1	45,7	45,4	48,1	48,0	47,6	48,0	48,0	*48,1*	*47,9*	*48,0*
Sénégal																
Primaire	23,4	23,5	22,4	22,2	21,8	19,4	18,9	18,4	17,6	15,6	17,5	17,4	17,3	*17,2*	*17,3*	*17,3*
Secondaire	18,9	19,1	18,6	17,8	15,8	13,0	12,5	12,6	13,8	14,8	15,9	17,2	18,4	*19,2*	*17,8*	*18,2*
Tertiaire	57,7	57,4	59,0	60,0	62,4	67,6	68,6	68,9	68,5	69,6	66,7	65,3	64,3	*63,6*	*64,9*	*64,5*
Togo																
Primaire	38,3	33,9	33,7	36,6	36,8	36,6	37,6	36,2	37,0	37,9	39,1	38,4	39,4	*40,2*	*39,3*	*39,3*
Secondaire	14,0	15,8	16,7	17,1	16,6	17,1	17,1	18,0	17,7	19,2	18,7	17,9	17,4	*17,6*	*17,9*	*17,7*
Tertiaire	47,6	50,3	49,5	46,3	46,6	46,3	45,3	45,8	45,3	43,0	42,2	43,7	43,2	*42,1*	*42,8*	*43,0*

Sources: BCEAO et INS

Tableau 3 : Contributions à l'évolution du PIB réel en points de pourcentage

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	*2006*	*2007*	*2008*
Bénin																
Primaire			2,2	2,1	2,3	2,0	2,3	1,8	2,5	1,0	0,9	2,4	1,6	*1,4*	*1,6*	*1,9*
Secondaire	0,6			1,1	0,5	0,0	0,2	1,2	1,3	1,1	0,4	-0,1	0,9	*0,8*	*0,4*	*0,6*
Tertiaire			3,2	1,1	2,9	2,0	2,8	1,9	2,4	2,3	2,6	1,1	2,0	*1,8*	*2,2*	*2,0*
PIB	5,8	2,0	6,0	4,3	5,7	4,0	5,4	4,8	6,2	4,4	3,9	3,4	4,5	*4,0*	*4,3*	*4,5*
Burkina																
Primaire	3,8	0,3	2,7	4,8	-1,4	5,7	1,9	-1,2	5,4	0,9	4,1	-1,3	1,6	*1,0*	*3,4*	*1,6*
Secondaire	0,5	-0,3	0,0	-0,2	3,1	0,6	-0,4	1,2	0,1	2,2	1,7	2,0	1,2	*1,2*	*0,4*	*1,4*
Tertiaire	9,9	2,1	3,8	5,3	5,2	2,1	2,2	1,6	1,3	1,5	2,2	3,9	2,0	*2,8*	*1,9*	*3,1*
PIB	14,2	2,1	6,5	9,9	6,8	8,5	3,7	1,6	6,8	4,6	8,0	4,6	4,7	*5,0*	*5,7*	*6,2*
Côte d'Ivoire																
Primaire	-0,1	0,2	3,0	2,3	1,0	1,4	-0,2	4,8	-0,3	-0,8	1,3	1,7	0,9	*1,6*	*0,9*	*2,0*
Secondaire	0,1	0,3	1,0	3,0	2,9	2,4	-0,1	-2,6	-0,6	-0,8	-1,2	0,5	-0,1	*0,4*	*1,0*	*1,0*
Tertiaire	-0,4	1,6	3,1	1,6	2,3	1,6	1,9	-4,5	1,0	0,0	-1,8	-0,4	0,2	*0,4*	*2,6*	*2,0*
PIB	-0,4	2,1	7,1	6,9	6,2	5,4	1,6	-2,3	0,1	-1,6	-1,7	1,8	1,0	*2,5*	*4,5*	*5,0*
Guinée-Bissau																
Primaire	2,9	2,7	3,6	3,2	4,6	-10,8	4,5	2,4	0,9	-4,1	0,9	-0,1	1,5	*1,6*	*3,5*	*2,5*
Secondaire	-1,1	-1,9	0,9	0,5	1,1	-6,0	0,2	0,8	-0,1	-0,1	-0,2	0,2	0,1	*0,5*	*0,6*	*0,5*
Tertiaire	-0,5	2,4	-0,7	1,0	0,9	-11,4	2,8	4,3	-0,5	-2,9	0,0	2,1	0,8	*2,2*	*0,4*	*1,7*
PIB	1,2	3,2	3,8	4,8	6,5	-28,2	7,6	7,5	0,2	-7,2	0,6	2,2	2,4	*4,3*	*4,5*	*4,7*
Mali																
Primaire	3,5	4,3	-1,4	0,9	0,1	4,0	2,9	-4,0	4,0	-1,2	6,4	-1,5	3,3	*1,7*	*2,7*	*2,0*
Secondaire	0,3	-1,5	1,6	1,2	4,2	1,6	0,5	0,9	4,1	3,8	-2,2	0,6	0,9	*1,8*	*1,2*	*1,4*
Tertiaire	0,2	1,0	1,6	4,6	0,6	2,5	2,2	-0,1	3,7	1,3	3,4	3,2	2,8	*2,6*	*2,5*	*3,3*
PIB	4,0	3,9	1,7	6,7	4,9	8,1	5,7	-3,2	11,8	4,0	7,6	2,2	7,1	*6,0*	*6,5*	*6,7*
Niger																
Primaire	1,7	3,9	0,5	0,1	1,8	8,9	-5,4	0,1	2,5	1,7	1,4	0,1	1,6	*1,3*	*1,8*	*1,7*
Secondaire	-0,4	0,1	0,4	1,1	0,8	3,3	-4,1	0,1	-0,1	1,1	1,1	-0,8	0,8	*0,7*	*0,6*	*0,5*
Tertiaire	-0,3	0,0	1,7	2,1	2,3	-2,4	7,9	-0,4	7,4	2,6	1,3	0,1	2,2	*2,0*	*1,9*	*2,2*
PIB	1,0	4,0	2,7	3,3	4,8	9,8	-1,6	-0,2	9,7	5,3	3,8	-0,6	4,5	*4,0*	*4,3*	*4,5*
Sénégal																
Primaire	4,1	0,8	0,0	1,0	0,6	-1,3	0,4	0,6	0,2	-1,8	3,0	1,1	0,7	*0,8*	*1,2*	*1,1*
Secondaire	-0,4	0,7	0,5	0,1	-1,2	-2,1	0,2	0,8	2,0	1,2	2,1	2,4	2,2	*1,7*	*-0,4*	*1,5*
Tertiaire	-5,9	1,3	4,7	4,0	5,6	9,1	4,5	4,2	3,4	1,9	1,4	2,7	2,2	*2,6*	*5,2*	*3,7*
PIB	-2,2	2,9	5,2	5,1	5,0	5,7	5,1	5,6	5,6	1,2	6,5	6,2	5,1	*5,1*	*6,0*	*6,3*
Togo																
Primaire	2,0	-0,5	1,9	5,5	1,6	-1,0	2,0	-1,8	0,9	2,5	0,7	0,7	0,4	*1,8*	*0,9*	*1,8*
Secondaire	-4,4	3,6	1,9	1,7	0,1	0,1	0,4	0,8	-0,2	2,2	-0,7	-0,1	-0,8	*0,7*	*1,1*	*0,6*
Tertiaire	-12,6	8,5	2,2	0,1	2,0	-1,2	0,1	0,1	-0,4	-0,6	-1,4	3,2	-1,2	*0,1*	*2,6*	*2,2*
PIB	-15,0	11,6	5,9	7,3	3,7	-2,1	2,5	-0,9	0,2	4,1	-1,4	3,7	-1,5	*2,6*	*4,5*	*4,7*

Sources: BCEAO et INS

Tableau 4 : Evolution en pourcentage des emplois du PIB réel
Evolution par rapport à l'année précédente

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	*Prévisions 2006*
Bénin														
Consommation publique	0,2	5,5	4,2	39,1	4,0	5,2	2,1	2,5	3,3	4,2	7,1	-4,1	7,2	*-0,3*
Consommation privée	7,8	-7,4	6,0	-0,9	5,0	5,5	5,3	5,5	5,3	5,6	4,9	-3,4	0,1	*5,6*
Investissement	-12,0	20,4	25,4	-11,4	16,7	-6,2	17,7	-0,6	17,6	-3,7	15,6	8,3	6,2	*1,2*
Exportations	13,4	2,5	-1,7	-2,8	9,4	11,1	13,8	7,2	3,0	4,0	1,9	2,0	8,0	*0,3*
Importations	8,4	-11,9	5,5	-10,4	11,4	9,9	16,6	5,3	4,5	3,0	10,0	-12,0	0,0	*0,3*
Burkina														
Consommation publique	2,4	38,7	3,3	5,6	30,5	-7,7	9,1	-8,5	-2,8	-1,6	-3,6	0,8	1,5	*1,7*
Consommation privée	2,3	-5,4	11,4	13,5	-15,5	17,2	7,7	3,0	9,9	4,4	11,6	4,5	1,4	*2,5*
Investissement	17,3	-20,1	0,7	19,9	46,0	-0,4	-6,6	0,3	6,4	-2,0	6,2	3,1	7,6	*3,1*
Exportations	0,0	50,1	-0,1	-18,0	59,8	32,1	-20,5	-4,1	-1,5	19,8	4,6	14,8	13,4	*17,6*
Importations	0,0	-4,9	12,2	11,6	1,6	22,4	-8,9	-9,7	3,2	-1,1	8,3	7,0	-3,4	*-0,5*
Côte d'Ivoire														
Consommation publique	-3,5	-7,0	16,6	6,2	0,3	6,2	2,5	-14,1	2,5	3,2	1,0	5,7	1,4	*-9,4*
Consommation privée	-1,1	-9,5	9,3	2,7	1,3	1,8	0,5	-0,2	7,6	-6,3	3,8	-5,8	-0,5	*-1,2*
Investissement	130,1	12,8	37,3	-0,3	5,7	34,0	-33,6	-48,3	29,9	5,0	-11,6	-7,7	-5,1	*12,4*
Exportations	-10,7	20,9	0,4	15,2	14,4	0,6	14,5	-1,0	-5,6	2,2	-5,4	14,2	3,5	*3,4*
Importations	-1,9	1,5	16,0	7,9	7,6	2,0	4,0	-17,7	11,3	-0,1	-0,5	10,8	2,5	*-5,4*
Guinée-Bissau														
Consommation publique	-7,6	-7,0	-30,2	60,9	92,9	-7,1	17,6	76,9	-16,5	-54,9	19,0	12,4	-23,2	*-0,8*
Consommation privée	4,5	4,4	6,4	6,9	-6,6	-16,7	-13,8	-22,3	22,0	15,6	-5,3	15,7	4,9	*2,5*
Investissement	-43,9	-51,8	43,3	158,2	12,6	-78,8	88,4	50,9	12,1	-19,2	4,8	6,3	13,3	*11,9*
Exportations	162,1	138,1	-38,5	117,0	72,0	-49,5	190,2	11,8	-12,1	-18,9	7,9	12,2	8,8	*2,7*
Importations	-26,1	-1,2	-13,8	215,0	18,7	-34,5	44,1	2,8	7,3	-16,2	1,6	39,4	5,4	*1,7*

Tableau 4 (suite) : Evolution en pourcentage des emplois du PIB réel
Evolution par rapport à l'année précédente

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	*Prévisions 2006*
Mali														
Consommation publique	-6,5	19,6	-1,0	0,5	2,5	7,8	-7,1	-2,9	5,6	2,4	18,5	7,9	7,1	*6,8*
Consommation privée	-2,3	-2,3	15,9	5,8	-2,0	5,6	9,6	0,3	6,8	-0,6	4,7	4,6	1,4	*9,2*
Investissement	22,0	16,4	-8,3	9,8	3,5	18,3	-12,5	-33,5	91,0	-22,3	55,6	-32,8	46,9	*-4,6*
Exportations	14,9	6,4	-1,8	-1,7	24,7	6,2	16,4	6,4	14,1	20,3	-6,8	14,5	1,8	*3,6*
Importations	-2,4	7,8	23,3	-2,6	-1,4	6,5	3,5	-2,6	28,3	-8,3	13,1	-1,5	6,7	*4,0*
Niger														
Consommation publique	5,1	-14,9	-5,0	-12,1	4,9	7,1	7,5	2,8	17,1	-0,1	-9,6	17,9	-1,9	*0,8*
Consommation privée	1,2	0,4	7,9	11,9	5,0	-0,9	2,7	-1,2	8,8	5,8	2,1	2,7	2,1	*4,8*
Investissement	-30,5	113,5	-6,6	2,2	10,2	35,3	-24,6	6,0	9,9	7,3	19,3	-27,8	25,0	*1,2*
Exportations	-3,0	37,9	2,5	-11,3	-2,1	19,3	2,7	-0,4	8,3	-1,4	-10,2	19,5	3,1	*0,5*
Importations	-14,2	47,9	7,1	7,6	3,5	-3,4	1,7	1,5	9,4	0,0	-9,0	12,9	3,0	*0,4*
Sénégal														
Consommation publique		-6,1	-15,6	-11,7	-10,6	-18,7	-9,5	16,1	21,6	-0,9	62,9	-4,7	32,5	*-19,6*
Consommation privée		-3,2	3,9	6,3	12,6	10,5	4,6	6,1	7,5	-2,6	2,0	5,4	-0,9	*13,2*
Investissement		27,5	-2,4	1,6	-2,9	16,7	24,7	7,0	-15,2	31,8	12,7	18,9	16,0	*-17,4*
Exportations		10,9	9,6	-7,4	-9,6	-14,8	-6,0	1,7	1,0	9,0	10,8	7,6	12,6	*-12,6*
Importations		1,2	-6,3	-11,5	3,0	3,1	5,5	8,3	-3,9	12,8	12,8	11,4	10,0	*-14,7*
Togo														
Consommation publique	3,2	-17,0	-3,0	14,7	-14,6	9,4	-5,1	0,5	-0,5	-13,7	4,3	-4,4	7,1	*-1,3*
Consommation privée	-28,0	-5,4	4,2	25,8	11,9	-4,3	12,9	2,4	-0,7	8,7	-0,3	1,3	1,3	*11,0*
Investissement	-74,5	343,1	13,1	-2,7	-9,7	28,8	-33,0	24,2	32,9	2,9	-14,8	5,4	-0,7	*12,5*
Exportations	-26,7	47,2	-3,3	23,7	-7,7	-8,3	-4,8	6,2	3,8	14,3	17,3	-0,9	-38,7	*37,6*
Importations	-47,9	23,3	-9,2	60,8	-4,8	-0,8	-0,4	16,6	8,4	13,5	11,4	-4,0	-25,4	*42,1*

Sources: BCEAO et INS

Tableau 5 : Contribution à l'évolution des emplois du PIB réel en point de pourcentage

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Prévisions 2005	*2006*
Bénin														
Consommation publique	0,0	0,6	0,4	4,0	0,5	0,7	0,3	0,3	0,4	0,5	0,9	-0,5	0,9	*0,0*
Consommation privée	6,7	-6,5	4,7	-0,7	3,8	4,1	4,0	4,2	4,0	4,2	3,8	-2,6	0,1	*3,8*
FBCF	1,0	-0,2	1,9	0,2	1,1	0,6	1,0	1,1	1,1	1,1	1,3	0,8	1,0	*0,1*
Variation de stocks	-2,6	2,5	1,5	-2,0	1,1	-1,5	1,3	-1,2	1,4	-1,6	0,9	0,5	0,0	*0,1*
Exportations	4,0	0,8	-0,6	-0,8	2,6	3,2	4,3	2,4	1,0	1,3	0,6	0,6	2,6	*0,1*
Importations	-3,3	4,8	-1,9	3,7	-3,4	-3,1	-5,6	-2,0	-1,7	-1,1	-3,6	4,6	0,0	*-0,1*
Burkina														
Consommation publique	0,3	5,5	0,6	1,0	5,4	-1,7	1,7	-1,7	-0,5	-0,3	-0,5	0,1	0,2	*0,2*
Consommation privée	1,8	-4,0	7,9	9,8	-11,5	10,1	4,9	2,0	6,7	3,0	8,0	3,2	1,0	*1,7*
FBCF	0,0	1,0	-1,5	1,1	7,5	0,5	0,3	-0,1	2,0	-0,6	-0,3	3,3	1,1	*2,2*
Variation de stocks	3,4	-5,4	1,6	2,2	0,6	-0,7	-1,7	0,2	-0,7	0,2	1,4	-2,8	0,3	*-1,6*
Exportations	0,0	4,1	0,0	-2,1	5,1	4,1	-3,2	-0,5	-0,2	2,0	0,5	1,7	1,7	*2,4*
Importations	0,0	0,9	-2,1	-2,1	-0,3	-4,0	1,8	1,7	-0,5	0,2	-1,2	-1,0	0,5	*0,1*
Côte d'Ivoire														
Consommation publique	-0,5	-0,9	1,9	0,8	0,0	0,7	0,3	-1,7	0,3	0,3	0,1	0,6	0,2	*-1,1*
Consommation privée	-0,7	-6,0	5,2	1,6	0,7	1,0	0,3	-0,1	3,9	-3,5	2,0	-3,2	-0,2	*-0,6*
FBCF	0,7	1,2	2,6	2,6	1,1	2,1	-1,0	-4,0	-0,9	0,3	-0,8	-0,4	0,0	*0,4*
Variation de stocks	4,2	0,0	1,0	-2,6	-0,4	1,8	-4,0	-0,6	2,4	0,0	0,0	0,0	-0,3	*0,2*
Exportations	-4,7	8,2	0,2	6,6	6,8	0,3	7,0	-0,5	-3,1	1,2	-2,9	7,4	2,0	*2,0*
Importations	0,5	-0,4	-3,8	-2,0	-2,0	-0,5	-1,0	4,7	-2,5	0,0	0,1	-2,7	-0,7	*1,5*
Guinée-Bissau														
Consommation publique	-0,7	-0,6	-2,4	3,2	7,5	-1,0	3,3	15,8	-5,6	-15,5	2,6	2,0	-4,1	*-0,1*
Consommation privée	3,8	3,9	5,8	6,3	-6,2	-13,8	-13,2	-17,1	12,1	10,5	-4,4	12,4	4,4	*2,3*
FBCF	-8,1	-3,1	0,1	8,4	6,6	-16,4	5,4	5,5	1,8	-3,3	0,7	1,0	2,1	*1,1*
Variation de stocks	-1,8	-3,3	2,5	4,3	-4,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	*1,1*
Exportations	2,8	6,2	-4,0	7,2	9,2	-10,2	27,5	4,6	-4,9	-6,7	2,4	4,1	3,2	*1,1*
Importations	5,1	0,2	1,9	-24,6	-6,4	13,2	-15,4	-1,3	-3,3	7,8	-0,7	-17,2	-3,2	*-1,1*

Tableau 5 (suite) : Contribution à l'évolution des emplois du PIB réel en point de pourcentage

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	*Prévisions* *2006*
Mali														
Consommation publique	-1,3	3,4	-0,2	0,1	0,5	1,4	-1,3	-0,5	0,9	0,4	2,7	1,3	1,2	*1,2*
Consommation privée	-1,7	-1,6	10,5	4,4	-1,5	3,9	6,5	0,2	5,0	-0,4	3,1	3,0	0,9	*5,8*
FBCF	0,5	0,6	3,1	0,7	0,3	-2,7	0,3	0,4	2,4	0,1	1,1	1,3	1,5	*-0,2*
Variation de stocks	2,8	2,2	-4,7	1,1	0,4	6,0	-2,7	-5,8	7,6	-4,3	6,7	-7,9	4,8	*-0,6*
Exportations	3,0	1,4	-0,4	-0,4	4,9	1,5	3,8	1,7	4,0	5,9	-2,3	4,2	0,6	*1,1*
Importations	0,7	-2,1	-6,6	0,9	0,4	-1,9	-1,0	0,7	-8,1	2,7	-3,8	0,5	-1,9	*-1,2*
Niger														
Consommation publique	0,9	-2,6	-0,7	-1,6	0,6	0,8	0,8	0,3	2,1	0,0	-1,2	2,0	-0,2	*0,1*
Consommation privée	1,0	0,3	5,8	9,2	4,2	-0,8	2,1	-0,9	6,9	4,5	1,6	2,1	1,7	*3,7*
FBCF	0,9	2,4	1,4	0,5	0,5	0,0	0,9	0,3	0,1	1,0	3,8	-1,9	-1,1	*0,1*
Variation de stocks	-4,4	6,5	-2,5	-0,2	1,0	5,3	-5,5	0,6	1,4	0,1	-0,8	-3,1	4,4	*0,1*
Exportations	-0,5	6,4	0,5	-2,5	-0,4	3,4	0,5	-0,1	1,7	-0,3	-1,9	3,1	0,6	*0,1*
Importations	3,1	-9,0	-1,9	-2,1	-1,0	1,0	-0,4	-0,4	-2,5	0,0	2,2	-2,8	-0,7	*-0,1*
Sénégal														
Consommation publique		-0,8	-2,0	-1,2	-0,9	-1,4	-0,5	0,8	1,1	-0,1	3,7	-0,4	2,6	*-2,0*
Consommation privée		-2,5	2,9	4,7	9,5	8,5	3,9	5,2	6,4	-2,2	1,7	4,3	-0,7	*9,8*
FBCF		0,9	0,0	0,0	2,3	2,5	4,0	1,4	-3,0	5,0	2,6	4,1	3,9	*-4,7*
Variation de stocks		3,1	-0,5	0,3	-2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	*0,0*
Exportations		2,7	2,6	-2,1	-2,4	-3,1	-1,0	0,3	0,1	1,3	1,6	1,2	2,0	*-2,2*
Importations		-0,4	2,1	3,4	-0,7	-0,8	-1,3	-2,0	0,9	-2,8	-3,1	-3,0	-2,7	*4,2*
Togo														
Consommation publique	0,6	-3,9	-0,5	2,3	-2,4	1,3	-0,8	0,1	-0,1	-2,0	0,5	-0,5	0,8	*-0,2*
Consommation privée	-24,6	-4,0	2,6	16,0	8,7	-3,3	9,9	2,1	-0,6	7,5	-0,3	1,2	1,2	*10,1*
FBCF	-6,1	5,5	2,6	0,3	-0,9	4,2	-4,7	1,5	3,5	0,9	-1,5	0,2	0,1	*1,0*
Variation de stocks	-2,0	5,8	-0,9	-0,7	-0,3	-1,0	0,0	0,8	0,4	-0,4	-0,8	0,5	-0,2	*0,7*
Exportations	-10,9	16,6	-1,5	10,0	-3,7	-3,6	-2,0	2,3	1,6	6,0	8,0	-0,5	-20,3	*12,2*
Importations	28,0	-8,3	3,6	-20,6	2,4	0,4	0,2	-7,6	-4,5	-7,9	-7,3	2,9	16,9	*-21,2*

Sources: BCEAO et INS

Tableau 6 : Taux d'épargne intérieure, taux d'investissement en pourcentage du PIB nominal

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	*2004*	*2005*	*Prévisions 2006*
Taux d'épargne intérieure														
Bénin	5,6	10,1	12,4	9,7	9,3	9,7	7,7	11,1	10,7	8,2	10,2	*12,8*	*12,5*	*14,0*
Burkina	5,7	14,6	10,2	7,1	10,4	8,0	5,7	5,3	6,3	6,1	7,9	*3,7*	*6,1*	*8,6*
Côte d'Ivoire	9,4	22,4	18,6	21,5	23,2	19,8	22,2	17,5	18,7	25,3	20,7	*19,8*	*19,1*	*20,0*
Guinée-Bissau	-1,4	-7,4	-2,9	-1,9	3,2	-13,9	2,9	10,9	3,5	0,8	4,4	*-1,2*	*3,1*	*3,4*
Mali	7,2	9,8	8,3	4,1	13,3	10,5	8,6	9,1	15,1	14,3	18,5	*13,3*	*15,7*	*16,8*
Niger	1,0	6,2	5,7	8,5	8,4	7,2	2,6	10,9	3,6	4,9	5,1	*3,6*	*7,8*	*11,3*
Sénégal	5,1	8,3	9,7	12,5	13,3	13,3	12,4	11,7	8,7	6,6	6,6	*8,3*	*8,0*	*9,1*
Togo	-7,4	5,1	1,2	-0,2	-0,1	3,2	1,6	2,0	0,0	2,8	-2,1	*-0,8*	*-5,3*	*-3,1*
UEMOA	6,1	14,5	12,7	13,6	15,6	13,8	13,8	12,5	12,5	14,5	13,2	*12,2*	*12,4*	*13,8*
Taux d'investissement														
Bénin	16,1	17,8	21,4	17,6	18,5	18,2	18,3	18,7	19,7	18,4	20,3	*20,6*	*20,1*	*20,6*
Burkina	17,3	24,3	21,4	22,4	24,7	21,9	20,5	21,5	20,0	18,5	20,8	*18,1*	*19,6*	*21,3*
Côte d'Ivoire	8,3	12,5	13,6	11,6	13,5	11,6	13,2	10,5	10,9	9,1	10,2	*10,3*	*10,4*	*12,0*
Guinée-Bissau	25,1	12,9	18,2	19,7	20,8	6,2	10,8	15,1	15,9	13,0	17,2	*15,1*	*23,7*	*26,4*
Mali	19,3	27,1	25,4	18,8	22,7	19,8	18,6	19,8	24,4	16,0	26,0	*19,5*	*23,6*	*23,6*
Niger	5,7	15,0	12,6	15,6	15,9	16,2	10,2	19,1	12,1	14,5	16,2	*14,7*	*14,7*	*13,3*
Sénégal	13,7	18,5	18,6	17,7	15,2	16,7	20,1	21,6	18,3	17,8	19,5	*21,6*	*22,2*	*22,8*
Togo	3,6	13,4	14,6	12,7	11,0	16,2	11,8	15,4	16,6	17,0	13,8	*14,1*	*14,2*	*16,3*
UEMOA	11,7	17,1	17,1	15,3	16,3	15,3	15,7	16,0	15,9	14,1	16,5	*15,8*	*16,8*	*17,8*

Sources: BCEAO et INS

Tableau 7 : Evolution des prix à la consommation
Evolution en % par rapport à l'année précédente

	Pondération en %	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Est. 2005	*Prév. 2006*
Bénin															
Indice global	100,0	1,8	42,3	11,4	4,1	3,7	5,8	0,3	4,2	4,0	2,4	1,5	0,9	5,4	*1,7*
Produits alimentaires	39,1	-1,0	37,5	16,4	13,8	3,1	7,2	-0,1	1,2	2,4	5,2	-2,3	-0,7		
Transport	10,1	-	-	-	-	4,9	7,4	-1,9	22,5	14,9	-3,5	9,8	1,9		
Hors alimentation et transport	50,9	-	-	-	-	3,9	4,1	1,5	2,8	2,6	1,6	2,4	1,8		
Burkina															
Indice global	100,0	0,7	25,0	7,6	6,1	3,0	4,9	-1,1	-0,3	4,9	2,3	2,0	-0,4	6,7	*1,2*
Produits alimentaires	33,9	-4,7	16,1	13,8	16,5	4,6	9,3	-6,1	-5,8	8,8	2,3	-1,7	-4,8		
Transport	15,6	-	-	-	-	1,4	-0,4	0,5	5,8	8,6	3,1	2,4	3,8		
Hors alimentation et transport	50,5	-	-	-	-	2,3	3,5	2,1	1,6	1,3	1,6	4,4	1,1		
Côte d'Ivoire															
Indice global	100,0	3,2	26,1	14,6	2,2	4,1	4,6	0,7	2,5	4,3	3,1	3,3	1,4	3,9	*1,8*
Produits alimentaires	32,2	2,4	23,3	16,5	1,2	8,1	8,9	-4,5	0,0	5,6	5,3	4,0	-3,8		
Transport	9,6	-	-	-	-	1,0	0,7	5,4	13,3	4,5	-0,3	0,3	6,8		
Hors alimentation et transport	58,2	-	-	-	-	2,5	2,6	3,2	2,2	3,6	2,1	3,4	3,7		
Guinée-Bissau															
Indice global	100,0	48,2	15,2	45,4	50,7	49,1	8,0	-2,3	8,9	3,2	3,9	-3,5	0,9	3,5	*2,1*
Produits alimentaires	61,5	48,2	15,2	45,4	50,7	49,1	8,0	-2,1	8,6	3,3	3,9	-5,0	1,0		
Transport	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	1,2		
Hors alimentation et transport	32,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1,1	0,8		
Mali															
Indice global	100,0	-0,4	23,9	12,7	6,5	-0,7	4,0	-1,1	-0,7	5,2	5,0	-1,3	-3,1	6,7	*1,6*
Produits alimentaires	50,0	-0,5	25,2	15,1	9,2	-2,7	6,9	-3,7	-4,6	8,0	6,5	-4,1	-6,9		
Transport	10,9	-	-	-	-	0,2	-0,2	0,1	10,6	3,3	2,2	4,2	3,1		
Hors alimentation et transport	39,1	-	-	-	-	1,5	1,7	1,8	0,9	2,4	2,9	0,7	-0,4		
Niger															
Indice global	100,0	-1,3	35,8	10,8	5,3	3,5	4,5	-2,3	2,9	4,0	2,6	-1,6	0,2	8,0	*1,9*
Produits alimentaires	45,1	-0,7	45,6	10,0	11,9	5,7	7,1	-5,3	3,1	7,3	3,8	-4,9	-1,4		
Transport	12,1	-	-	-	-	-0,7	2,2	2,3	9,9	6,0	-1,1	0,8	4,8		
Hors alimentation et transport	42,8	-	-	-	-	2,4	2,4	-0,2	0,8	-0,3	1,7	1,6	0,8		
Sénégal															
Indice global	100,0	-0,6	32,1	8,0	2,8	1,6	1,2	0,8	0,7	3,0	2,3	0,0	0,5	2,1	*2,1*
Produits alimentaires	41,5	-1,8	38,7	9,4	1,8	3,0	1,2	0,3	-1,1	4,9	4,6	-0,6	0,7		
Transport	8,3	-	-	-	-	0,5	-0,3	0,5	3,0	5,0	-1,9	0,5	1,4		
Hors alimentation et transport	50,2	-	-	-	-	0,6	1,3	1,3	1,8	1,2	0,8	0,3	0,2		
Togo															
Indice global	100,0	-0,2	39,2	16,5	4,6	5,3	1,0	-0,1	1,9	3,9	3,1	-0,9	0,4	6,8	*2,2*
Produits alimentaires	38,0	-0,4	33,6	26,1	5,7	9,0	0,0	-5,1	-3,3	5,2	3,2	-4,5	-1,3		
Transport	8,5	-	-	-	-	15,7	1,0	2,4	23,1	9,5	1,3	-1,3	1,1		
Hors alimentation et transport	53,5	-	-	-	-	1,0	1,7	3,3	1,6	1,9	2,7	1,6	1,3		
UEMOA															
Indice global	100,0	1,2	30,0	12,0	3,5	3,0	3,6	0,2	1,8	4,1	2,9	1,3	0,5	4,5	*1,8*
Produits alimentaires	37,9	-0,1	30,3	14,4	5,2	4,8	5,9	-3,1	-1,0	5,6	4,8	-0,2	-2,5		
Transport	10,0	-	-	-	-	1,9	1,1	2,3	11,6	6,4	-0,3	1,8	4,1		
Hors alimentation et transport	52,2	-	-	-	-	2,0	2,4	2,3	1,9	2,5	1,8	2,4	2,0		

Sources: BCEAO et INS

Indice officiel harmonisé des prix à la consommation (IHPC) à partir de 1997 dans tous les pays sauf, la Guinée-Bissau.
L'IHPC est calculé en Guinée-Bissau à partir de l'année 2003. Avant cette date, l'indice de la Guinée-Bissau se limitait aux produits alimentaires.

Tableau 8 : Opérations financières de l'Etat en pourcentage du PIB nominal

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	*Est. 2005*	*Prév. 2006*
Bénin													
Recettes budgétaires	12,0	13,8	14,2	13,7	14,6	15,2	15,8	15,3	16,3	16,6	16,4	*17,2*	*17,0*
Recettes fiscales	10,3	11,4	11,8	12,0	12,6	13,0	13,9	13,5	14,4	14,9	14,5	*15,0*	*15,1*
Dépenses totales	18,5	20,2	18,2	17,8	15,4	16,5	19,4	18,1	19,4	21,4	21,8	*22,5*	*21,8*
Dépenses en capital	6,1	7,2	5,9	6,3	5,5	5,8	6,9	5,4	6,2	7,0	7,6	*7,3*	*7,4*
Solde global (base engag., hors dons)	-6,5	-6,7	-4,0	-4,0	-1,0	-1,6	-3,6	-2,8	-3,3	-4,8	-5,4	*-5,2*	*-4,8*
Solde global (base engag., dons inclus)	-0,6	-2,8	-0,3	0,3	2,0	1,5	-2,1	-0,6	-2,3	-2,8	-2,2	*-2,4*	*-2,5*
Burkina													
Recettes budgétaires	10,0	10,3	10,8	11,4	10,9	12,9	11,9	10,9	11,4	12,1	13,0	*13,4*	*14,0*
Recettes fiscales	9,2	9,6	10,1	10,5	10,0	12,0	11,0	10,2	10,6	10,9	12,0	*12,5*	*13,0*
Dépenses totales	20,3	18,7	18,9	20,5	19,1	23,5	22,6	18,3	21,4	19,5	22,0	*23,0*	*25,2*
Dépenses en capital	8,7	8,8	9,7	11,7	10,4	13,7	12,1	8,0	10,1	9,0	10,8	*11,0*	*12,5*
Solde global (base engag., hors dons)	-10,0	-8,2	-7,9	-8,9	-8,2	-10,7	-10,9	-7,3	-9,9	-8,3	-8,8	*-9,4*	*-10,9*
Solde global (base engag., dons inclus)	-3,4	-1,6	-0,5	-2,8	-2,5	-3,0	-3,6	-3,2	-4,7	-2,9	-4,3	*-4,5*	*-6,0*
Côte d'Ivoire													
Recettes budgétaires	19,9	13,5	20,2	20,3	19,4	18,4	16,4	17,0	17,8	16,9	17,6	*17,9*	*18,8*
Recettes fiscales	15,9	12,6	16,4	17,1	16,3	15,1	14,3	14,8	15,7	14,9	15,2	*14,5*	*15,3*
Dépenses totales	27,4	23,3	24,2	22,8	21,9	20,7	18,0	16,5	19,7	20,1	20,2	*18,7*	*18,0*
Dépenses en capital	4,6	11,1	5,1	5,0	5,4	6,0	2,9	1,9	3,2	2,7	3,2	*2,0*	*3,0*
Solde global (base engag., hors dons)	-7,5	-9,5	-4,0	-2,5	-2,4	-2,2	-1,6	0,4	-2,0	-3,2	-2,8	*-1,0*	*0,8*
Solde global (base engag., dons inclus)	-6,8	-4,8	-3,4	-1,9	-1,8	-1,6	-1,2	0,9	-1,5	-2,6	-1,8	*-0,1*	*1,2*
Guinée-Bissau													
Recettes budgétaires	4,6	18,2	0,1	7,2	12,7	14,7	19,2	16,8	15,3	16,1	16,4	*18,7*	*20,3*
Recettes fiscales	2,5	15,3	0,0	3,9	7,0	7,7	11,4	10,1	8,4	9,7	8,3	*9,2*	*11,9*
Dépenses totales	13,0	17,7	0,2	17,3	31,2	31,6	43,8	41,9	32,5	40,1	41,8	*35,5*	*48,1*
Dépenses en capital	7,6	2,1	0,1	8,6	15,0	17,1	10,0	13,7	8,7	13,0	10,7	*10,5*	*21,9*
Solde global (base engag., hors dons)	-8,6	0,5	-0,1	-10,1	-33,6	-29,5	-24,6	-25,1	-17,2	-24,0	-25,4	*-16,7*	*-27,8*
Solde global (base engag., dons inclus)	-2,3	0,7	0,0	-1,1	-24,5	-17,3	-10,5	-10,6	-11,1	-16,4	-12,3	*-3,3*	*-14,7*
Mali													
Recettes budgétaires	10,6	11,6	14,5	15,0	14,8	15,1	14,3	14,5	16,7	17,7	17,7	*17,1*	*17,7*
Recettes fiscales	8,9	9,7	12,1	12,5	12,9	13,0	12,3	12,7	13,8	14,7	15,3	*14,9*	*15,4*
Dépenses totales	23,2	22,8	22,8	23,6	22,5	23,1	23,4	24,6	24,5	23,1	25,3	*25,3*	*25,7*
Dépenses en capital	11,1	11,3	11,4	9,9	11,4	11,0	11,5	10,7	9,1	8,6	10,1	*10,1*	*10,4*
Solde global (base engag., hors dons)	-12,4	-9,8	-7,6	-8,6	-7,5	-7,9	-9,0	-9,6	-7,6	-5,3	-7,2	*-8,7*	*-7,8*
Solde global (base engag., dons inclus)	-3,9	-3,0	-0,8	-3,3	-2,2	-3,3	-3,6	-5,1	-3,8	-0,7	-3,0	*-4,6*	*-3,7*

Tableau 8 (suite) : Opérations financières de l'Etat en pourcentage du PIB nominal

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	*Est. 2005*	*Prév. 2006*
Niger													
Recettes budgétaires	5,9	7,2	7,6	8,4	8,8	8,8	9,4	10,3	11,4	11,2	11,7	*11,4*	*12,8*
Recettes fiscales	5,2	6,6	6,6	7,2	8,0	8,1	8,8	9,8	10,3	10,8	11,3	*10,8*	*12,2*
Dépenses totales	18,5	15,9	12,9	15,9	17,0	17,9	17,9	19,2	19,8	19,6	21,2	*20,3*	*21,5*
Dépenses en capital	5,6	4,7	4,0	5,1	5,6	5,6	5,6	6,9	8,3	8,2	9,7	*9,5*	*10,2*
Solde global (base engag., hors dons)	-12,2	-8,1	-5,0	-7,2	-8,1	-9,0	-8,2	-8,8	-8,3	-8,5	-9,6	*-8,9*	*-8,7*
Solde global (base engag., dons inclus)	-6,5	-3,4	-0,2	-2,7	-2,8	-5,2	-3,8	-3,6	-3,0	-3,9	-3,9	*-3,2*	*-3,0*
Sénégal													
Recettes budgétaires	16,2	17,1	16,8	17,2	16,9	17,5	18,1	18,0	19,2	19,3	19,3	*19,9*	*19,7*
Recettes fiscales	14,4	15,4	15,7	16,0	16,2	17,0	17,3	17,3	18,1	18,2	18,3	*19,0*	*18,7*
Dépenses totales	22,5	20,2	21,3	19,4	18,7	20,5	19,4	22,0	21,8	23,3	24,6	*25,1*	*25,0*
Dépenses en capital	5,4	5,5	7,8	6,5	7,2	8,4	6,2	6,5	8,0	9,1	10,2	*10,0*	*10,5*
Solde global (base engag., hors dons)	-6,0	-2,7	-4,6	-2,3	-3,3	-3,6	-2,0	-3,9	-1,9	-3,5	-5,4	*-5,8*	*-5,8*
Solde global (base engag., dons inclus)	-1,5	0,7	2,1	0,4	-0,3	-1,4	-0,2	-2,1	-0,1	-1,4	-3,3	*-4,0*	*-3,9*
Togo													
Recettes budgétaires	10,8	12,5	13,1	13,0	13,5	13,1	12,4	13,3	12,2	17,0	16,5	*16,3*	*16,6*
Recettes fiscales	9,8	11,6	11,7	11,7	12,3	11,6	11,0	11,3	11,3	15,3	15,5	*15,0*	*14,9*
Dépenses totales	22,1	19,2	17,9	16,0	20,1	17,4	17,7	15,6	13,2	15,0	15,0	*18,1*	*19,2*
Dépenses en capital	2,0	3,0	1,8	1,8	3,7	3,0	3,0	2,4	1,4	1,1	1,5	*2,3*	*3,6*
Solde global (base engag., hors dons)	-11,3	-6,6	-4,8	-2,9	-6,6	-4,3	-5,0	-2,4	-1,0	1,9	1,5	*-1,8*	*-2,6*
Solde global (base engag., dons inclus)	-9,6	-5,5	-2,9	-1,7	-5,1	-2,8	-4,6	-1,9	-0,7	2,5	2,3	*-1,0*	*-1,6*
UEMOA													
Recettes budgétaires	14,9	15,9	16,3	16,2	15,7	15,3	15,3	15,5	16,3	16,5	16,8	*17,0*	*17,6*
Recettes fiscales	12,5	13,4	14,2	14,0	13,6	13,9	13,7	13,9	14,6	14,7	15,0	*14,9*	*15,4*
Dépenses totales	23,6	21,6	20,8	20,5	19,7	20,1	19,6	19,0	20,5	20,9	21,9	*21,8*	*22,0*
Dépenses en capital	5,9	6,2	6,4	6,6	7,0	6,9	5,9	5,1	6,0	6,0	7,0	*6,6*	*7,5*
Solde global (base engag., hors dons)	-8,5	-5,5	-4,3	-4,4	-4,2	-4,9	-4,3	-3,5	-4,1	-4,5	-5,1	*-4,9*	*-4,4*
Solde global (base engag., dons inclus)	-4,8	-2,6	-0,8	-1,7	-1,6	-2,3	-2,0	-1,4	-2,1	-2,2	-2,6	*-2,4*	*-2,1*

Sources: BCEAO et INS

Données de la Guinée-Bissau prises en compte dans le total de l'UEMOA à partir de 1997

Tableau 9 : Balance des transactions courantes en milliards de FCFA

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	*Est. 2005*	*Prév. 2006*
Bénin														
Exportations FOB dont	111,4	220,9	209,6	269,9	247,5	244,4	259,5	279,4	273,9	312,1	314,3	306,0	*309,3*	*318,6*
Coton	32,5	61,5	66,6	111,6	90,0	119,2	113,4	101,6	93,1	95,6	113,3	110,4	*95,8*	*99,0*
Noix d'anacarde							9,3	12,4	8,2	11,9	14,6	8,9	*14,6*	*18,3*
Bois et ouvrages en bois							1,1	2,0	2,3	4,9	16,1	1,9	*2,0*	*1,9*
Importations FOB	-158,9	-250,7	-310,6	-286,3	-336,7	-337,8	-391,1	-367,4	-405,4	-473,1	-475,9	-442,1	*-466,1*	*-475,4*
Balance commerciale	-47,5	-29,8	-101,0	-16,4	-89,2	-93,4	-131,6	-88,1	-131,5	-161,0	-161,5	-136,1	*-156,8*	*-156,8*
Balance des services	-8,0	-21,8	-38,9	-32,0	-32,9	-28,9	-23,7	-39,6	-32,8	-39,4	-47,4	-32,0	*-22,0*	*-27,3*
Balance des revenus	1,4	-1,6	-3,8	-10,7	-11,7	-7,9	-7,0	-8,7	-9,8	-18,0	-22,1	-19,0	*-11,3*	*-10,8*
Balance des transferts	37,6	59,0	60,4	38,2	43,9	52,1	66,5	79,1	119,2	109,6	38,6	52,0	*102,5*	*92,6*
Balance des transactions courantes	-16,6	5,9	-83,3	-20,9	-89,9	-78,1	-95,8	-57,4	-54,9	-108,8	-192,5	-135,1	*-87,6*	*-102,3*
Burkina														
Exportations FOB dont	64,0	119,7	137,6	119,0	133,6	190,4	156,2	146,4	163,8	170,8	186,3	253,2	*260,1*	*311,2*
Coton	2,8	29,2	47,9	62,0	79,2	99,5	86,7	74,3	96,0	97,4	119,9	163,2	*150,2*	*194,9*
Animaux vivants	5,8	10,8	12,6	12,5	12,0	12,3	12,7	9,1	16,5	34,4	25,1	27,7	*32,7*	*45,0*
Or non monétaire	3,8	5,7	7,1	7,2	5,0	4,8	2,7	2,5	2,2	3,9	5,1	7,0	*7,0*	*10,0*
Importations FOB	-132,8	-191,1	-242,3	-287,8	-297,7	-374,2	-357,4	-368,6	-373,3	-381,7	-398,3	-497,9	*-509,0*	*-551,2*
Balance commerciale	-68,8	-71,5	-104,8	-168,8	-164,1	-183,8	-201,2	-222,2	-209,5	-210,9	-212,0	-244,7	*-248,9*	*-240,0*
Balance des services	-40,9	-45,5	-45,6	-60,7	-65,1	-73,5	-70,8	-77,3	-76,7	-72,5	-108,9	-136,1	*-139,2*	*-150,7*
Balance des revenus	-2,0	-16,3	-9,1	-4,0	-7,8	-7,0	-11,3	-14,3	-17,9	-14,7	-14,9	-16,1	*-21,4*	*-22,5*
Balance des transferts	63,6	106,2	112,5	104,8	95,6	111,5	88,7	86,7	90,8	90,1	122,4	120,6	*144,9*	*156,2*
Balance des transactions courantes	-48,1	-27,1	-46,9	-128,6	-141,4	-152,8	-194,6	-227,0	-213,3	-208,0	-213,4	-276,3	*-264,6*	*-257,0*
Côte d'Ivoire														
Exportations FOB dont	752,8	1607,9	1899,7	2274,4	2597,9	2717,6	2870,1	2768,2	2892,5	3676,5	3363,7	3646,3	*3776,7*	*4002,1*
Cacao	261,0	500,3	640,5	813,8	863,2	971,1	972,5	738,3	959,0	1573,2	1372,4	1146,6	*1108,6*	*1104,6*
Produits pétroliers	109,7	109,7	109,7	109,7	109,7	109,7	333,9	522,9	76,5	405,8	408,4	640,4	*961,9*	*1111,8*
Bois débité	67,1	67,1	67,1	67,1	67,1	67,1	159,6	174,8	182,0	156,2	157,1	148,8	*148,8*	*156,3*
Importations FOB	-521,4	-892,1	-1213,1	-1341,4	-1551,6	-1702,9	-1703,1	-1710,0	-1772,3	-1711,6	-1877,9	-2201,7	*-2375,6*	*-2547,0*
Balance commerciale	231,4	715,8	686,6	932,9	1046,3	1014,7	1167,0	1058,1	1120,2	1964,9	1485,8	1444,6	*1401,1*	*1455,1*
Balance des services	-222,6	-284,2	-421,9	-447,4	-524,7	-536,7	-537,2	-530,0	-507,5	-668,8	-648,6	-667,9	*-665,3*	*-639,2*
Balance des revenus	-204,1	-379,5	-392,5	-393,1	-389,8	-417,1	-465,9	-464,8	-429,4	-439,0	-383,3	-368,6	*-355,3*	*-351,9*
Balance des transferts	-55,0	-64,3	-118,0	-175,3	-222,1	-232,1	-237,5	-235,0	-227,4	-322,0	-282,8	-248,2	*-230,0*	*-282,8*
Balance des transactions courantes	-250,2	-12,2	-245,8	-82,9	-90,3	-171,2	-73,6	-171,6	-44,1	535,1	171,1	159,9	*150,5*	*181,2*
Guinée-Bissau														
Exportations FOB dont	-	-	-	-	28,3	15,8	31,5	44,2	46,1	37,9	37,8	40,4	*46,6*	*52,4*
Noix d'anacarde	-	-	-	-			30,0	42,7	44,4	33,7	29,9	39,1	*44,5*	*48,6*
Importations FOB	-	-	-	-	-42,0	-30,7	-26,3	-39,9	-45,2	-40,7	-37,9	-43,8	*-60,2*	*-67,8*
Balance commerciale	-	-	-	-	-13,7	-14,9	5,2	4,3	0,9	-2,8	-0,1	-3,4	*-13,6*	*-15,4*
Balance des services	-	-	-	-	-15,1	-9,6	-16,0	-15,8	-18,9	-14,6	-17,6	-18,5	*-18,1*	*-17,3*
Balance des revenus	-	-	-	-	-8,3	-8,3	-8,5	-8,3	-8,8	-6,1	-5,1	-6,9	*-6,0*	*-6,0*
Balance des transferts	-	-	-	-	23,2	15,1	17,4	29,3	18,6	22,8	22,7	35,5	*32,0*	*36,6*
Balance des transactions courantes	-	-	-	-	-13,9	-17,7	-1,9	9,5	-8,2	-0,7	-0,1	6,7	*-5,7*	*-2,1*

Tableau 9 suite : Balance des transactions courantes en milliards de FCFA

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	*Est. 2005*	*Prév. 2006*
Mali														
Exportations FOB dont	105,3	185,9	220,5	221,4	327,7	328,1	351,6	388,1	531,6	609,9	539,3	512,8	*547,0*	*591,3*
Coton							150,1	112,2	83,2	138,2	143,4	184,9	*158,8*	*178,8*
Animaux vivants							33,0	37,7	44,9	27,3	36,0	22,9	*22,9*	*28,4*
Or							142,4	189,4	353,8	402,6	316,0	270,6	*323,8*	*333,9*
Importations FOB	-139,4	-249,4	-277,9	-282,1	-318,5	-329,3	-372,8	-421,5	-538,6	-496,5	-574,4	-556,8	*-638,9*	*-672,5*
Balance commerciale	-34,1	-63,5	-57,4	-60,7	9,2	-1,2	-21,2	-33,4	-7,0	113,4	-35,1	-44,0	*-91,9*	*-81,2*
Balance des services	-81,9	-137,7	-173,9	-149,1	-156,9	-159,2	-161,3	-167,9	-198,1	-151,7	-149,9	-148,0	*-133,6*	*-126,0*
Balance des revenus	-2,7	-22,5	-19,6	-22,0	-30,2	-30,0	-43,1	-69,9	-121,7	-167,4	-96,4	-95,8	*-95,6*	*-96,5*
Balance des transferts	62,0	126,7	107,2	98,4	73,7	67,6	69,9	90,0	99,5	101,9	120,6	87,3	*100,7*	*101,6*
Balance des transactions courantes	-56,7	-96,9	-143,7	-133,4	-104,2	-122,8	-155,7	-181,2	-227,3	-103,8	-160,8	-200,5	*-220,4*	*-202,1*
Niger														
Exportations FOB dont	85,1	125,9	143,8	166,3	158,5	197,0	176,6	201,5	199,7	194,8	204,5	214,4	*253,0*	*267,1*
Uranium	45,9	75,6	72,6	69,9	75,6	78,5	65,1	64,0	63,0	62,5	65,5	70,1	*78,5*	*80,9*
Animaux vivants	12,4	14,0	6,6	20,4	16,2	16,7	26,4	37,0	40,3	38,9	29,3	32,4	*39,3*	*35,4*
Oignon	0,3	9,5	8,1	12,6	7,9	13,3	15,3	11,8	10,8	13,8	13,9	14,6	*15,0*	*15,2*
Importations FOB	-88,4	-150,6	-152,6	-179,7	-175,0	-238,2	-206,5	-230,4	-242,8	-258,7	-283,9	-305,5	*-350,5*	*-353,6*
Balance commerciale	-3,3	-24,7	-8,8	-13,4	-16,5	-41,2	-29,9	-28,9	-43,1	-63,9	-79,4	-91,1	*-97,5*	*-86,5*
Balance des services	-42,2	-65,9	-58,2	-60,7	-66,8	-69,1	-64,9	-67,2	-66,3	-70,9	-75,1	-76,8	*-91,4*	*-94,6*
Balance des revenus	-1,4	-15,0	-23,3	-14,2	-16,8	-13,9	-11,8	-11,8	-11,0	-16,9	-15,2	-5,5	*-5,1*	*-3,1*
Balance des transferts	21,1	37,0	15,7	32,7	22,2	34,4	22,1	33,7	52,7	36,8	42,6	48,5	*70,0*	*50,7*
Balance des transactions courantes	-25,8	-68,7	-74,5	-55,6	-77,9	-89,8	-84,5	-74,2	-67,7	-114,9	-127,1	-124,9	*-124,0*	*-133,5*
Sénégal														
Exportations FOB dont	208,6	454,6	495,8	505,4	528,0	570,9	632,4	654,9	735,3	743,4	730,6	764,7	*819,6*	*890,6*
Produits halieutiques	51,3	120,4	137,2	146,3	162,9	169,0	179,7	162,4	181,1	173,9	164,1	163,3	*167,5*	*174,3*
Produits arachidiers	13,3	49,5	51,1	40,9	29,3	30,9	37,7	58,7	73,2	47,3	25,3	17,4	*49,3*	*52,5*
Phosphate et dérivés	24,9	52,4	55,4	60,6	60,4	61,6	66,5	62,1	69,9	103,9	74,6	85,1	*85,4*	*92,4*
Importations FOB	-307,7	-567,4	-620,4	-646,6	-686,4	-755,5	-845,3	-951,6	-1047,1	-1117,9	-1200,5	-1287,8	*-1421,9*	*-1512,6*
Balance commerciale	-99,1	-112,8	-124,6	-141,1	-158,5	-184,6	-212,9	-296,7	-311,8	-374,5	-469,9	-523,1	*-602,3*	*-622,0*
Balance des services	-47,4	-44,6	-32,8	-8,8	-11,7	-10,5	-8,8	-12,9	-11,4	-12,7	-13,0	-12,7	*-15,1*	*-12,0*
Balance des revenus	-22,5	-56,2	-62,0	-37,3	-42,0	-51,9	-73,4	-79,3	-76,8	-90,6	-79,1	-95,7	*-91,4*	*-85,4*
Balance des transferts	46,4	109,5	97,4	85,2	104,2	101,0	97,9	152,3	220,0	257,0	308,3	353,9	*355,1*	*372,9*
Balance des transactions courantes	-122,6	-104,1	-122,0	-102,0	-107,9	-146,0	-197,2	-236,6	-180,0	-220,8	-253,7	-277,6	*-353,7*	*-346,5*

Tableau 9 suite et fin : Balance des transactions courantes en milliards de FCFA

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	*Est. 2005*	*Prév. 2006*
Togo														
Exportations FOB dont	74,8	182,3	188,4	225,4	246,6	247,9	241,0	257,7	261,9	295,6	347,4	335,4	*300,2*	*332,9*
Coton	13,3	27,6	38,3	48,0	46,2	53,6	50,6	47,3	45,9	40,7	47,8	61,1	*41,6*	*24,1*
Phosphate	12,6	37,7	33,4	44,2	48,0	55,8	40,1	35,2	33,0	0,0	26,1	25,4	*15,9*	*19,8*
Ciment							8,1	20,8	42,6	29,7	34,2	25,8	*24,9*	*29,1*
Importations FOB	-106,3	-202,9	-252,8	-290,5	-309,6	-326,5	-301,3	-345,1	-378,3	-401,2	-438,5	-441,3	*-457,7*	*-489,0*
Balance commerciale	-31,5	-20,6	-64,4	-65,1	-63,0	-78,6	-60,3	-87,4	-116,4	-105,6	-91,1	-105,9	*-157,5*	*-156,1*
Balance des services	-12,3	-30,2	-38,4	-43,6	-46,3	-43,2	-38,3	-39,7	-42,6	-40,4	-63,6	-49,0	*-50,3*	*-58,7*
Balance des revenus	2,6	-24,9	-16,8	-13,5	-16,8	-13,8	-23,6	-20,7	-21,5	-15,0	-13,6	-14,7	*-18,2*	*-17,9*
Balance des transferts	17,9	41,3	57,3	43,4	58,0	52,9	43,9	48,4	56,6	63,5	74,2	111,0	*116,6*	*122,1*
Balance des transactions courantes	-23,3	-34,5	-62,3	-78,7	-68,1	-82,7	-78,3	-99,4	-123,9	-97,5	-94,1	-58,6	*-109,4*	*-110,6*
UEMOA														
Exportations FOB dont	1402,0	2897,2	3295,4	3781,9	4268,0	4512,1	4718,9	4740,3	5104,8	6041,0	5723,9	6073,2	*6312,5*	*6766,2*
Cacao	-	-	-	-	-	-	977,4	742,1	962,6	1576,9	1381,4	1161,7	*1110,3*	*1107,6*
Coton	-	-	-	-	-	-	486,2	433,7	406,7	464,2	515,8	617,9	*547,0*	*607,5*
Or	-	-	-	-	-	-	145,1	191,9	356,0	406,5	321,1	277,6	*330,8*	*343,9*
Importations FOB	-1454,9	-2504,3	-3069,7	-3314,4	-3717,5	-4095,1	-4203,8	-4434,6	-4803,0	-4881,4	-5287,3	-5776,9	*-6279,9*	*-6669,1*
Balance commerciale	-52,8	393,0	225,7	467,5	550,5	417,1	515,1	305,7	301,8	1159,6	436,6	296,3	*32,6*	*97,1*
Balance des services	-455,4	-630,0	-809,6	-802,2	-919,5	-930,7	-921,0	-950,3	-954,3	-1071,0	-1124,1	-1141,0	*-1135,0*	*-1125,8*
Balance des revenus	-228,7	-516,0	-527,1	-494,9	-523,3	-549,8	-644,6	-677,9	-696,9	-767,7	-629,7	-622,3	*-604,3*	*-594,1*
Balance des transferts	193,6	415,4	332,5	227,4	198,7	202,4	168,9	284,5	430,0	359,7	446,6	560,6	*691,8*	*649,9*
Balance des transactions courantes	-543,4	-337,6	-778,5	-602,2	-693,6	-861,1	-881,6	-1037,9	-919,4	-319,4	-870,6	-906,4	*-1014,9*	*-972,9*

Source: BCEAO

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
JANVIER 2006

BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int

IMPRIMERIE BCEAO